BUDGET DE DÉPENSES
2026 • 2027

PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN **INFRASTRUCTURES**

2026 • 2027

Votre gouvernement

Québec

BUDGET DE
DÉPENSES
2026 • 2027

PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN **INFRASTRUCTURES**

2026 • 2027

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant par courriel à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2026-2027
Budget de dépenses 2026-2027

Dépôt légal − Mars 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-03383-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec − 2026

TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT

AJOUT ET AMÉLIORATION

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure ou agrandissement d'une infrastructure existante

BONIFICATION DU PARC

Augmentation du parc d'actifs par l'acquisition ou la construction d'une nouvelle infrastructure ou par l'agrandissement d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure présentant un indice d'état gouvernemental de D ou E à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre l'utilisation pour laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Contribution financière prévue du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

INVESTISSEMENT PROBABLE

Contribution financière probable du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Contribution financière réelle du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation pour laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

MAINTIEN DU PARC

Investissements destinés à des travaux de maintien d'actifs, de prise en charge du déficit de maintien d'actifs, de rénovation fonctionnelle, ainsi que de remplacement et de reconstruction d'immeubles ou d'ouvrages de génie civil.

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) spécifiquement destinés à résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures d'un organisme public.

PROJET MAJEUR

Projet d'infrastructure publique assujetti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

RÉAMÉNAGEMENT

Dans le secteur immobilier, ce terme fait généralement référence à des travaux de rénovation fonctionnelle. De façon générale, il peut s'agir de donner un nouvel usage à une infrastructure ou à un site, ou de s'assurer de sa fonctionnalité en fonction des nouvelles normes ou des nouveaux usages convenus.

RÉFECTION

Nature de travaux qui se rapporte à des travaux de mise aux normes structurales visant à redonner à l'infrastructure sa capacité à livrer le service pour lequel elle a été initialement construite. Dans les faits, l'infrastructure se verra améliorée par rapport à son état actuel, mais sa capacité ne sera pas bonifiée par rapport à sa conception originale.

REMPLACEMENT

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante ou d'un équipement, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

RÉNOVATION FONCTIONNELLE

Travaux qui visent à améliorer l'état fonctionnel d'une infrastructure sans en augmenter les dimensions afin de répondre à des exigences techniques et fonctionnelles non obligatoires découlant d'orientations gouvernementales, de politiques, de protocoles de service ou de bonnes pratiques.

VALEUR DE REMPLACEMENT

Estimation des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou une composante devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles elle est destinée.

SIGLES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BIM	Building Information Modeling.
CCSSS	Conseil cri de la santé et des services sociaux
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DMA	Déficit de maintien d'actifs
DVNP	Durée de vie normalisée prolongée
exo	Réseau de transport métropolitain
EDPNA	Établissements desservant une population nordique et autochtone
FAAC	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
FEPTEU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIERH	Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GIEES	Gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
HLM	Habitation à loyer modique
HRV	Ancien hôpital Royal Victoria
IEG	Indice d'état gouvernemental
IRI	Indice de rugosité international
IVP	Indice de vétusté physique
MA	Maintien d'actifs
MACM	Musée d'Art contemporain de Montréal
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCMQ	Maison de la chanson et de la musique du Québec
MDAA	Maison des aînés et alternatives
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable

NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
NM	Navire à moteur
OPI	Ouvrage de protection contre les inondations
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PGA	Plan de gestion des actifs
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIEMQ	Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PPTFI	Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour protéger nos milieux de vie
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRACIM	Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
PRAFI	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRIMA	Programme d'infrastructures municipales pour les aînés
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RRSSSN	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais
STQ	Société des traversiers du Québec
TB	Tableau de bord des projets d'infrastructure
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
Télé-Québec	Société de télédiffusion du Québec
TI	Technologies de l'Information
UdeS	Université de Sherbrooke

PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES 2026-2027

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION **9**

LES MUNICIPALITÉS 9

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC 22

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ 23

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE **35**

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES 35

CULTURE ET COMMUNICATIONS **51**

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS 51

ÉDUCATION **63**

LES ORGANISMES SCOLAIRES 63

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **77**

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS 79

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS **101**

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS 101

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX **119**

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 121

SANTÉ QUÉBEC 134

TOURISME **155**

LE PARC OLYMPIQUE 155

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE **169**

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE 169

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN 186

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC 199

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VISION

La vision du MAMH consiste à établir un partenariat fort avec un milieu municipal engagé pour des communautés durables et prospères.

ORIENTATIONS

Le MAMH a pour mission d'agir aux côtés du milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyennes et citoyens.

En participant de façon importante au financement du maintien, de la remise en état et de la construction d'infrastructures municipales au Québec, le MAMH contribue à la pérennité de ces infrastructures, à résoudre d'importants enjeux environnementaux, de santé et de sécurité pour les collectivités, à améliorer leur qualité de vie et à accroître, par le fait même, leur résilience, notamment face aux changements climatiques.

RESPONSABILITÉS

LE MAMH

Le MAMH administre des programmes et des initiatives d'aide financière[1] pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités en matière d'infrastructures municipales. Ces besoins visent principalement les infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires), certains bâtiments municipaux ainsi que les infrastructures résilientes. Le MAMH doit, entre autres, effectuer l'analyse des demandes d'aide financière des municipalités, appliquer le cadre normatif en vigueur aux projets retenus aux fins d'aide financière, verser l'aide financière aux municipalités et effectuer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau, le MAMH accompagne également les plus petites municipalités dans le développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles, respectant le cadre réglementaire et acceptables sur le plan financier.

LES MUNICIPALITÉS

Les quelque 1 100 municipalités du Québec sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien, de l'exploitation et du financement de leurs infrastructures puisqu'elles en sont propriétaires. Elles sont également responsables à leur égard du respect des lois, des normes et des réglementations applicables.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir leurs besoins et de planifier leurs interventions et les investissements à effectuer pour assurer l'utilisation optimale de leurs infrastructures. Elles doivent donc exercer une gestion adéquate de leurs actifs selon les niveaux de service recherchés incluant la mise à jour périodique des données à l'égard de leur parc d'infrastructures et de la mise en place d'une stratégie d'investissements.

[1] Les principaux programmes et initiatives d'aide financière relatifs aux infrastructures municipales sont énumérés à l'annexe 1.

À cet égard, le MAMH et ses partenaires du milieu municipal ont développé conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre de PGA municipaux. Les PGA constituent un outil de planification intégrée des investissements sur 10 ans afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et d'offrir à la population des services durables. Dans la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, Ensemble au service des citoyens*, le milieu municipal s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre des PGA pour ses infrastructures d'eau sur 10 ans de manière à assurer leur pérennité de même que leur financement. Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le MAMH a mis en place des incitatifs financiers à même ses programmes pour favoriser la réalisation de PGA-Eau d'ici le 31 décembre 2026. Le MAMH et le milieu municipal travaillent actuellement à élargir, dans une seconde phase, ces PGA aux bâtiments municipaux.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des municipalités est varié. Bien que le PAGI 2026-2027 présente uniquement l'état des infrastructures d'eau ainsi que des chaussées au-dessus des conduites, le parc comprend également les bâtiments administratifs, les casernes de pompiers, les garages, les entrepôts, les abris à abrasifs, les centres et les salles communautaires de même que la voirie locale et les infrastructures résilientes.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse ainsi que la pleine largeur des chaussées au-dessus des conduites.

L'information dont dispose le MAMH au sujet de l'état de ces infrastructures provient des résultats des travaux du CERIU dans le cadre de l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*[2] (PIEMQ). Les détails relatifs à la méthodologie de collecte des données et d'évaluation de l'état sont présentés à l'annexe 2.

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Les autres bâtiments municipaux pour lesquels le MAMH accorde également une aide financière aux municipalités sont les bâtiments administratifs, les casernes de pompiers, les garages, les entrepôts, les abris à abrasifs ainsi que les centres et les salles communautaires.

Le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces bâtiments municipaux. À la fin de 2024, le MAMH a rendu disponible aux municipalités un outil d'évaluation des bâtiments visant à les accompagner dans l'établissement d'un portrait. À terme, ce dernier leur permettra de détenir un inventaire de leurs bâtiments municipaux, peu importe leur vocation, de connaître leur état physique, leur valeur de remplacement ainsi que les travaux d'entretien et de renouvellement.

[2] Le rapport 2025 peut être consulté à l'adresse suivante : https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-2025-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Les mesures du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (PPTFI) visent à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens, à diminuer les coûts socioéconomiques et à réduire les dommages associés aux inondations pour les citoyennes et les citoyens, les municipalités et le gouvernement. Les mesures du PPTFI contribuent à mieux encadrer les pratiques des municipalités et des MRC, tant en ce qui a trait à la planification de l'aménagement du territoire qu'en ce qui concerne la gestion des risques et l'aménagement d'infrastructures résilientes.

Les infrastructures résilientes permettent aux municipalités de mitiger certains risques liés aux effets des changements climatiques. À titre d'exemple, les OPI, tels que les murs de protection et les digues, permettent de limiter l'expansion naturelle des eaux d'un lac ou d'un cours d'eau et de prévenir l'inondation.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces infrastructures. Toutefois, dans le cadre du déploiement de la mesure 16 du PPTFI, un recensement préliminaire des OPI dans les municipalités du Québec a été initié par le MELCCFP. Celui-ci dénombre une trentaine d'OPI à ce jour. En vertu du règlement du MELCCFP sur les OPI qui est entré en vigueur le 1er mars 2026, les municipalités doivent transmettre une étude de caractérisation de leurs ouvrages. Cette étude permettra d'avoir une meilleure connaissance de leur état et permettra de guider les intervenants dans la planification des investissements en matière d'infrastructures résilientes et d'orienter les interventions sur le territoire selon les réalités des municipalités, en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de gestion des inondations au Québec.

Inventaire des infrastructures d'eau[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[2] (ans)	Quantité			Dimension (km)[3]		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable	51	4 500	4 593	93	nd	nd	s. o.
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales	34	5 982	6 066	84	nd	nd	s. o.
Total – Immeubles		**10 482**	**10 659**	**177**	**nd**	**nd**	**s. o.**
Ouvrages de génie civil							
Infrastructures d'eau linéaires							
Conduites d'eau potable	42	s. o.	s. o.	s. o.	44 559	44 571	12
Conduites d'eaux usées	42	s. o.	s. o.	s. o.	36 746	36 761	15
Conduites d'eaux pluviales	37	s. o.	s. o.	s. o.	19 755	19 773	18
Chaussées au-dessus des conduites	nd	s. o.	s. o.	s. o.	41 255	41 342	87
Total – Ouvrages de génie civil		**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**142 315**	**142 447**	**132**

1 Données du 1er décembre 2025.
2 L'âge moyen est celui des infrastructures des municipalités analysées, soit 903 municipalités pour les infrastructures d'eau linéaires et ponctuelles.
3 Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

Variation à l’inventaire

Les variations de l’inventaire par rapport au PAGI 2025-2026 sont principalement attribuables à l’ajout de nouvelles municipalités à l’échantillon. À cet effet, le nombre de municipalités répertoriées a augmenté de 7 pour les infrastructures linéaires et de 5 pour les infrastructures ponctuelles, pour atteindre un total de 903 municipalités, soit 99 % de la population totale desservie et 96 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d’eau.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

État des infrastructures d'eau
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[1] (IEG) (%)					
	A	**B**	**C**	**ABC**	**D**	**E**
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable[2]	33	42	14	89	7	4
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales[3]	11	20	58	89	10	1
Total – Immeubles	**21**	**31**	**37**	**89**	**9**	**2**
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures d'eau linéaires						
Conduites d'eau potable	17	32	41	90	7	3
Conduites d'eaux usées	54	26	7	87	5	8
Conduites d'eaux pluviales	65	24	5	94	2	4
Chaussées au-dessus des conduites	26	21	17	64	15	21
Total – Ouvrages de génie civil	**37**	**25**	**19**	**81**	**9**	**10**
Total – Infrastructures	**35**	**26**	**21**	**82**	**9**	**9**

1 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
2 Au total, 95 % des 4 593 installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B, C), représentant 89 % de la valeur de remplacement.
3 Au total, 92 % des 6 066 installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B, C), représentant 89 % de la valeur de remplacement.

OBJECTIFS

Les programmes d'aide financière du MAMH destinés aux municipalités ont pour objectif de soutenir la réalisation de travaux visant le maintien, le renouvellement et la construction d'infrastructures municipales essentielles, afin d'offrir des services de base de qualité aux collectivités. À travers ces programmes, le MAMH poursuit les objectifs suivants :

- Remplacer, réhabiliter ou améliorer les infrastructures municipales dont l'état est vulnérable, et/ou présentant des problématiques importantes;
- Maintenir fonctionnelles et sécuritaires des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie et à l'offre des services aux citoyens;
- Assurer la mise aux normes des infrastructures municipales pour qu'elles respectent les réglementations applicables, dont celles relatives à l'environnement;
- Doter les municipalités d'infrastructures permettant d'offrir des services de base aux citoyens et favoriser leur mise en commun;
- Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas des changements climatiques;
- Favoriser l'adoption de saines pratiques de gestion en matière d'infrastructures, comme les PGA.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Investissements[1] en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Municipalités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	4 874,7	72
Remplacement	1 868,1	28
Total	**6 742,8**	**100**

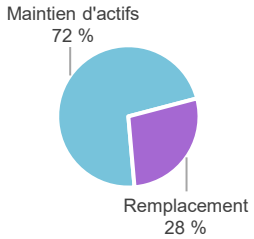

[1] Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres infrastructures municipales).

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du MAMH se concrétise dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'aide financière pour :

- Répondre aux besoins prioritaires des municipalités afin de les supporter dans le maintien des services de base offerts par le biais, notamment, des infrastructures d'eau et des bâtiments municipaux et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens;
- Supporter les municipalités dans la prise en charge de leur DMA cumulé sur leurs infrastructures;
- Soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients visant la protection des personnes et des biens;
- Prioriser les projets visant la conformité à la réglementation et les problématiques importantes touchant notamment les questions de santé et de salubrité publiques;
- Exiger des municipalités la réalisation, par leurs propres moyens financiers, d'un minimum d'interventions sur leurs infrastructures sans recourir aux subventions gouvernementales, par l'adoption et la mise en œuvre de PGA;
- Assurer un traitement transparent et équitable des demandes d'aide financière des municipalités.

Le MAMH procède à la révision des modalités et des enveloppes des programmes, sous réserve des approbations nécessaires, afin de les adapter à l'évolution de l'état des infrastructures, des besoins d'investissements et des réglementations applicables. De nouvelles initiatives de financement peuvent également être développées pour faire face à certaines réalités, telles que l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, les programmes d'aide financière du MAMH offrent un soutien financier supplémentaire aux petites municipalités afin de favoriser la réalisation de leurs projets d'investissements. Ces municipalités, bien qu'ayant des besoins importants, disposent souvent de ressources financières plus limitées.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Dans le processus menant au PIEMQ, le CERIU collecte auprès des municipalités des données quant à l'état de leurs infrastructures destinées aux services municipaux d'eau et des chaussées au-dessus des conduites. Une fois complété, ce portrait précise notamment les besoins prioritaires des municipalités qui devront faire l'objet d'investissements au cours des prochaines années. Le MAMH prend en compte ces besoins prioritaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière et des priorités d'investissements.

Le portrait indique que 18 % (IEG de D à 9 % et IEG de E à 9 %) des infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires) et des chaussées au-dessus des conduites des municipalités du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) et qu'elles devront faire l'objet d'investissements importants afin de les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C). De plus, une attention particulière doit être accordée aux infrastructures vieillissantes et susceptibles de défaillance modérée (IEG de C) afin d'éviter qu'elles ne deviennent en mauvais état.

En plus des besoins pour la remise en bon état du parc d'infrastructures municipales, les municipalités doivent réaliser des travaux de mise aux normes de leurs infrastructures ponctuelles pour se conformer à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*).

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le portrait des bâtiments municipaux, qui sera réalisé au cours des prochaines années, contribuera à soutenir la planification des investissements liés à ces infrastructures et à suivre l'effet de ces investissements sur l'évolution de leur état. Ce portrait permettra aux municipalités d'être mieux outillées pour définir, ajuster ou bonifier leur stratégie d'investissement concernant ces infrastructures.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Le portrait des infrastructures résilientes à faire au cours des prochaines années permettra également de soutenir la planification des investissements à l'égard de ces infrastructures et de suivre l'effet de ces investissements sur l'évolution de leur état. À terme, un tel portrait permettra également aux municipalités d'être mieux outillées pour élaborer, maintenir ou bonifier leur stratégie d'investissements pour ce type d'infrastructure.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements[1] inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Municipalités						
2024-2025						
Réel	274,8	–	312,3	**587,1**	298,7	**885,8**
Prévu[2]	468,8	–	118,3	**587,1**	131,6	**718,7**
Écart	(194,0)	–	194,0	**–**	167,1	**167,1**
2025-2026						
Probable	393,8	–	240,7	**634,5**	171,1	**805,6**
2026-2027						
Prévu	586,7	–	190,0	**776,7**	117,9	**894,6**

1 Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres bâtiments municipaux).
2 Prévu au PQI 2024-2034.

Écarts entre les investissements prévus et réels

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2024-2025 s'élève à 885,8 M$, soit 167,1 M$ de plus que l'aide financière prévue pour la période correspondante, qui s'élevait à 718,7 M$. L'augmentation de l'investissement s'explique par une accélération dans la réalisation des projets.

Investissements prévus et probables

Les investissements prévus au PQI par le MAMH se réalisent selon la planification des travaux des municipalités et leur capacité à réaliser ces travaux. N'étant ni propriétaire ni maître d'œuvre des projets d'infrastructures qu'il subventionne, le MAMH n'a pas de contrôle sur le rythme de réalisation des investissements par les municipalités. Les prévisions d'investissements du MAMH tiennent ainsi compte de ces facteurs et visent à être les plus probables possible.

Pour l'année en cours, les investissements probables devraient totaliser 805,6 M$ et ceux prévus pour l'année 2026-2027 sont estimés à 894,6 M$. Entre autres, les investissements du MAMH pour l'année en cours et ceux prévus pour 2026-2027 vont contribuer à la réalisation des projets suivants :

- Station d'épuration des eaux usées – Saint-Hyacinthe – Réfection (TB 728);
- Bassins de rétention des eaux usées (ouvrage Turcot) – Montréal – Construction (TB 648);
- Agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville – Charlemagne;
- Construction d'une caserne de pompiers – Potton;
- Réhabilitation des berges naturelles menacées par l'érosion accélérée dans les principaux parcs riverains de Montréal (TB 567);
- Usine de production d'eau potable – Gatineau – Réfection et remplacement (TB 1214).

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable	7	7	0	4	4	0
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales	8	10	2	1	1	0
Total – Immeubles	**8**	**9**	**1**	**2**	**2**	**0**
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures d'eau linéaires						
Conduites d'eau potable	7	7	0	3	3	0
Conduites d'eaux usées	5	5	0	8	8	0
Conduites d'eaux pluviales	3	2	(1)	3	4	1
Chaussées au-dessus des conduites	15	15	0	23	21	(2)
Total – Ouvrages de génie civil	**8**	**9**	**1**	**11**	**10**	**(1)**
Total – Infrastructures	**8**	**9**	**1**	**10**	**9**	**(1)**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Variation

L'évolution de l'état des infrastructures d'eau en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) s'appuie sur les travaux et les données compilées par le CERIU dans le cadre de la mise à jour annuelle du PIEMQ. Les proportions des infrastructures en mauvais et en très mauvais état pour la période visée par le présent PAGI tiennent compte de la dégradation naturelle des infrastructures d'eau ainsi que de la mise à jour des données de plusieurs municipalités, notamment 7 des 11 plus grandes villes du Québec, en date du 1er décembre 2025.

Les indices d'état demeurent globalement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures des municipalités. L'augmentation de la proportion des installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales en mauvais état (IEG de D) s'explique principalement par des ajustements économiques (augmentation des coûts de travaux) et par l'ajout d'actifs majeurs d'une grande ville, et non à une détérioration physique des actifs répertoriés au PAGI 2025-2026. La baisse de la proportion de conduites d'eaux pluviales en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) et des chaussées au-dessus des conduites en très mauvais état (IEG de E) s'explique principalement par la réalisation de travaux pour les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) ou par l'obtention de nouvelles données d'inspections qui ont permis de préciser l'évaluation de leur état.

ANNEXE 1

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

Les programmes du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir et maintenir les services de base à leurs citoyennes et citoyens. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que de leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet d'évaluer si les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base ainsi que pour l'implantation et le prolongement de réseau, étant donné la complexité des projets, leur capacité financière plus limitée, les enjeux de ressources, leur faible population et la dispersion des infrastructures sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres modalités administratives en vigueur encadrent l'aide financière octroyée par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques sont une priorité pour le MAMH. L'aide financière attribuée visant à maintenir fonctionnels les bâtiments municipaux contribue à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Quant aux aides financières accordées aux infrastructures résilientes, elles permettent d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures.

Programmes du MAMH offrant uniquement un financement du Québec

Ces programmes évoluent selon les besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- PRIMEAU 2023-2033 : Ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- FIERH : Ce programme favorise la construction de logements abordables en soutenant financièrement les municipalités dans la réalisation de travaux d'infrastructures municipales d'eau potable ou d'eaux usées;
- PRACIM et PRACIM 2025-2028 : Ces programmes offrent une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ces programmes sont les bureaux administratifs (hôtels de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts, les abris à abrasifs ainsi que les centres et les salles communautaires. Ils encouragent également les projets de mise en commun;
- PRAFI : Ce programme soutient les municipalités dans la réalisation d'aménagements résilients permettant de protéger la population et de réduire les dommages aux bâtiments causés par les inondations;
- Accélérer la transition climatique locale (ATCL) : Ce programme s'adresse aux MRC ainsi qu'aux municipalités et villes exerçant certaines compétences de MRC. Il permet de financer la conception et l'implantation de solutions d'adaptation aux changements climatiques ou de réduction des gaz à effet de serre, ainsi que de soutien à la transition climatique. Bien que la construction de bâtiments et d'infrastructures municipales ne soit pas admissible au programme, des projets d'infrastructures visant par exemple la conversion énergétique des bâtiments ou l'aménagement d'infrastructures liées à des projets de mobilité durable, sont des interventions admissibles;

Par ailleurs, les projets financés par les programmes énumérés précédemment font l'objet d'examens ou de vérifications par le MAMH ou de vérifications externes. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- TECQ 2024-2028 : Ce programme découle de l'entente du Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Il permet aux municipalités de réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Le TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. La phase de financement en cours est celle pour la période 2024-2028;
- NFCCQ volet Fonds des petites collectivités : Ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux.
- Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) : Cette entente vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts afin de maintenir ou accroître l'offre de logements.

Pour les programmes Canada-Québec, le MAMH assure la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, les projets financés par ces programmes font l'objet d'examens ou de vérifications par le MAMH ou de vérifications externes. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités.

Autres initiatives offrant un financement du Québec et du Canada

FAAC : Programme fédéral dont la gestion, pour les projets municipaux retenus, a été déléguée au MAMH et pour lequel le gouvernement du Québec a prévu des sommes au PQI pour contribuer financièrement aux projets découlant des inondations de 2017 et de 2019. Le FAAC vise des projets permettant aux municipalités d'atténuer les conséquences liées aux catastrophes naturelles par des mesures d'adaptation. Le financement des gouvernements nécessite des autorisations par décrets.

Programmes fermés

Les programmes PRIMA, NFCCQ, PRIMEAU, TECQ 2019-2024 et FIMEAU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière se poursuivent.

ANNEXE 2

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – INFRASTRUCTURES D'EAU

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider des connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 938 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire 2025 du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 903 municipalités, représentant 99 % de la population totale desservie et 96 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau. L'inventaire des installations d'eau est aussi établi à partir des données de 903 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau. La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2025 du CERIU sur le PIEMQ[3].

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et sur celles fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, dans le cadre du PAGI, un indice d'état représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU collige la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au-dessus des conduites qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Il est à noter que l'ensemble des données (état, valeur de remplacement, etc.) ont été fournies par les municipalités au mieux de leur connaissance et la qualité de celles-ci s'améliorera dans les années à venir. Le CERIU procède ensuite à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures d'eau

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris ou d'inspections, sur leur durée de vie restante théorique. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique à l'égard d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir d'un formulaire détaillé rempli par les municipalités. À travers ce formulaire, les répondants municipaux sont invités à évaluer l'état des principales composantes de leurs installations d'eau sur une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais). Cette évaluation représente donc l'opinion des répondants municipaux sur l'état global des composantes de ces installations plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

[3] Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-2025-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Étant donné que les indices d'état présentés ne reflètent que l'état global des composantes, ils ne prennent pas en compte les modifications ou les améliorations exigées pour répondre à de nouvelles exigences découlant du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.

Inspection et mise à jour des données

La constitution d'un portrait exhaustif des infrastructures en eau des municipalités du Québec est un projet d'envergure devant s'échelonner sur plusieurs années et qui est actualisé en continu. Ce projet nécessite la collaboration des municipalités, notamment en ce qui a trait à la collecte de données pour assurer un portrait fiable de ces infrastructures dans le temps.

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

De plus, le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées. À cet égard, le CERIU a intégré, depuis 2019, les travaux de renouvellement de conduites effectués entre 2014 et 2024 dans le cadre des programmes de subvention FIMEAU volet 1, TECQ 2014-2018, TECQ 2019-2024, FEPTEU volet 1, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5, NFCCQ-FPC volet 1 ainsi que des données à jour provenant de 52 municipalités, dont 7 villes de plus de 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au rapport de 2025 du CERIU sur le PIEMQ, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2014 et 2024. Le portrait se précisera au fur et à mesure que les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention faisant état de plus d'inspections de leurs réseaux et des travaux réalisés sur ces derniers. En parallèle, la mise à jour annuelle des données des grandes villes, représentant plus de 50 % de la valeur des actifs, se poursuivra et permettra d'obtenir un portrait actualisé des infrastructures. Quant aux infrastructures ponctuelles, elles continueront d'être réévaluées annuellement grâce aux différents formulaires plus précis élaborés à cet effet.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour vision d'être reconnue comme la référence en habitation au Québec par son expertise et ses services aux citoyens. Les valeurs qui guident la SHQ dans toutes ses activités et qui soutiennent sa prestation de services aux citoyens sont :

- La qualité du service;
- L'innovation;
- La cohérence;
- La collaboration.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable, la SHQ s'est fixé l'orientation suivante dans son Plan stratégique 2021-2026 à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité :

- Innover dans l'approche d'affaires afin d'assurer une meilleure prestation de services aux citoyens.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui relève de la ministre responsable de l'Habitation, agit comme principal organisme gouvernemental responsable en habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, la SHQ a notamment la responsabilité :

- De mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- De faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété;
- De promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- D'informer la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

La SHQ élabore et met en œuvre différents programmes pour soutenir des organismes comme des offices d'habitation, des coopératives ou des OSBL d'habitation. La SHQ favorise une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie aux organismes dans un cadre de gestion axé sur les résultats et la mitigation des risques. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité.

Plus particulièrement, la SHQ administre le PSBL, qui vise à soutenir les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leurs conditions socioéconomiques, et le PRHLM, qui vise à assurer la pérennité d'une offre de HLM de qualité, saine, sécuritaire et qui répond à leur besoin. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes, la SHQ s'assure du maintien en bon état du parc de logements sociaux québécois. Ainsi, pour assurer la qualité et la pérennité de l'ensemble du parc de HLM, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers dont elle est propriétaire et ceux qui sont la propriété d'organismes subventionnés.

Le PSBL comporte quatre volets :

- **HLM public régulier :**

  Immeubles qui sont la propriété de la SHQ ou d'organismes subventionnés par celle-ci (office d'habitation).

- **HLM public – Inuit :**

  Immeubles qui sont la propriété de la SHQ ou de l'Office municipal d'habitation du Nunavik et gérés par ce dernier. À ces immeubles s'ajoutent deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik).

- **HLM privé – Autochtones hors réserve :**

  Immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord, à l'exception de trois immeubles qui appartiennent à la SHQ et qui sont gérés par la Corporation Waskahegen.

- **HLM privé régulier :**

  Immeubles de propriété privée gérés par des coopératives ou des OSBL d'habitation.

Le PRHLM comporte trois volets :

- **Volet 1 :** Soutien à des travaux de rénovation;
- **Volet 2 :** Soutien à des travaux de reconstruction d'ensembles immobiliers vétustes;
- **Volet 3 :** Soutien à des travaux de rénovation ou de reconstruction à la suite d'un sinistre.

Par ailleurs, la SHQ subventionne la construction de logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, qui se termine le 30 novembre 2026, et celui du PHAQ. Ces immeubles ne sont pas inclus au PAGI puisque, selon les normes de ces programmes, la SHQ n'est pas responsable de leur maintien d'actifs.

Par le biais du programme AccèsLogis Québec, la SHQ accorde des aides financières qui permettent à des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation) ainsi qu'à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité et abordables. Le PHAQ, quant à lui, appuie financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Pour les immeubles dont la SHQ est propriétaire, celle-ci mandate les organismes d'en assurer l'exploitation, l'entretien et le maintien d'actifs. Le parc d'immeubles appartenant à la SHQ, qui représente un total de 45 259 logements à loyer modique, est composé de 3 752 immeubles, soit :

- 2 443 pour le volet HLM public régulier;
- 1 306 pour le volet HLM public – Inuit;
- 3 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Pour les immeubles dont ils sont propriétaires, les organismes subventionnés par la SHQ sont aussi responsables de la construction, de l'exploitation, de l'entretien, du maintien d'actifs et du financement de ceux-ci.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures dans le bilan de santé de l'immeuble, de définir les besoins et d'exercer une gestion d'actifs adéquate pour assurer la qualité et la pérennité des HLM sous leur responsabilité.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ, qui représente un total de 27 867 logements à loyer modique, est composé de 3 908 immeubles, soit :

- 1 989 appartenant à des offices d'habitation pour le volet HLM public régulier;
- 872 appartenant à l'Office municipal d'habitation du Nunavik pour le volet HLM public – Inuit;
- 1 047 appartenant à des coopératives, à des OSBL d'habitation ou à des offices d'habitation, dont :
  - 397 pour le volet HLM privé régulier;
  - 650 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[2] (ans)	Quantité d'immeubles			Quantité de logements		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet HLM public régulier	42	2 445	2 443	(2)	43 482	43 480	(2)
Volet HLM public – Inuit	37	1 306	1 306	0	1 776	1 776	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	36	3	3	0	3	3	0
Total – Immeubles	**42**	**3 754**	**3 752**	**(2)**	**45 261**	**45 259**	**(2)**
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet HLM public régulier	52	1 989	1 989	0	19 115	19 115	0
Volet HLM public – Inuit	12	857	872	15	1 884	1 900	16
Volet HLM privé régulier	35	397	397	0	4 977	4 977	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	35	650	650	0	1 875	1 875	0
Total – Immeubles	**45**	**3 893**	**3 908**	**15**	**27 851**	**27 867**	**16**

1 Données au 1er septembre 2025 (PAGI 2026-2027) et au 1er septembre 2024 (PAGI 2025-2026).
2 L'âge moyen est pondéré en proportion du nombre de logements.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant à la SHQ a diminué de deux, pour un nouveau total de 3 752. Cette diminution s'explique par le retrait de deux immeubles d'un logement chacun, situés à Lévis et à Drummondville. Ils ont été retirés pour refléter que la SHQ n'est pas responsable de leur maintien d'actifs.

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de 15 immeubles, pour un nouveau total de 3 908. Cette augmentation s'explique par :

- La construction de 16 immeubles, pour un total de 18 logements, du volet HLM public – Inuit dans les villages de Kangiqsualujjuaq, de Tasiujaq et de Salluit;
- Le retrait d'un immeuble de deux logements à Puvirnituq qui n'est plus subventionné par la SHQ.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs[3] (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet HLM public régulier	22	23	23	68	21	11	99,9	423,6	523,5
Volet HLM public – Inuit	54	16	13	83	16	1	31,0	8,9	39,9
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	58	42	0	100	0	0	–	–	–
Total – Immeubles	**31**	**21**	**20**	**72**	**20**	**8**	**130,9**	**432,5**	**563,4**
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet HLM public régulier	29	22	15	66	18	16			
Volet HLM public – Inuit	67	15	10	92	7	1			
Volet HLM privé régulier	31	34	14	79	13	8		s. o.	
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	57	29	9	95	3	2			
Total – Immeubles	**43**	**21**	**13**	**77**	**14**	**9**			

1 Données du 1er septembre 2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.
3 Le DMA des infrastructures inspectées (98,0 % des immeubles sont inspectés) a été extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements totaux de ce parc.

OBJECTIFS

Les interventions de la SHQ visent à assurer la performance des organismes dans la mise en œuvre des programmes de la SHQ et des conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier. Les investissements de la SHQ visent à atteindre les objectifs suivants :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats					Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Atteindre une proportion de 74 % du parc immobilier HLM public en bon état selon l'IEG (IEG de A, B ou C)[1]	67 % PAGI 2022-2023	67 %	63 %	62 %	72 %	74 %	74 % PAGI 2026-2027
Atteindre un DMA de 436,6 M$ pour les immeubles appartenant à la SHQ	745,6 M$ PAGI 2024-2025	s. o.	s. o.	745,6 M$	531,8 M$	563,4 M$	436,6 M$ PAGI 2026-2027

[1] La cible de cet objectif est pondérée en fonction de la valeur de remplacement.

État de situation

Pour le premier objectif, tous les immeubles des volets HLM public régulier et HLM public – Inuit sont considérés, soit les immeubles appartenant à la SHQ et ceux appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ. Pour des fins de suivi, le tableau suivant présente un sommaire de l'état de ces immeubles.

État des immeubles du parc immobilier HLM public[1]

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Volet HLM public régulier	24	23	20	67	21	12
Volet HLM public – Inuit	60	15	12	87	12	1
Total – Immeubles	**36**	**20**	**18**	**74**	**18**	**8**

[1] Données du 1er septembre 2025.
[2] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

En général, ces résultats sont principalement attribuables à la mise en œuvre du PRHLM qui a permis des investissements supplémentaires graduellement depuis 2023-2024. Les hausses de ce programme sont plus importantes que la diminution graduelle des budgets du PSBL en 2024-2025 et en 2025-2026.Les investissements combinés du PRHLM et du PSBL ont atteint des niveaux inégalés en maintien d'actifs et en résorption du DMA dans le parc de HLM depuis la fin de la construction de ces immeubles dans les années 1990. De plus, la SHQ demande aux organismes d'habitation de prioriser les travaux de réfection des immeubles en mauvais état et en très mauvais état. Aux fins de l'interprétation des résultats, rappelons qu'il y a un décalage d'un peu plus d'un an avant de voir les effets des investissements sur l'indice d'état des immeubles et sur le DMA.

Concernant les deux objectifs spécifiques :

- L'objectif d'améliorer à 74 % la proportion du parc immobilier HLM public en bon état a été atteint. Au cours de la période, les résultats montrent une amélioration de 2 %, passant de 72 % à 74 %. Par rapport au PAGI de référence, soit 67 % en 2022-2023, c'est une amélioration de 7 %. L'amélioration de l'état du parc est due aux sommes supplémentaires injectées dans les travaux de rénovation par l'intermédiaire du PRHLM depuis l'introduction du programme le 7 juin 2023.
- L'objectif de réduire le DMA à 436,6 M$ n'a pas été atteint. Au PAGI 2026-2027, le DMA des immeubles appartenant à la SHQ a augmenté de 31,6 M$, passant de 531,8 M$ à 563,4 M$. Bien que le DMA soit de beaucoup inférieur au DMA de référence, le rythme de réduction du DMA sur les deux dernières années montre un ralentissement et même un léger rebond. L'augmentation des coûts de construction explique principalement cette légère augmentation du DMA. Ces résultats découlent de la mise en œuvre progressive du PRHLM :
  - D'une part, parce que le PRHLM était très attendu des organismes, plusieurs projets majeurs étaient prêts à être lancés dès sa mise en œuvre, expliquant la forte diminution initiale du DMA. Une fois cette première vague de projets mis en chantier, le rythme de dépôt des projets a été ralenti.
  - D'autre part, durant cette période, le PRHLM ne permettait pas le financement de projets réguliers, soit des projets de rénovation plus petits, dont le financement offre plus de flexibilité aux organismes. Les projets réguliers permettront d'ajouter au volume des travaux de rénovation, car ils peuvent être complémentaires aux projets spéciaux. La mise en œuvre des projets réguliers a été lancée le 9 décembre 2025.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Logements sociaux et communautaires appartenant à la SHQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	795,3	65
Prise en charge du DMA	420,2	35
Remplacement	–	–
Total	**1 215,5**	**100**

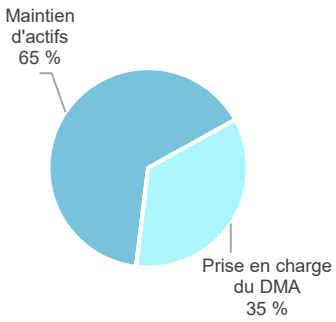

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs[1]

[1] En considérant les contributions fédérales et municipales de 143,2 M$, des investissements totaux de 563 M$ permettront à la SHQ de prendre en charge 100 % de son DMA.

	Logements sociaux et communautaires subventionnés par la SHQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	915,3	98
Remplacement	19,8	2
Total	**935,1**	**100**

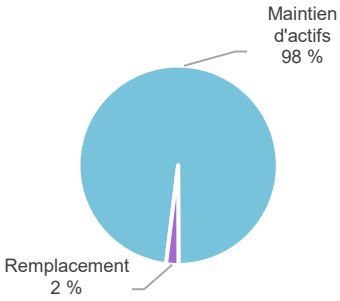

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement pour le maintien du parc des immeubles appartenant à la SHQ ainsi que de ceux des organismes qu'elle subventionne s'appuie sur une connaissance de l'état de ses infrastructures et des besoins d'investissements afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants et la pérennité des immeubles. Ainsi, la SHQ privilégie les interventions prioritaires identifiées aux bilans de santé des immeubles, notamment celles qui permettent de corriger les problèmes pouvant affecter la santé ou la sécurité des occupants ainsi que celles associées aux problèmes d'intégrité structurale de l'immeuble. Parallèlement, la SHQ mise sur la réalisation de travaux préventifs dans le but de prolonger la durée de vie des infrastructures en bon état.

Afin de répondre adéquatement aux besoins du parc de HLM, la SHQ procède à une répartition optimale du budget total prévu en tenant compte, notamment, des priorités identifiées aux bilans de santé des immeubles. Ainsi, la SHQ alloue une enveloppe minimale aux organismes afin d'assurer le maintien d'actifs

de leurs immeubles. À cette enveloppe, et en fonction de l'état des immeubles, des investissements supplémentaires sont alloués en considérant les besoins de maintien d'actifs identifiés lors des inspections et répertoriés dans les bilans de santé.

Par ailleurs, la SHQ réserve une part de l'enveloppe disponible pour des projets spéciaux. Le budget consacré aux projets spéciaux est le principal moyen pour prendre en charge les DMA les plus importants du parc de HLM. Les demandes de projets spéciaux présentées sont analysées, priorisées et autorisées par la SHQ. Le budget prévu en 2026-2027 pour les projets spéciaux représente près de 100 % du PRHLM et environ 50 % du budget du PSBL consacré aux travaux de rénovation (budget RAM).

Enfin, les investissements de la SHQ prévus au PQI 2026-2036 visent à prendre en charge 75 % du DMA de 563,4 M$ actuellement répertorié. À cet effet, il est à noter que les contributions financières du gouvernement fédéral et des municipalités de 143,2 M$ s'ajouteront à la contribution du gouvernement du Québec de 420,2 M$.

Projets spéciaux

Un projet spécial est un projet de rénovation de 35 k$ ou plus par logement touché, ou qui exigerait de prélever une part trop importante de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'organisme pour le maintien d'actifs. Les travaux effectués dans le cadre d'un projet spécial doivent répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Être urgents en considération des conséquences sur la santé et la sécurité des occupants et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Être urgents en considération de l'intégrité de l'immeuble et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Concerner une remise en état d'ensembles immobiliers qui présentent un IEG de D ou E;
- Regrouper des interventions qui touchent plusieurs composants d'un immeuble et qui doivent être réalisées en même temps;
- Découler de besoins précis qui impliquent des travaux nécessaires en matière de modernisation, d'amélioration ou d'une mise aux normes obligatoire.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par organisme et par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc[1]	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société d'habitation du Québec						
2024-2025						
Réel	110,2	66,1	–	**176,3**	–	**176,3**
Prévu[2]	36,6	108,4	–	**145,0**	–	**145,0**
Écart	73,6	(42,3)	–	**31,3**	–	**31,3**
2025-2026						
Probable	100,0	61,4	–	**161,4**	–	**161,4**
2026-2027						
Prévu	81,1	44,8	–	**125,9**	–	**125,9**
Organismes subventionnés par la SHQ						
2024-2025						
Réel	77,3	–	–	**77,3**	–	**77,3**
Prévu[2]	97,5	–	–	**97,5**	–	**97,5**
Écart	(20,2)	–	–	**(20,2)**	–	**(20,2)**
2025-2026						
Probable	127,7	–	–	**127,7**	–	**127,7**
2026-2027						
Prévu	160,6	–	1,0	**161,6**	–	**161,6**

1 Les investissements faits dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et du PHAQ ainsi que pour certains projets relatifs à la construction de logements privés ne sont pas considérés dans le PAGI, car dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.
2 Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

La réalisation et le suivi des projets d'infrastructure relèvent de la responsabilité des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation). Toutefois, la SHQ impose la méthodologie d'inspection des immeubles, assure le suivi de la réalisation des bilans de santé et effectue le contrôle de la qualité des bilans de santé pour s'assurer qu'ils sont complets et représentatifs de l'état et des besoins des immeubles. De plus, la SHQ peut accompagner les organismes afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'interventions à réaliser.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2024-2025 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 176,3 M$, soit 31,3 M$ de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par le fait que la durée des projets subventionnés par le PRHLM est plus courte que prévu. En effet, contrairement au PSBL, dont le budget est annuel, le PRHLM permet la réalisation de projets sur quatre ans. Les premières prévisions budgétaires annuelles de la SHQ estimaient que les projets se réaliseraient en moyenne sur trois ans. Il s'avère plutôt que les projets durent en moyenne un peu plus d'un an.

Les investissements probables en 2025-2026 et prévus en 2026-2027 pour le maintien du parc totalisent respectivement 161,4 M$ et 125,9 M$. Ces investissements permettront notamment la réalisation des travaux suivants :

- Correction d'infiltrations d'eau dans les sous-sols de cinq immeubles jumelés à Saint-Thomas-Didyme. Les travaux consistent principalement à réparer les fondations fissurées, à remplacer le drain agricole et à mettre aux normes la séparation du drainage sanitaire et du pluvial. Les portes et fenêtres seront remplacées et les cuisines et salles de bains seront modernisées;
- Travaux de plomberie, de mécanique et d'électricité sur un immeuble de 103 logements à Laval. Les travaux incluent la réfection de la salle électrique, de la génératrice et de la salle mécanique ainsi que la mise aux normes du système d'alarme-incendie;
- Modernisation des logements afin d'intégrer des espaces pour lave-vaisselle, laveuse et sécheuse d'un immeuble de six logements à Val-des-Sources. L'absence de ces équipements rendait difficile de trouver des locataires pour ces logements destinés à des familles;
- Réfection et amélioration de la toiture d'un immeuble de 22 logements à Farnham. Les travaux touchent la réfection de la toiture principale et des marquises, ainsi que l'installation d'ancrages de sécurité. Dans les combles, ajout d'isolation, amélioration de la ventilation et la correction des sorties au toit.

Les organismes subventionnés par la SHQ

Les investissements réalisés en 2024-2025 par les organismes subventionnés par la SHQ totalisent 77,3 M$, soit 20,2 M$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par des investissements du programme PHAQ inférieurs à ceux initialement prévus,

Les investissements probables en 2025-2026 et prévus en 2026-2027, qui totalisent respectivement 127,7 M$ et 161,6 M$, seront alloués en totalité au maintien du parc. Ces investissements permettront notamment la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de l'enveloppe de 12 immeubles jumelés à Ormstown et rénovation des 24 logements. Les travaux sont, entre autres, de retirer les mansardes, d'isoler les étages, de rénover les logements. Ils incluent aussi de réparer les fondations : injecter les fissures, imperméabiliser et remplacer les drains français;
- Remplacement des portes et fenêtres sur deux immeubles totalisant 38 logements à Blainville;
- Amélioration de l'accessibilité et réfection des 10 logements d'un immeuble pour personnes âgées à Baie-Saint-Paul. Les travaux incluent aussi la modernisation de la cuisine communautaire;
- Réfection de l'enveloppe extérieure et amélioration de l'isolation sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles appartenant à la SHQ											
Volet HLM public régulier	22	21	(1)	10	11	1	489,2	40,2	105,4	(111,3)	523,5
Volet HLM public – Inuit	19	16	(3)	0	1	1	42,6	12,5	–	(15,2)	39,9
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Total – Immeubles	**21**	**20**	(1)	**8**	**8**	**0**	**531,8**	**52,7**	**105,4**	**(126,5)**	**563,4**
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ											
Volet HLM public régulier	18	18	0	18	16	(2)					
Volet HLM public – Inuit	7	7	0	1	1	0					
Volet HLM privé régulier	14	13	(1)	6	8	2			s. o.		
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	1	3	2	1	2	1					
Total – Immeubles	**13**	**14**	**1**	**11**	**9**	**(2)**					

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Immeubles appartenant à la SHQ

Globalement, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) a diminué de 1 % et celle des immeubles en très mauvais état (IEG de E) est restée stable au PAGI 2026-2027 par rapport à celles présentées au PAGI 2025-2026.

Cette légère amélioration des immeubles en mauvais et en très mauvais état démontre que la SHQ réussi à maintenir un niveau suffisant d'investissement en maintien d'actifs sur les immeubles dans un état satisfaisant (IEG de C), tout en réalisant les travaux permettant la résorption progressive du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

La proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) du volet HLM public – Inuit s'est le plus améliorée en raison d'une accélération des travaux de rénovation au Nunavik.

Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ

Globalement, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) est restée stable alors que celle des immeubles en très mauvais état (IEG de E) a diminué de 2 % par rapport aux proportions présentées au PAGI 2025-2026 pour les mêmes raisons que celles expliquées plus haut.

Évolution du DMA

Dans l'ensemble, le DMA a augmenté de 31,6 M$, passant de 531,8 M$ à 563,4 M$, au cours de la dernière année. Plus particulièrement, on observe les éléments suivants :

- La dégradation naturelle causée essentiellement par le vieillissement des composantes principales des immeubles en mauvais et en très mauvais état a été limitée à 52,7 M$, notamment par la réalisation de travaux sur un large éventail d'immeubles. Toutefois, au Nunavik, la dégradation naturelle, toutes proportions gardées, est particulièrement prononcée, notamment due à une durée de vie utile plus courte des composantes et à cause de difficultés techniques pouvant limiter la capacité à mettre en œuvre rapidement des chantiers de rénovation;
- L'ajout de 105,4 M$ provenant de nouveaux constats répertoriés lors de l'inspection des immeubles du volet HLM public. Ces nouveaux constats révèlent des nouveaux besoins de réfection de revêtements extérieurs, de remplacement de portes et fenêtres, de mise à niveau des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation, ainsi que de réfection de cuisines et de salles de bain;
- Au Nunavik, l'inspection a souvent lieu au moment de planifier des travaux sur un immeuble, et les constats établis sont régulièrement résolus dans la même période, ce qui a pour effet de sous évaluer la résorption du DMA due aux nouveaux constats.
- La résorption de 126,5 M$ du DMA par la réalisation de travaux de réfection de toitures, de remplacement de fenêtres et de remise à neuf des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation sur des immeubles en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E).

La résorption du DMA s'explique principalement par la mise en œuvre du PRHLM, qui a permis des investissements supplémentaires graduellement depuis 2023-2024. En effet, depuis juin 2023, ce programme permet d'utiliser les sommes issues de l'Entente Canada-Québec sur le logement, et ce, de manière croissante jusqu'en mars 2028.

En parallèle, les conditions de marché, telles que la pénurie de main-d'œuvre chez les entrepreneurs, les professionnels et au sein des organismes mandatés par la SHQ, se résorbent graduellement.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le quatrième cycle d'inspection du parc de HLM a commencé le 1er janvier 2021 et s'est terminé le 31 décembre 2025. Le taux d'inspection des immeubles du présent PAGI est de 98,0 % (7 510 immeubles sur 7 660). En plus des 150 immeubles non inspectés, 93 immeubles ont été construits il y a moins de 5 ans. Ils sont considérés en très bon état (IEG de A), bien qu'ils n'aient pas été inspectés.

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de la production des bilans de santé des immeubles. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection de chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement du composant ou la disponibilité d'un service.

De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus d'inspection de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles que pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon les valeurs de remplacement.

Le DMA des infrastructures inspectées est extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre total de logements de ce parc.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La SQI veut être le partenaire de référence pour des solutions immobilières publiques durables au bénéfice des collectivités. Pour y parvenir, la SQI s'est fixé les objectifs suivants :

- Consolider ses acquis et ses expertises;
- Accroître la collaboration avec les clients et la collectivité;
- Maintenir du leadership en développement durable.

ORIENTATION

La SQI a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière. Pour mener à bien sa mission, la SQI a établi, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Prioriser les investissements en maintien et en bonification du parc qui assurent la continuité des affaires, par une transition vers des modes de conception, de réalisation et d'exploitation qui considèrent le cycle de vie complet des infrastructures et les objectifs en matière de développement durable.

RESPONSABILITÉS

La SQI doit maintenir le parc immobilier du gouvernement du Québec sous sa responsabilité dans un état de santé satisfaisant, tout en développant le parc de manière à combler les besoins en espaces des clients, et ce, en optimisant les ressources humaines, matérielles et financières à sa disposition.

La SQI est dotée d'une structure de gouvernance du parc immobilier qui assume un rôle stratégique visant à optimiser les espaces et à maintenir en bon état ses édifices en propriété. À cet égard, un plan d'optimisation des espaces est en cours de mise en œuvre pour réduire de façon importante les engagements financiers de l'État en mettant fin à plusieurs baux. De plus, elle intervient également dans des projets d'acquisition et de disposition d'immeubles et de terrains afin de rencontrer ses objectifs d'optimisation et de pérennité du parc immobilier.

Dans son cadre de gestion des infrastructures publiques, la SQI a établi les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion de ses investissements. Cet encadrement vise à prioriser le maintien des actifs pour améliorer l'état du parc immobilier dont la SQI est propriétaire.

En bref, la SQI place la sécurité, le bien-être et la continuité des opérations de l'occupant au centre de ses décisions, en créant des milieux de travail sains, en utilisant les technologies de pointe et en respectant la capacité de payer des contribuables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 380 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété, totalisant une superficie d'environ 2,0 millions de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des centres de transport, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres immeubles spécialisés, notamment des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

Inventaire des infrastructures[1, 2]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[3] (ans)	Quantité			Dimension[4] (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Immeubles de bureaux	39	66	68	2	533 155	546 396	13 241
Centres de transport	32	90	89	(1)	201 735	200 709	(1 026)
Palais de justice	37	43	43	0	433 102	437 802	4 700
Établissements de détention	28	15	14	(1)	245 620	231 813	(13 807)
Postes de la Sûreté du Québec	28	80	82	2	181 971	184 629	2 658
Autres immeubles spécialisés	32	62	62	0	207 826	213 546	5 720
Immeubles non locatifs et excédentaires	43	5	6	1	6 232	12 555	6 323
Immeubles en requalification[5]	55	2	2	0	134 336	70 595	(63 741)
Ouvrages de génie civil							
Stationnements et tunnels	34	18	14	(4)	219 045	116 833	(102 212)
Total – Infrastructures	**33**	**381**	**380**	**(1)**	**2 163 022**	**2 014 878**	**(148 144)**

1 Données au 20 octobre 2025.
2 L'inventaire exclut les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.
3 L'âge moyen représente l'âge apparent des immeubles et des ouvrages de génie civil. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'un immeuble ou d'un ouvrage, compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.
4 Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-1996. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction. Des variations peuvent être constatées en raison de la mise à jour des superficies locatives ou à la suite de l'acquisition ou de la disposition des immeubles.
5 L'inventaire comprend les sites de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes qui ont été transférés à la SQI. Les superficies rapportées sont des superficies bâties.

Variation à l'inventaire

Depuis l'an dernier, la SQI a ajouté les cinq immeubles suivants à son parc immobilier :

- La construction du poste de la Sûreté du Québec situé au 505, rue Lewis Ouest, à Waterloo;
- L'acquisition du poste de la Sûreté du Québec situé au 1701, route 335, à Saint-Lin-Laurentides;
- L'acquisition d'un immeuble spécialisé situé au 700, boulevard Louis-Fréchette, à Nicolet;
- L'acquisition d'un immeuble de bureaux situé au 600, rue 3e, à Chibougamau;
- L'acquisition d'un immeuble de bureaux situé au 930, chemin Sainte-Foy, à Québec.

La SQI a disposé des six immeubles et stationnements suivants :

- L'établissement de détention situé au 555, boulevard Henri-Bourassa, à Montréal, a été démoli;

- Les trois stationnements situés au boulevard Chabot à Provencher, au boulevard Saint-Hubert à Chabot et au boulevard Saint-Laurent à Saint-Hubert, à Montréal, ont été retirés puisque le MTMD en est le propriétaire, et que la SQI en assure l'exploitation;
- L'immeuble spécialisé situé au 1039 Tukimuaqtuk Street, à Kuujjuarapik, a été vendu;
- L'immeuble non locatif et excédentaire situé au 142, route 132, à Percé, a été vendu.

Les infrastructures suivantes ont été reclassifiées :

- L'infrastructure située au 33, rue Saint-Louis, à Québec a été reclassé de la catégorie des stationnements et tunnels à celle des immeubles non locatifs et excédentaires;
- L'immeuble situé au 2383, rue Saint-Calixte, à Plessisville, a été reclassé de la catégorie des immeubles de centres de transport à celle des immeubles non locatifs et excédentaires.

Bien que le nombre d'immeubles soit demeuré stable, les variations constatées quant aux superficies résultent principalement de corrections apportées aux données d'inventaire. Plus spécifiquement :

- La réduction significative observée dans la catégorie des immeubles en requalification découle de la cession, au bénéfice de l'Université McGill, de certains bâtiments situés sur le site du HRV, lesquels étaient comptabilisés dans le PAGI 2025-2026;
- La variation constatée relativement aux palais de justice s'explique par les travaux d'agrandissement du palais de justice sis au 750, boulevard Saint-Joseph, à Roberval à la suite de sa mise en service en mars 2025;
- Enfin, la variation observée pour les autres immeubles spécialisés résulte des ajouts et retraits dans la vocation pour cette catégorie, et ce, malgré le maintien du nombre total d'immeubles inchangé.

Immeubles en requalification

Site de l'ancien hôpital Royal Victoria

En 2018, le gouvernement du Québec a confié le mandat à la SQI de requalifier l'ensemble des 16 bâtiments du site du HRV. En 2023, les titres de l'entièreté du site ont été transférés à la SQI pour assurer la sécurité ainsi que la gestion des bâtiments présentant des états variés de vétusté.

La SQI a fait le choix de classer ce site dans la catégorie Immeubles en requalification car la majorité des bâtiments localisés sur le site sont vacants et non exploités, et les usages des espaces ne sont pas comparables à ceux du parc immobilier sous la responsabilité de la SQI. Au cours de l'exercice 2025-2026, une portion du site a été cédée à l'Université McGill, soit six bâtiments, afin de répondre à des besoins d'espace pour son campus. Cette cession est intervenue à la suite de travaux majeurs visant l'autonomisation desdits bâtiments de la chaufferie centrale. D'ici à ce que l'option de requalification soit définie, aucune intervention de maintien d'actifs autre que celles visant à maintenir l'immeuble sécuritaire n'est prévue par la SQI.

Site de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes

En 2023, le gouvernement du Québec a également confié à la SQI le mandat de requalifier l'immeuble situé au 3700, rue Berri, à Montréal, anciennement connu comme l'Institut des Sourdes-Muettes. Des études sur le potentiel de reconversion de l'ancien Institut ont été réalisées pour déterminer les opportunités de développement du site.

Ce site est un ensemble institutionnel et patrimonial de grande valeur, qui recèle un fort potentiel de requalification au service de la collectivité montréalaise et qui offre un potentiel intéressant de contribution à la relance de la rue Saint-Denis. La Ville de Montréal a affirmé sa volonté de maintenir une vocation publique, sociale et institutionnelle du site, et a exprimé clairement son intérêt à ce qu'une partie du site soit dédiée aux fins de logements sociaux abordables.

À cet effet, la SQI a lancé des appels de propositions pour des projets de requalification portés par des partenaires privés. Une proposition qui respecte le patrimoine bâti a été retenue en avril 2025. Il s'agit d'un projet d'envergure à prédominance résidentielle. La transaction devrait se concrétiser en 2026-2027.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1, 2]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[3] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Immeubles de bureaux	6	9	27	42	9	49	21,0	581,2	602,2
Centres de transport	16	7	18	41	32	27	19,1	112,7	131,8
Palais de justice	14	14	13	41	55	4	234,7	51,0	285,7
Établissements de détention	33	9	0	42	9	49	15,0	375,3	390,3
Postes de la Sûreté du Québec	24	4	7	35	57	8	89,9	48,0	137,9
Autres immeubles spécialisés	6	21	41	68	16	16	13,4	78,9	92,3
Total – Immeubles locatifs	**16**	**11**	**16**	**43**	**30**	**27**	**393,1**	**1 247,1**	**1 640,2**
Immeubles non locatifs et excédentaires	5	0	29	34	0	66	–	14,9	14,9
Immeubles en requalification[4]	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	9	0	27	36	0	64	–	110,4	110,4
Total – Infrastructures	**16**	**11**	**16**	**43**	**29**	**28**	**393,1**	**1 372,4**	**1 765,5**

1 Données au 17 novembre 2025.
2 L'inventaire exclut les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.
3 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
4 L'inventaire comprend les sites de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes.

OBJECTIFS

Dans le Plan stratégique 2023-2027 de la SQI, un objectif relatif à la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est présenté. De plus, une cible concernant le DMA résorbé est également suivie au PAGI.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2026-2027.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats					Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Atteindre une proportion d'immeubles locatifs en état satisfaisant (IEG de A, B ou C) de 61 %	59 % PAGI 2023-2024		59 %	56 %	51 %	43 %	61 % PAGI 2027-2028
Réaliser au moins 150,0 M$ de travaux visant la résorption du DMA[1,2]	0 M$ PAGI 2021-2022	58,8 M$	108,2 M$	119,5 M$	154,0 M$	213,1 M$	150,0 M$ PAGI 2026-2027

1 Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats qui s'ajouteront au DMA cumulé.
2 Les résultats présentés correspondent au cumulatif de résorption du DMA depuis le dépôt du PAGI de référence.

La proportion des immeubles locatifs dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) a diminué, passant de 51 % à 43 % depuis le dépôt du PAGI 2025-2026. Cette diminution s'explique principalement par la dégradation naturelle des actifs, par de nouveaux constats attribuables au déploiement complété de la nouvelle application de gestion des actifs de la SQI ainsi que par la révision à la baisse de certaines valeurs de remplacement (voir annexe). Des investissements majeurs en maintien du parc sont prévus au PQI 2026-2036 afin d'accroître la proportion d'infrastructures dans un état satisfaisant. Cette amélioration sera rendue possible par la réalisation de projets majeurs ciblant les immeubles présentant un DMA important.

Des investissements réels totaux sur les propriétés de la SQI de 341,3 M$ en maintien du parc en 2024-2025 ont permis de résorber 59,1 M$ de DMA, portant ainsi le total du DMA résorbé à 213,1 M$ au PAGI 2026-2027. Rappelons que l'objectif de 150,0 M$ a été atteint une année avant la cible initialement prévue (PAGI 2026-2027). De plus, la vente et la démolition d'immeubles contribueront également à une résorption du DMA. À titre d'exemple, la démolition de l'établissement de détention Maison Tanguay, à Montréal, complétée au cours de l'exercice 2025-2026, a permis de résorber un DMA de 21,1 M$. De même, la vente en 2025 d'un immeuble spécialisé sis au 1039, rue Tukimuaqtuk, à Kuujjuarapik, a entraîné la résorption d'un DMA de 0,5 M$.

Enfin, une amélioration notable à moyen terme de l'état du parc immobilier, incluant la résorption du DMA, pourrait se concrétiser avec la réalisation de projets significatifs de rénovation dans des immeubles stratégiques de la SQI comme le palais de justice de Québec (TB 1187), l'établissement de détention de Gatineau (TB 1184) et l'immeuble de bureaux Marie-Guyart (TB 950). La réalisation du projet de réfection et de réaménagement de l'édifice Gérard-D.-Levesque, situé au 12, rue Saint-Louis à Québec, permettra d'assurer la résorption complète de 150,1 M$ du DMA, lors de la mise en service du projet, prévue d'ici 2027.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	SQI	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	2 269,1	63
Prise en charge du DMA	1 095,5	31
Remplacement	228,7	6
Total	**3 593,3**	**100**

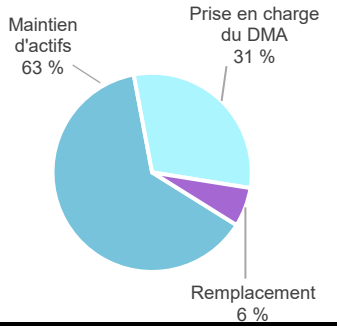

Prise en charge du déficit de maintien des actifs

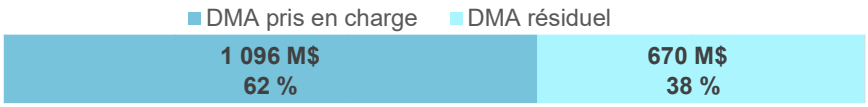

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Au PQI 2026-2036, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de 10 ans permettront de prendre en charge 1 095,5 M$ du DMA, soit 62 %.

Afin de soutenir la priorisation des investissements en maintien du parc immobilier, la SQI procède annuellement à une analyse de risques portant sur les immeubles les plus dégradés, laquelle conduit à l'évaluation d'une cote d'impact attribuée à ces immeubles. Cette analyse permet à la SQI de renforcer la mitigation des risques et de bonifier ses stratégies d'investissement en fonction des enveloppes sectorielles disponibles.

Toutefois, le vieillissement du parc occasionne une accélération des besoins d'investissement en maintien d'actifs. En effet, le niveau des investissements réalisés annuellement pour résorber le DMA cumulé s'est accentué en 2024-2025 et en 2025-2026, mais demeure inférieur au rythme de la dégradation naturelle et des nouveaux constats. Cette situation étant principalement attribuable à une meilleure stratégie d'inspection des immeubles supportée par le déploiement complété de la nouvelle application de gestion des actifs de la SQI, l'évolution des besoins en maintien d'actifs devrait se stabiliser au cours des prochaines années.

Il y a lieu de noter qu'une portion des investissements en maintien du parc prévus au PQI 2026-2036 est consacrée à des travaux de réaménagement des espaces, notamment pour la mise en œuvre du plan d'optimisation des espaces, ou au remplacement d'équipements vétustes. Ces travaux, relevant de la vétusté fonctionnelle des immeubles, ne sont pas pris en compte dans l'IVP utilisé pour l'évaluation de l'état et du DMA du parc immobilier. La proportion des investissements du PQI allouée à ces travaux dans les cinq prochaines années s'élève à près de 456,0 M$, soit 19 % des investissements en maintien du parc.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société québécoise des infrastructures						
2024-2025						
Réel	215,0	63,4	62,9	**341,3**	140,5	**481,8**
Prévu[1]	129,3	57,0	69,4	**255,7**	150,1	**405,8**
Écart	85,7	6,4	(6,5)	**85,6**	(9,6)	**76,0**
2025-2026						
Probable	171,8	52,9	81,5	**306,2**	138,5	**444,7**
2026-2027						
Prévu	226,3	100,5	76,5	**403,3**	162,6	**565,9**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements en maintien du parc réalisés en 2024-2025 totalisent 341,3 M$, soit un montant de 85,6 M$ supérieur aux sommes prévues. Cet écart s'explique notamment par la réalisation plus rapide qu'anticipé de certains investissements prévus aux enveloppes de maintien d'actifs (69,1 M$) et à des projets spécifiques (16,5 M$). Les secteurs des Édifices gouvernementaux - SQI et Palais de justice cumulent près de 75 % du taux de réalisation des investissements en maintien du parc. En revanche, les investissements réels en bonification présentent un léger recul de 6 % comparativement aux montants initialement prévus. Cette baisse s'explique principalement par un reclassement des investissements de bonification du parc vers le maintien du parc ainsi que par le report de projets d'acquisition d'immeubles. Ces résultats reflètent ainsi le positionnement stratégique de la SQI visant à rehausser les investissements en maintien du parc immobilier.

Les investissements probables en 2025-2026 de 444,7 M$ sont comparables à ceux réalisés en 2024-2025. En fait, il s'agit de prévisions établies en fonction des engagements financiers en cours et du niveau d'avancement des projets. Les investissements probables en maintien du parc pour 2025-2026 s'élèvent à 306,2 M$. Ils sont cohérents avec les priorités et les orientations gouvernementales.

Quant aux investissements prévus en 2026-2027, ils totalisent 565,9 M$ et permettront la poursuite des projets en cours ainsi que la réalisation de projets reportés ou de nouveaux projets visant :

- La prise en charge du DMA et le maintien des immeubles existants par :
  - Des travaux sur les enveloppes extérieures, tels que les murs rideaux et les composantes architecturales sur certains immeubles de bureaux et des palais de justice;
  - Des travaux de mise aux normes, tels que le remplacement ou l'ajout de systèmes de protection des personnes et des biens et le remplacement de systèmes de refroidissement;
  - Des travaux de rénovation sur certains établissements de détention;
  - Des travaux de mise à niveau des composantes mécaniques et électriques;
  - La reconstruction d'entrepôts d'abrasifs en fin de vie utile dans plusieurs centres de service du MTMD.

- Des réaménagements dans les immeubles de bureaux afin de poursuivre le plan d'optimisation des espaces et des loyers de l'administration gouvernementale;
- La réalisation de travaux pour soutenir la mission des divers MO comme la sécurisation des palais de justice et des établissements de détention, le réaménagement des palais de justice pour améliorer le service en lien avec les victimes d'actes criminels et le remplacement d'équipements essentiels aux opérations des centres de transport.

Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI :

- La majorité des investissements en maintien du parc concernent essentiellement des travaux relatifs à la mise aux normes, à la structure et à l'enveloppe du bâtiment, à la circulation verticale motorisée (escaliers mécaniques, ascenseurs) ainsi qu'à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques des immeubles;
- Les réaménagements des espaces de travail;
- Les investissements sur les infrastructures en mauvais état et ayant un risque de défaillance élevé, sont ciblés lors de la planification des travaux, car ils permettent de résorber le DMA cumulé;
- Les investissements en remplacement visent principalement des bâtiments modulaires pour les établissements de détention de Québec, de Trois-Rivières et de Sherbrooke ainsi que la reconstruction du palais de justice de Saint-Hyacinthe.

La majorité des investissements réalisés en maintien du parc en 2024-2025 (341,3 M$) et ceux probables pour 2025-2026 (306,2 M$) concernent des projets spécifiques et des projets de réfection ou de mise aux normes obligatoires compris dans les enveloppes de maintien des actifs.

Parmi eux, les projets suivants terminés ou qui se termineront durant l'année 2025-2026 auront un effet important sur la résorption du DMA :

- Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment situé au 1141, route de l'Église, à Québec (TB 726);
- Le réaménagement et l'agrandissement du centre des transports d'Anjou (TB 562);
- La démolition de l'ancien établissement de détention Maison Tanguay (TB 138);
- Remplacement des murs rideaux à l'Atrium, Québec;
- Optimisation et rénovation de la chaufferie à l'établissement de détention de Québec.

Les investissements prévus en maintien du parc pour 2026-2027, totalisant 403,3 M$, permettront d'optimiser des espaces dans les immeubles de bureaux, d'amorcer et de poursuivre la réalisation de plusieurs projets tels que :

- La réfection et le réaménagement de l'édifice Gérard-D.-Levesque à Québec (TB 259);
- Le remplacement des bâtiments modulaires dans les établissements de détention de Québec (TB1210), de Sherbrooke (TB 1199) et de Trois-Rivières (TB 1209);
- La réfection et le réaménagement de l'édifice sis au 3460, de La Pérade à Québec (TB 1104).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2024-2025 (140,5 M$) et ceux probables pour 2025-2026 (138,5 M$) ont permis de poursuivre la réalisation de projets importants visant à permettre aux MO d'assurer le maintien des services dans diverses régions du Québec. De nouvelles constructions et des réaménagements importants, comme les suivants, ont été réalisés ou sont en cours grâce à ces investissements :

- Centre de traitement informatique (phase II et III) – Québec – Réaménagement;
- Consolidation du centre de traitement informatique (ITQ) au 3800 rue Marly à Québec;
- Poste de la Sûreté du Québec de Waterloo – Construction (TB 408);
- Palais de justice de Roberval – Reconstruction, réfection et agrandissement (TB 206);
- Les réaménagements des édifices Hector-Fabre (TB 850) et Marie-Fitzbach (TB 1136) situés sur la colline parlementaire.

Les investissements prévus pour 2026-2027 de 162,6 M$ permettront de poursuivre le programme d'installation de bornes de recharge nécessaire à l'électrification de la flotte gouvernementale de véhicules et d'acquérir des immeubles pour sécuriser des services en propriété. Ils seront aussi utilisés afin d'amorcer et de terminer la réalisation des projets suivants :

- La construction du poste de police de la Sûreté du Québec à Chapais-Chibougamau (TB 1103);
- Palais de justice de Rouyn-Noranda - Agrandissement et réaménagement majeur (TB 555);
- La reconstruction et l'agrandissement du palais de justice de Saint-Hyacinthe (TB 125).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Immeubles de bureaux	25	9	(16)	38	49	11	481,6	98,9	33,6	(11,9)	602,2
Centres de transport	26	32	6	28	27	(1)	95,9	15,9	22,9	(2,9)	131,8
Palais de justice	36	55	19	14	4	(10)	334,2	36,4	(80,6)	(4,3)	285,7
Établissements de détention	3	9	6	24	49	25	156,8	108,7	146,2	(21,4)	390,3
Postes de la Sûreté du Québec	53	57	4	3	8	5	96,7	21,0	25,6	(5,4)	137,9
Autres immeubles spécialisés	25	16	(9)	16	16	0	76,0	2,6	25,4	(11,7)	92,3
Total – Immeubles locatifs	**27**	**30**	**3**	**22**	**27**	**5**	**1 241,2**	**283,5**	**173,1**	**(57,6)**	**1 640,2**
Immeubles non locatifs et excédentaires	0	0	0	92	66	(26)	10,7	4,7	(0,5)	–	14,9
Immeubles en requalification	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Ouvrages de génie civil											
Stationnements et tunnels	7	0	(7)	62	64	2	65,2	–	46,7	(1,5)	110,4
Total – Infrastructures	**26**	**29**	**3**	**23**	**28**	**5**	**1 317,1**	**288,2**	**219,3**	**(59,1)**	**1 765,5**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état et du DMA

La proportion des infrastructures en mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 8 %. De plus, une augmentation globale du DMA de 448,4 M$ est constatée, passant de 1 317,1 M$ à 1 765,5 M$, et s'explique par :

- La dégradation naturelle du parc immobilier de 288,2 M$;
- Les nouveaux constats de 219,3 M$ qui sont attribuables à des inspections plus exhaustives complétées à l'aide de la nouvelle application de gestion des actifs de la SQI et à la révision à la baisse de certaines valeurs de remplacement (voir annexe);
- La résorption de 59,1 M$ du DMA répertorié sur certains immeubles à la suite des travaux réalisés.

La résorption d'une portion du DMA sur les infrastructures dont des investissements ont été réalisés en 2024-2025 et en 2025-2026 sera constatée lors de leur mise en service. Il n'est toutefois pas possible d'anticiper leur effet pour l'instant.

Immeubles de bureaux

- La proportion des immeubles de bureaux en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) s'est améliorée de 5 %. Toutefois, une augmentation du DMA de 120,6 M$ est constatée, imputable principalement à la dégradation naturelle de certains immeubles et à la révision à la baisse de certaines valeurs de remplacement (voir annexe).

- Les projets prévus sur les immeubles situés au 5700, 4e Avenue (Atrium) et l'édifice Gérard-D.-Levesque, à Québec (TB 259), permettront de résorber près de 160 M$ du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) d'ici 2027.

Centres de transport

- La proportion des centres de transport en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 54 % à 59 %. L'augmentation du DMA de 35,9 M$ s'explique principalement par leur dégradation naturelle ainsi que par des nouveaux constats relevés lors des inspections récentes.
  - Le DMA cumulé de 131,8 M$ est principalement attribuable au vieillissement de plusieurs entrepôts pour abrasifs et de centres de transport. De multiples projets sont prévus au plan d'investissement de la SQI avec l'objectif de prendre en charge le maximum de DMA.

Palais de justice

- La proportion des palais de justice en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 50 % à 59 %.
- Malgré cette détérioration, le DMA a été revu à la baisse de 48,5 M$, principalement en raison d'une correction de certains constats lors de la dernière inspection.
  - Le projet de réfection du palais de justice de Québec permettra à lui seul de résorber 57,7 M$ du DMA cumulé.

Établissements de détention

- La proportion des établissements de détention en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 27 % à 58 %. L'augmentation du DMA de 233,5 M$ s'explique principalement par la dégradation naturelle des immeubles et les nouveaux constats relevés lors des inspections récentes, malgré la démolition de l'établissement de détention de Montréal pour femmes qui a permis de résorber son DMA de 21,1 M$.
  - Les établissements de détention de Gatineau, de Montréal, de Laval, de Sherbrooke et de Québec totalisent près de 96 % du DMA de 390,3 M$ cumulé sur l'ensemble des établissements de détention. La réalisation d'un projet majeur pour l'établissement de détention de Gatineau est à l'étude et sa réalisation devrait permettre de résorber 31,3 M$ de son DMA.

Postes de la Sûreté du Québec

- La proportion des postes de la Sûreté du Québec en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 56 % à 65 %. L'augmentation du DMA de 41,2 M$ s'explique principalement par la dégradation naturelle des immeubles, par la révision à la baisse de certaines valeurs de remplacement (voir annexe) ainsi que par la hausse attribuable aux nouveaux constats relevés lors des inspections récentes.

Autres immeubles spécialisés

- La proportion des autres immeubles spécialisés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 41 % à 32 %, principalement en raison de la vente de deux immeubles spécialisés. Toutefois, l'augmentation du DMA de 16,3 M$ s'explique principalement par la hausse attribuable aux nouveaux constats relevés lors des inspections récentes.

Immeubles non locatifs et excédentaires

- La proportion des immeubles excédentaires en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 92 % à 66 % et résulte principalement des travaux réalisés au 1070-1080, rue de la Chevrotière, à Québec qui ont permis le rétablir en bon état. Toutefois, l'augmentation globale du DMA de 4,2 M$ s'explique par la dégradation naturelle des immeubles dans un état très mauvais (IEG de E). En raison de leur vétusté, les immeubles excédentaires ne sont plus en exploitation et, par conséquent, ne présentent aucun risque pour la santé et la sécurité des personnes.

Immeubles en requalification

- Deux immeubles, l'ancien hôpital Royal Victoria (HRV) et l'ancien Institut des Sourdes-Muettes, sont en requalification. Le DMA de ces immeubles n'a pas été évalué.

Stationnements et tunnels

- La proportion des stationnements et des tunnels en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est passée de 69 % à 64 %. Cette diminution s'explique par le retrait de trois stationnements dont le MTMD est propriétaire ainsi que par le reclassement d'un stationnement dans la catégorie des immeubles non locatifs et excédentaires. Toutefois, l'augmentation du DMA de 45,2 M$ par rapport au PAGI 2025-2026 s'explique principalement par la hausse attribuable aux nouveaux constats relevés lors des inspections récentes.

ANNEXE

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Le processus d'inspection des immeubles est assuré en continu par les responsables des immeubles. Les techniciens en exploitation des immeubles visitent tous les édifices sous leur responsabilité selon des fréquences établies en fonction de l'importance et de la complexité des systèmes de chacun. Les ingénieurs en exploitation ont la responsabilité de superviser et d'approuver les rapports d'inspection visant l'état des immeubles.

Au cours des trois dernières années, la SQI a mis en place un nouvel outil de gestion des actifs dont la mise en œuvre se fait de manière progressive. Cet outil permet d'améliorer la gestion des données et la qualité des informations qui soutiennent l'évaluation de l'état du parc immobilier, notamment en uniformisant les méthodes d'évaluation des besoins en maintien d'actifs répertoriés lors des inspections, ce qui inclut l'estimation du coût des interventions pour y répondre. La SQI s'assurera que les valeurs de remplacement soient ajustées selon les mêmes paramètres de coût que les besoins afin d'assurer la cohérence des IVP qui soutiennent l'évaluation de l'état des immeubles.

Pour le PAGI 2025-2026, un total de 341 immeubles a fait l'objet d'une inspection au moyen du nouvel outil, ce qui correspond à environ 94,8 % de la valeur de remplacement du parc immobilier. Les 39 immeubles restants, représentant 5,2 % de la valeur du parc, n'ont pas été inspectés en raison de leur acquisition récente en 2025, de la réalisation ou de l'achèvement de travaux au cours de la même année, ou encore parce qu'ils sont en voie de disposition ou soumis à d'autres circonstances particulières. Ainsi, l'évolution des besoins en maintien d'actifs devrait se stabiliser au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la méthode de calcul des valeurs de remplacement a été révisée par la SQI en 2025. Auparavant, les caractéristiques particulières de construction de chaque immeuble n'étaient pas prises en compte puisque l'estimation de la valeur de remplacement était basée sur un coût paramétrique au mètre carré. Une équipe spécialisée a donc été mandatée pour établir une structure de coût unitaire propre à chaque composante afin de préciser leur coût de remplacement en fonction des projets récents. Les caractéristiques particulières de construction sont donc maintenant mieux reflétées dans la valeur de remplacement (ex. : architecture complexe). De plus, l'évaluation des coûts a été arrimée avec le département de fiscalité municipale par l'entremise du processus de la vérification des valeurs aux rôles d'évaluation foncière. Ainsi, cette nouvelle méthode permettra dorénavant à la SQI de mettre à jour à chaque année les valeurs de remplacement de l'ensemble de son parc immobilier pour refléter de manière continue l'évolution des coûts en fonction des conditions changeantes du marché de la construction.

Pour le PAGI 2026-2027, la valeur de remplacement de 278 immeubles a été révisée selon cette nouvelle méthode, représentant environ 49,5 % de la valeur du parc immobilier, engendrant une baisse de certaines valeurs de remplacement, particulièrement pour les immeubles de bureaux et certains postes de la Sûreté du Québec. Par conséquent, plusieurs IVP ont été ajustés à la hausse, ce qui a eu comme conséquence d'augmenter d'environ 3 % la proportion des infrastructures en mauvais état (IEG de D ou E).

Il est prévu que la révision de la valeur de remplacement des 102 immeubles restants, représentant 50,5 % de la valeur du parc immobilier, soit complétée en 2026 et intégrée au PAGI 2027-2028. Ces 102 immeubles sont essentiellement des immeubles classés patrimoniaux ou d'intérêt patrimonial, ainsi que des immeubles comportant des constructions particulières.

Évaluation de l'état des infrastructures

Afin d'établir l'état des infrastructures, la SQI utilise des paramètres quantitatifs. La méthode quantitative utilisée pour mesurer cet état est le calcul de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP qualifie l'état de santé de l'immeuble en comparaison avec sa valeur de remplacement. Il est calculé de la façon suivante :

- IVP = (Somme des coûts des travaux de maintien des actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans / Valeur de remplacement) x 100 %.

La SQI a défini les seuils acceptables pour l'IVP sur la base de son expérience quant à la satisfaction des clients, du financement adéquat des travaux et des ressources requises pour le maintien des immeubles. Ces seuils servent de référence pour définir de manière qualitative les niveaux de l'IEG, qui varient de très bon (IEG de A) à très mauvais (IEG de E).

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG du parc immobilier de la SQI

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Évaluation du DMA des infrastructures

Le maintien des actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble.

Lorsqu'un immeuble a un IVP supérieur à 15 %, il est considéré comme en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

Être le catalyseur d'une culture et d'une jeunesse audacieuses et sources de fierté pour le Québec.

ORIENTATION

Le MCC contribue à la vitalité, à la transmission, à l'accessibilité et au rayonnement de la culture québécoise; encourage l'innovation dans le secteur des communications; protège et valorise le patrimoine; et participe au déploiement du plein potentiel de la jeunesse québécoise.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications. Ces sommes servent au maintien de leurs actifs, à la prise en charge de leur DMA, au remplacement de leurs infrastructures et à la bonification de leur parc. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes. Ces informations permettent d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc d'infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement de leurs infrastructures ainsi que la bonification de leur parc. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin d'en réaliser une gestion optimale et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre se compose d'un total de 50 immeubles, dont 36 sont protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, soit 31 appartenant à la SODEC (26 immeubles et 5 lieux d'interprétation), 1 lieu de diffusion, 1 bibliothèque et 3 musées. De plus, il comprend 8 immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi.

Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Musées	74	9	9	0	87 981	87 981	0
Lieux de diffusion	50	5	5	0	143 945	143 945	0
Bibliothèques	70	3	3	0	74 836	74 836	0
Télédiffusion	129	2	2	0	14 552	14 552	0
Immeubles patrimoniaux[2]	246	31	31	0	26 738	26 738	0
Total – Immeubles		**50**	**50**	**0**	**348 052**	**348 052**	**0**
Équipements spécialisés							
Musées	14	35	35	0	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux de diffusion	22	131	147	16	s. o.	s. o.	s. o.
Bibliothèques	23	18	17	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
Télédiffusion	1	339	137	(202)	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux d'enseignement	35	105	105	0	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements spécialisés		**628**	**441**	**(187)**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

1 Données du 31 décembre 2025.
2 Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et 5 lieux d'interprétation.

Variation à l'inventaire

Plusieurs équipements de Télé-Québec (télédiffusion) ont été disposés au cours de l'année 2025 en raison de l'inondation survenue en 2024 au siège social de Télé-Québec, à Montréal. Leur remplacement sera fait en fonction des besoins.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Musées (selon le nombre)	22	45	0	67	11	22	0,5	41,6	42,1
Musées (selon la valeur[2])	31	46	0	77	8	15			
Lieux de diffusion (selon le nombre)	0	0	0	0	40	60	22,0	191,7	213,7
Lieux de diffusion (selon la valeur[2])	0	0	0	0	60	40			
Bibliothèques (selon le nombre)	34	33	0	67	0	33	–	7,8	7,8
Bibliothèques (selon la valeur[2])	72	25	0	97	0	3			
Télédiffusion (selon le nombre)	0	50	0	50	0	50	–	2,3	2,3
Télédiffusion (selon la valeur[2])	0	93	0	93	0	7			
Immeubles patrimoniaux[3] (selon le nombre)	10	19	32	61	36	3	11,9	3,2	15,1
Immeubles patrimoniaux[3] (selon la valeur[2])	5	27	39	71	26	3			
Total – Immeubles (selon le nombre)	**12**	**24**	**20**	**56**	**28**	**16**	**34,4**	**246,6**	**281,0**
Total – Immeubles (selon la valeur[2])	**21**	**26**	**2**	**49**	**29**	**22**			
Équipements spécialisés									
Musées (selon le nombre)	60	3	6	69	14	17	0,1	0,6	0,7
Musées (selon la valeur[2])	47	1	3	51	6	43			
Lieux de diffusion (selon le nombre)	51	5	0	56	6	38	2,6	9,0	11,6
Lieux de diffusion (selon la valeur[2])	27	21	0	48	15	37			
Bibliothèques (selon le nombre)	35	53	12	100	0	0	–	–	–
Bibliothèques (selon la valeur[2])	32	50	18	100	0	0			
Télédiffusion (selon le nombre)	15	5	8	28	28	44	18,0	6,7	24,7
Télédiffusion (selon la valeur[2])	4	1	8	13	63	24			
Lieux d'enseignement (selon le nombre)	73	0	3	76	10	14	–	–	–
Lieux d'enseignement (selon la valeur[2])	80	0	2	82	7	11			
Total – Équipements spécialisés (selon le nombre)	**45**	**6**	**4**	**55**	**14**	**31**	**20,7**	**16,3**	**37,0**
Total – Équipements spécialisés (selon la valeur[2])	**17**	**10**	**6**	**33**	**40**	**27**			
Total – Infrastructures (selon la valeur[2])	**20**	**25**	**3**	**48**	**29**	**23**	**55,1**	**262,9**	**318,0**

1 Données du 31 décembre 2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et 5 lieux d'interprétation.

OBJECTIFS

Le tableau suivant présente les nouvelles cibles au PAGI et les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2026-2027.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultat	Cible
	PAGI de référence	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Atteindre 62 % d'immeubles, selon le nombre, des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC)	58 % PAGI 2025-2026	56 %	62 % PAGI 2028-2029
Réaliser au moins 110 M$ de travaux permettant la résorption du DMA[1]	0,0 M$ PAGI 2025-2026	32,0 M$	110,0 M$ PAGI 2028-2029

[1] Les résultats présentés pour chaque année correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés permettant la résorption du DMA depuis le dépôt du PAGI de référence.

Nouvelles cibles au PAGI 2026-2027

Le MCC s'est fixé de nouvelles cibles à atteindre sur les trois prochaines années. Le premier objectif est d'augmenter de 58 % à 62 % la proportion du nombre d'immeubles ayant un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C), sans égard à la valeur de remplacement des immeubles afin de mieux refléter la stratégie d'investissements sur des immeubles de moins grande valeur. Le second objectif est d'investir un minimum de 110 M$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles et des équipements spécialisés.

Pour y parvenir, le MCC s'appuiera sur les investissements importants en maintien d'actifs prévus dans le cadre de projets en cours, notamment pour le MACM, la MCMQ et l'Édifice des Théâtres. D'autres projets en résorption du DMA seront octroyés dans les prochaines années et ciblés selon l'objectif de ramener des immeubles en état satisfaisant ou mieux. Les enveloppes en maintien d'actifs serviront à conserver dans un état satisfaisant les immeubles présentant un IEG A, B ou C.

Au PAGI 2026-2027, un immeuble a fait l'objet de nouveaux constats faisant passer sa cote à E. Des travaux sont prévus dans les prochaines années afin de le ramener dans un état satisfaisant.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MCC	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	750,9	70
Prise en charge du DMA	318,0	30
Total	**1 068,9**	**100**

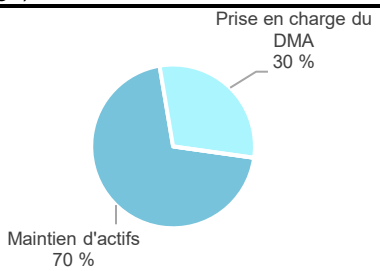

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements prévus en maintien du parc au PQI 2026-2036 permettent d'anticiper une prise en charge de 318,0 M$, soit de 100 % du DMA actuellement répertorié.

Afin de s'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes, et dans l'optique de maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art, la stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de deux axes d'intervention, soit les suivants :

- Maintien d'actifs :

  Les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État sont effectuées en continu de manière à éviter des réfections majeures;

- Prise en charge du DMA :

  Le MCC priorise les investissements sur l'ensemble des immeubles sur lesquels du DMA est répertorié, indépendamment de l'importance relative de leur valeur de remplacement.

En outre, les trois projets majeurs, l'agrandissement et le réaménagement du MACM (TB 489), le réaménagement de la bibliothèque Saint-Sulpice pour la MCMQ (TB 965) et la réhabilitation des parements de l'Édifice des Théâtres de la Place des Arts (TB 1287) devraient permettre de résorber en totalité le DMA de ces trois immeubles qui seront remis à neuf.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications						
2024-2025						
Réel	14,9	25,0	–	**39,9**	60,5	**100,4**
Prévu[1]	20,9	25,0	–	**45,9**	47,6	**93,5**
Écart	(6,0)	–	–	**(6,0)**	12,9	**6,9**
2025-2026						
Probable	23,4	32,0	–	**55,4**	105,4	**160,8**
2026-2027						
Prévu	43,0	87,0	–	**130,0**	37,7	**167,7**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Un écart total de 6,9 M$ est observé entre les investissements prévus (93,5 M$) et réels (100,4 M$) de l'année 2024-2025.

Cet écart est majoritairement attribuable au devancement des investissements pour le projet du Musée national de l'histoire du Québec (TB 841).

La sous-réalisation des travaux de maintien du parc de 6,0 M$ s'explique par un effort collectif des sociétés d'État afin de reporter des projets non urgents et qui a permis de respecter la cible globale annuelle.

Maintien du parc

Les investissements en maintien du parc permettent notamment de réaliser :

- Des travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- Des travaux portant sur les systèmes électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- Le maintien et le remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements en maintien du parc, réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026 qui totalisent respectivement 39,9 M$ et 55,4 M$, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- La réfection de la bibliothèque Saint-Sulpice, incluant les fenêtres et les vitraux (MCMQ) (TB 965);
- Des travaux sur les bâtiments de la Place des Arts de Montréal réduisant le DMA identifié;
- Des travaux de réfection sur divers immeubles patrimoniaux de la SODEC;
- Des travaux sur les équipements de transmission de Télé-Québec;
- La réfection et le réaménagement du Musée national de l'histoire du Québec (TB 841).
- Le début des travaux pour la réhabilitation des parements de l'Édifice des Théâtres et des façades de la rue Sainte-Catherine de la Place des Arts (TB 1287).

Les investissements de 130,0 M$ prévus en 2026-2027 pour le maintien du parc permettront de réaliser des travaux sur divers immeubles et équipements spécialisés ayant du DMA (IEG de D ou E), notamment :

- La poursuite des travaux pour la réhabilitation des parements de l'Édifice des Théâtres et des façades de la rue Sainte-Catherine de la Place des Arts (TB 1287);
- La poursuite de la réfection de la MCMQ (TB 965);
- La réfection des stationnements de la SPDAM;
- La modernisation de l'élévateur vertical de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- Le remplacement du système de traitement de l'air de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- Le remplacement du système de traitement de l'air du Grand Théâtre de Québec;
- La poursuite des travaux sur les équipements de transmission de Télé-Québec.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026 totalisent respectivement 60,5 M$ et 105,4 M$. Ceux-ci ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Musée d'art contemporain de Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 489);
- Musée national des beaux-arts du Québec, Espace Riopelle – Québec – Agrandissement (TB 886);
- Musée national de l'histoire du Québec – Québec – Réfection et réaménagement (TB 841).

Les investissements de 37,7 M$ prévus en 2026-2027 pour la bonification du parc permettront notamment de poursuivre le projet d'agrandissement et de réaménagement du MACM (TB 489), de réaliser le Centre des collections et de conservation de Montréal (TB 463) et de poursuivre l'acquisition documentaire de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Musées	8	8	0	15	15	0	48,5	0,9	(5,5)	(1,8)	42,1
Lieux de diffusion	60	60	0	40	40	0	191,4	3,6	35,3	(16,6)	213,7
Bibliothèques	0	0	0	3	3	0	5,5	0,1	2,2	–	7,8
Télédiffusion	0	0	0	7	7	0	1,6	–	0,7	–	2,3
Immeubles patrimoniaux	26	26	0	3	3	0	10,8	0,3	4,0	–	15,1
Total – Immeubles	**29**	**29**	**0**	**22**	**22**	**0**	**257,8**	**4,9**	**36,7**	**(18,4)**	**281,0**
Équipements spécialisés											
Musées	40	6	(34)	13	43	30	0,7	–	–	–	0,7
Lieux de diffusion	33	15	(18)	34	37	3	14,5	0,2	–	(3,1)	11,6
Bibliothèques	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Télédiffusion	62	63	1	27	24	(3)	30,7	0,2	–	(6,2)	24,7
Lieux d'enseignement	7	7	0	11	11	0	–	–	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	**47**	**40**	**(7)**	**27**	**27**	**0**	**45,9**	**0,4**	**0,0**	**(9,3)**	**37,0**
Total – Infrastructures	**30**	**29**	**(1)**	**23**	**23**	**0**	**303,7**	**5,3**	**36,7**	**(27,7)**	**318,0**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

L'état des immeubles est demeuré stable. Des travaux ont été réalisés à la Place des Arts (lieux de diffusion) sur l'ensemble des bâtiments, mais n'ont pas eu l'effet d'améliorer la cote d'état. L'effet de ces travaux sera constaté dans un bilan de santé ultérieur lorsqu'ils seront complétés.

Par ailleurs, l'état des équipements s'est amélioré de 7 %, principalement car Télé-Québec (télédiffusion) s'est départi de plusieurs équipements en mauvais état au cours de l'année 2025 à la suite d'un sinistre survenu en 2024, ce qui a eu pour effet de réduire le DMA des équipements et de réduire la proportion des équipements en mauvais état. La couverture d'assurance devrait être suffisante pour couvrir leur remplacement. La Place des Arts (lieux de diffusion) a également procédé au remplacement et à la réparation de certains équipements dans le cours normal de ses activités.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 14,3 M$ résulte :

- De la dégradation naturelle, évaluée à 5,3 M$, résultant principalement de l'indexation des constats déjà répertoriés;

- Des nouveaux constats de 36,7 M$, notamment par l'intégration au PAGI du besoin de réfection du revêtement extérieur répertorié dans le cadre du projet de réfection de l'Édifice des Théâtres de la Place des Arts (TB 1287), ainsi que d'une révision à la baisse pour harmoniser la méthode de calcul du DMA utilisée pour la majorité des immeubles du gouvernement (voir la section Méthodologie en annexe);
- Des travaux de résorption de 27,7 M$ sur les immeubles visant spécifiquement le DMA répertorié au PAGI, notamment sur l'immeuble de la Place des Arts, et la disposition et/ou le remplacement de plusieurs équipements spécialisés, notamment dans les immeubles de Télé-Québec (télédiffusion) et de la Place des Arts (lieux de diffusion);
- D'autres projets sont toujours en cours et n'ont pas eu d'impact immédiat sur le DMA, comme le projet de transformation du MACM, l'avancement des travaux de la MCMQ, la réfection des parements de l'ÉDT, ainsi que d'autres projets divers sur les immeubles de la SPDAM. L'impact sur le DMA sera constaté lorsque les travaux seront complétés.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. De plus, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi. Une mise à jour annuelle est également effectuée afin que soient notamment ciblées les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les IEG des immeubles, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP[4].

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Lorsqu'un immeuble a un IVP supérieur à 15 %, il est considéré en mauvais état (IEG de D ou E) et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement. Au PAGI 2025-2026, la totalité du coût des travaux sur les composantes ayant dépassé leur fin de vie utile était comptabilisée comme du DMA, même si leur réalisation permettait d'améliorer l'IVP au-delà de 15 %.

Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée dans le Cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. Cette méthode permet de tenir compte de la réalité particulière de ces infrastructures patrimoniales. Le DMA de ces immeubles correspond au produit de l'IVP excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement, uniquement si l'ensemble des critères donnait un IEG de D ou E.

Pour les équipements, l'IEG est établi en fonction de la proportion de leur âge par rapport à leur durée de vie utile ou, dans le cas des équipements spécialisés faisant l'objet d'un suivi de leurs besoins en maintien d'actifs, par la méthode de l'indice d'état (inspection par composante). Le DMA des équipements correspond principalement à leur coût de remplacement, toutefois, pour les équipements spécialisés, lorsqu'une intervention est possible, le DMA correspond au coût pour la rétablir en bon état.

L'évaluation du DMA est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que l'inspection pour l'immeuble de Sept-Îles appartenant à Télé-Québec n'a pas été mise à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Cette donnée est par la suite indexée annuellement. Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

[4] L'IVP représente la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2

Composition du groupe d'organismes

Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national de l'histoire du Québec[5]
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec

[5] Le Musée national de l'histoire du Québec a été créé en vertu de la loi constitutive sanctionnée le 17 octobre 2024. Le pavillon Camille Roy étant encore en travaux, le MNHQ sera intégré à l'inventaire lors de sa mise en service prévue en 2026-2027.

ÉDUCATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des organismes scolaires (centres de services scolaires ou commissions scolaires) influence la qualité de la formation offerte et les conditions d'apprentissage des élèves québécois. Il est donc essentiel que ceux-ci disposent d'environnements sains, stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir des conditions d'apprentissage et d'enseignement qui répondent aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste à promouvoir l'éducation, le MEQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Faire des écoles et des centres des espaces accueillants en rénovant et en modernisant ses infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEQ sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux organismes scolaires pour le maintien d'actifs, pour la prise en charge du DMA et pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser les investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

LES ORGANISMES SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des organismes scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux conformément aux projets autorisés, aux sommes allouées et à la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer les infrastructures dont ils sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures soient fonctionnelles et qu'elles demeurent saines, sécuritaires et performantes.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes scolaires se compose de 4 099 bâtiments occupant une superficie de 17,7 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 organismes scolaires linguistiques et trois à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral, Commission scolaire crie et Commission scolaire Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que les immeubles excédentaires.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Organismes scolaires linguistiques							
Établissements d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	57	2 337	2 342	5	7 849 653	7 919 315	69 662
Écoles secondaires	53	465	464	(1)	7 007 048	6 975 985	(31 063)
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	56	300	292	(8)	1 791 150	1 766 887	(24 263)
Administratifs et autres usages[2]	53	289	290	1	452 260	449 580	(2 680)
Organismes scolaires à statut particulier	30	603	609	6	340 139	353 468	13 329
Immeubles excédentaires[3]	74	98	102	4	220 916	229 542	8 626
Total – Immeubles	**53**	**4 092**	**4 099**	**7**	**17 661 166**	**17 694 777**	**33 611**

1 Données de février 2026.
2 La catégorie Administratifs et autres usages inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.
3 La catégorie Immeubles excédentaires inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Variation à l'inventaire

Le nombre total d'immeubles est de 4 099, soit sept de plus que l'an dernier. Cette variation s'explique par :

- L'ajout d'immeubles, la vente, la démolition ou des changements de vocation (catégorie) de bâtiments effectués par les organismes scolaires ou par le MEQ lorsque la clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre.

De façon plus précise, par catégorie d'infrastructure, les variations s'expliquent principalement comme suit :

- Écoles préscolaires et primaires :
  - La construction de huit nouvelles écoles primaires;
  - La démolition d'un établissement;
  - Le retrait de deux écoles préscolaires et primaires découlant, au net, de changements de catégorie ou de mise à jour de l'inventaire;
- Écoles secondaires :
  - La diminution globale d'une école secondaire découlant, au net, de changements de catégorie ou de mise à jour de l'inventaire;
- Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes :
  - L'acquisition d'un immeuble;
  - Le retrait de neuf centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes découlant, au net, de changements de catégorie ou de mise à jour de l'inventaire;
- Administratifs et autres usages :
  - La démolition d'un bâtiment;
  - La cession d'un immeuble;
  - L'ajout de trois bâtiments à vocations administratives ou autres découlant, au net, de changements de catégorie ou de mise à jour de l'inventaire;
- Organismes scolaires à statut particulier :
  - La construction de cinq nouveaux immeubles dont un centre de formation professionnelle;
  - L'acquisition d'une résidence;
- Immeubles excédentaires :
  - La vente de deux immeubles;
  - La démolition de trois bâtiments;
  - L'acquisition d'un immeuble;
  - L'ajout de huit immeubles excédentaires découlant, au net, de changements de catégorie ou de mise à jour de l'inventaire.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES SCOLAIRES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles[3]									
Organismes scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	18	16	19	53	32	15	1 312,6	2 731,7	4 044,3
Bâtiments	19	18	18	55	31	14			
Ouvrages de génie civil[4]	23	10	8	41	19	40			
Écoles secondaires	9	14	16	39	42	19	1 405,3	2 563,3	3 968,6
Bâtiments	10	15	18	43	40	17			
Ouvrages de génie civil[4]	18	10	5	33	21	46			
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	15	13	17	45	35	20	300,5	635,3	935,8
Bâtiments	15	15	16	46	35	19			
Ouvrages de génie civil[4]	17	14	8	39	18	43			
Administratifs et autres usages[5]	19	14	17	50	29	21	56,2	239,5	295,7
Bâtiments	19	16	17	52	27	21			
Ouvrages de génie civil[4]	13	11	5	29	19	52			
Organismes scolaires à statut particulier	63	7	14	84	10	6	22,7	63,9	86,6
Bâtiments	43	11	26	80	18	2			
Ouvrages de génie civil[4]	76	14	0	90	9	1			
Immeubles excédentaires[6]	10	0	6	16	14	70	18,0	428,0	446,0
Total – Immeubles	**15**	**15**	**17**	**47**	**35**	**18**	**3 115,3**	**6 661,7**	**9 777,0**
Bâtiments	**15**	**16**	**18**	**49**	**34**	**17**			
Ouvrages de génie civil[4]	**21**	**10**	**7**	**38**	**19**	**43**			

1 Données de février 2026.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Les immeubles incluent les bâtiments et les ouvrages de génie civil.
4 Les ouvrages de génie civil incluent les stationnements, les chaussées des cours d'école et d'autres ouvrages aménagés sur le terrain, tels que les trottoirs, les clôtures, les barrières, les systèmes d'éclairage, les terrains de sport synthétiques, les conduites d'eau, les trous d'homme, les puisards d'égouts et les réservoirs extérieurs de carburant.
5 La catégorie Administratifs et autres usages inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.
6 La catégorie Immeubles excédentaires inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

OBJECTIF

L’objectif et la cible présentés dans cette section sont issus du Plan stratégique 2023-2027 du MEQ.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2026-2027.

Objectif

Objectif	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Proportion des immeubles visés du réseau scolaire dont l’état est satisfaisant (IEG de A, B ou C)	39 % PAGI 2023-2024	44 %	47 %	47 %	45 % PAGI 2026-2027

La cible de 45 % prévue au Plan stratégique 2023-2027 du MEQ est dépassée, s’établissant à 47 %.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES ORGANISMES SCOLAIRES

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	6 591,9	36
Prise en charge du DMA	9 181,6	50
Remplacement	2 523,0	14
Total	**18 296,5**	**100**

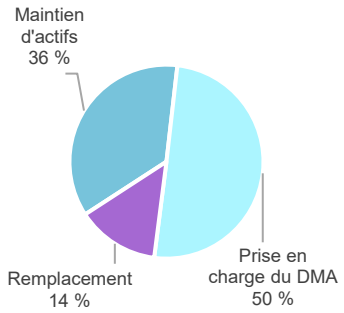

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

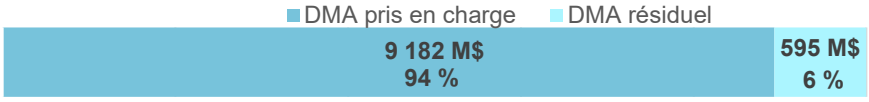

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements de 9,2 G$ prévus au PQI 2026-2036 pour le secteur de l'Éducation prennent en charge une part importante du DMA actuellement évalué au PAGI, soit 94 %. Rappelons que depuis le PQI 2021-2031, le gouvernement a mis en place une stratégie d'augmentation progressive des investissements qui vise à relever le niveau des investissements en maintien du parc, notamment celui du MEQ, qui devra cibler les travaux ayant une incidence importante sur le DMA.

- Il est prévu de réaliser des investissements de près de 2,0 G$ en maintien du parc en 2026-2027 dans le secteur de l'Éducation, soit une augmentation de 150 % comparativement aux investissements de 0,8 G$ réalisés en 2018-2019. Bien que l'effet de cette stratégie sur l'amélioration de l'état du parc d'infrastructures scolaires soit amorcé, il faudra plusieurs années avant de pouvoir constater son plein effet;
- Le gouvernement s'est engagé à bonifier cette stratégie en allouant 2,0 G$ à partir du PQI 2023-2033, auxquels s'est ajoutée une enveloppe supplémentaire de 950 M$ (475 M$ au PQI 2024-2034 et 475 M$ au PQI 2025-2035) dédiée à la réalisation de travaux prioritaires sur des composantes pouvant être liées à la santé et à la sécurité des personnes et à l'intégrité des bâtiments.

Afin de réduire le DMA, le MEQ réalise les actions suivantes :

- Poursuivre l'accompagnement des organismes scolaires dans la planification et la réalisation de travaux de maintien d'actifs à court, moyen et long terme, incluant les prioritaires liés à la santé et à la sécurité des personnes et à l'intégrité des bâtiments, lesquels permettront d'améliorer l'état des écoles;
- Prévoir des budgets d'entretien dans les enveloppes de fonctionnement des organismes scolaires, qui devront être utilisés à cette fin;

- Améliorer, par le biais de l'outil de gestion des infrastructures scolaires GIEES, le suivi des besoins d'investissements dans les écoles, incluant l'effet des travaux réalisés sur l'évolution de leur état et de leur DMA, ce qui permettra de cibler les interventions optimales.

De plus, le MEQ poursuivra la réalisation de son plan visant la reconstruction des écoles les plus vétustes (IEG de D ou E), par les actions suivantes :

- Cibler les écoles les plus vétustes et combiner, si possible, leur reconstruction à la création de nouvelles places-élèves pour répondre aux déficits d'espace les plus urgents;
- Considérer les priorités soulevées par les organismes scolaires selon une analyse coût-bénéfice démontrant qu'il est plus avantageux de reconstruire le bâtiment plutôt que de le rénover;
- Poursuivre la planification et la réalisation des projets autorisés au cours des dernières années.

Finalement, le MEQ poursuivra la réalisation de sa stratégie en lien avec la planification, le suivi et la réalisation des travaux prioritaires avec le réseau scolaire découlant de l'enveloppe supplémentaire de 950 M$ spécifiquement dédiée à la santé et à la sécurité des personnes et à l'intégrité des bâtiments.

Optimiser les projets en Éducation
Le MEQ souhaite que chaque dollar soit investi au mieux pour le bien des élèves. C'est pourquoi, au cours de l'année 2025-2026, il a amorcé une révision de son cahier de charges pour les projets d'ajout d'espace et de remplacement de bâtiments. Celui-ci présente des pistes d'optimisation et de rationalisation des programmes fonctionnels d'écoles primaire et secondaire en vigueur et des exigences techniques en architecture et en ingénierie. L'examen des pistes d'optimisation et de rationalisation se fait en s'assurant de limiter les impacts sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, conformément aux principes directeurs des guides de planification immobilière pour les établissements scolaires.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes scolaires						
2024-2025						
Réel	606,7	1 011,5	418,0	**2 036,2**	1 312,8	**3 349,0**
Prévu[1]	354,4	715,4	766,1	**1 835,9**	1 866,9	**3 702,8**
Écart	252,3	296,1	(348,1)	**200,3**	(554,1)	**(353,8)**
2025-2026						
Probable	620,7	747,7	540,8	**1 909,2**	1 123,8	**3 033,0**
2026-2027						
Prévu	613,8	845,9	596,7	**2 056,4**	958,3	**3 014,7**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart de 353,8 M$ entre les investissements prévus de 3 702,8 M$ et les investissements réels de 3 349,0 M$ en 2024-2025 s'explique en grande partie par le contexte budgétaire et l'ajustement du rythme d'avancement de certains projets. Le MEQ a favorisé la poursuite des projets déjà en réalisation et a revu ceux en planification. Depuis, le MEQ collabore avec les organismes scolaires afin de leur offrir davantage de prévisibilité dans la planification de leurs travaux et de souplesse dans l'exécution de ces derniers afin de réaliser l'entièreté des investissements planifiés annuellement.

Maintien du parc

Au cours des huit dernières années, des investissements importants en infrastructures publiques ont été consacrés au maintien du parc immobilier scolaire, passant de 7,7 G$ au PQI 2018-2028 à 18,3 G$ au PQI 2026-2036, représentant une augmentation de 10,6 G$. Ces investissements contribuent à assurer le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel.

Les investissements réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026, totalisant respectivement 2 036,2 M$ et 1 909,2 M$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovation et transformation d'espaces;

- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles, comme :

- Des superstructures et des enveloppes (p. ex. planchers, murs et toitures);
- Des aménagements intérieurs (p. ex. cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- Des services (p. ex. plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

De plus, les investissements planifiés permettront la réalisation de plusieurs projets comme :

- École primaire l'Horizon – Saguenay – Rénovation des finis intérieurs;
- École primaire Saint-Laurent – Gatineau – Réfection de la cour d'école;
- École primaire du centre de services scolaire des Mille-Îles – Saint-Eustache – Reconstruction et agrandissement (28 classes) (TB 905);
- École primaire du centre de services scolaire des Samares – Sainte-Marcelline-de-Kildare – Reconstruction et agrandissement.

Bonification du parc

D'ici 2028-2029, le MEQ prévoit un besoin d'environ 1 100 classes dans les écoles primaires. Bien qu'il se manifeste à plusieurs endroits sur le territoire, il est principalement constaté dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Montérégie. Le MEQ prévoit aussi, d'ici 2033-2034, un besoin d'environ 40 000 places-élèves dans les écoles secondaires, et ce, principalement dans les mêmes régions qu'au primaire[6].

Le gouvernement prévoit donc des investissements de plus de 5,2 G$ au PQI 2026-2036, qui permettront notamment de :

- Mettre en œuvre des solutions immobilières à déploiement rapide, comme des locaux modulaires, pour répondre promptement aux déficits d'espace prioritaires;
- Poursuivre la planification et la réalisation de plus de 200 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années.

De plus, des investissements de 958,3 M$ permettront de réaliser ou de poursuivre, en 2026-2027, certains projets, tels que :

- École primaire Pie-X du centre de services scolaire des Bois-Francs – Victoriaville – Agrandissement;
- École primaire du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs – Farnham – Construction (16 classes) (TB 993);
- École du Bon-Pasteur du centre de services scolaire de Portneuf – Cap-Santé – Réaménagement.

L'ensemble de ces leviers contribueront à atténuer les besoins identifiés et à répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation.

[6] Ces besoins ne considèrent pas les locaux modulaires installés dans le parc immobilier scolaire.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Organismes scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	31	32	1	15	15	0	4 013,9	182,0	501,0	(652,6)	4 044,3
Écoles secondaires	43	42	(1)	18	19	1	3 877,9	178,5	559,0	(646,8)	3 968,6
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	31	35	4	19	20	1	917,3	42,1	164,9	(188,5)	935,8
Administratifs et autres usages	29	29	0	19	21	2	279,1	13,3	33,6	(30,3)	295,7
Organismes scolaires à statut particulier	15	10	(5)	18	6	(12)	130,3	4,0	14,0	(61,6)	86,7
Immeubles excédentaires	15	14	(1)	78	70	(8)	408,0	20,1	28,3	(10,5)	445,9
Total – Immeubles	**35**	**35**	**0**	**18**	**18**	**0**	**9 626,5**	**440,0**	**1 300,8**	**(1 590,3)**	**9 777,0**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Globalement, la stabilité de l'état des infrastructures scolaires et la faible augmentation du DMA observée par rapport à l'an dernier sont principalement attribuables à la réalisation de travaux pour maintenir l'état du parc immobilier, résorber le DMA et éliminer des problématiques particulières, jumelée à une connaissance plus précise, depuis les dernières années, des interventions à planifier grâce au processus d'inspection uniformisé.

Évolution du DMA

L'augmentation globale du DMA de 150,5 M$, passant de 9 626,5 M$ à 9 777,0 M$, s'explique par les éléments suivants :

- 440,0 M$ liés à la dégradation naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires, comme les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité, ainsi qu'à l'indexation des coûts de travaux;
- 1 300,8 M$ s'expliquant par le constat de nouveaux besoins de travaux de maintien d'actifs répertoriés lors de récentes inspections;
- 1 590,3 M$ de résorption découlant principalement du remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile et de la rénovation d'écoles.

Par ailleurs, lorsque le DMA est mis en relation avec la valeur de remplacement, on constate une légère amélioration au PAGI 2026-2027. En effet, le DMA représentait une proportion de 6,8 % de la valeur de remplacement des infrastructures des organismes scolaires au PAGI 2025-2026, alors que cette proportion est de 6,7 % au PAGI 2026-2027.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Le MEQ poursuit ses efforts afin d'améliorer la qualité et l'uniformité des données produites pour le suivi et la gestion du maintien des bâtiments scolaires. Dans la dernière année, les organismes scolaires ont continué de s'approprier le processus d'inspection uniformisée, mis en place en 2021, ce qui leur a permis de réviser les résultats provenant des inspections réalisées et d'en effectuer de nouvelles. De plus, rappelons que le MEQ a implanté, à l'automne 2023 les modifications à la méthodologie d'inspection pour permettre l'inspection des immeubles de type résidentiel. Les organismes scolaires qui ont de tels immeubles ont entamé les inspections.

Le MEQ continue de travailler en collaboration avec les organismes scolaires pour veiller à ce que le processus d'inspection soit respecté, bien appliqué et que les données soient révisées lorsque des problèmes surviennent.

Méthodologie

Les organismes scolaires utilisent l'outil de gestion des infrastructures scolaires GIEES pour répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans l'outil selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP[7]. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles des organismes scolaires

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

La méthode de calcul de la valeur de remplacement repose sur l'évaluation du coût de remplacement de chacune des composantes des immeubles du parc scolaire. Un facteur d'ajustement est appliqué au coût de remplacement des composantes pour tenir compte des particularités des immeubles ayant une incidence financière, comme la présence de contaminants et les contraintes patrimoniales. Ce facteur d'ajustement est également appliqué au coût des travaux de maintien d'actifs à réaliser.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles et sont maintenant présentés selon deux catégories, soit les bâtiments et les ouvrages de génie civil[8] externes aux bâtiments.

---

[7] L'IVP d'une infrastructure correspond à la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

[8] Les ouvrages de génie civil incluent les stationnements, les chaussées des cours d'école et d'autres ouvrages aménagés sur le terrain, tels que les trottoirs, les clôtures, les barrières, les systèmes d'éclairage, les terrains de sport synthétiques, les conduites d'eau, les trous d'homme, les puisards d'égouts et les réservoirs extérieurs de carburant.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires) **- Immeubles**

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre)[1]						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
de Montréal	262	1 625 646	70	30	11	17	58	83	117	2278,5
de Laval	115	682 508	52	15	8	3	26	37	51	761,4
Marguerite-Bourgeoys	132	828 226	63	8	3	28	39	67	25	611,7
des Mille-Îles	97	499 735	41	18	5	4	27	36	34	503,6
des Patriotes	78	437 107	47	8	2	7	17	34	27	435,6
des Monts-et-Marées	36	143 216	63	1	2	1	4	10	21	354,4
English-Montréal	65	480 494	70	3	5	8	16	28	13	328,5
de la Côte-du-Sud	55	216 260	61	7	1	3	11	15	28	279,3
de l'Estuaire	32	144 586	56	5	1	0	6	5	20	272,3
de la Capitale	85	517 422	53	16	12	22	50	26	9	252,2
des Affluents	81	512 706	44	15	16	9	40	27	14	240,9
des Rives-du-Saguenay	48	258 398	59	14	11	4	29	11	8	176,0
des Grandes-Seigneuries	64	335 120	48	14	10	7	31	19	14	173,2
des Hautes-Rivières	55	258 796	56	4	3	4	11	36	8	167,9
des Samares	101	389 184	50	23	18	10	51	24	24	151,8
des Phares	41	183 689	61	2	1	3	6	24	11	150,4
du Fer	33	141 261	49	5	2	3	10	6	12	147,4
des Découvreurs	39	238 182	55	4	5	7	16	16	7	140,5
des Laurentides	35	127 169	57	2	1	3	6	12	16	140,5
du Fleuve-et-des-Lacs	55	138 631	61	5	5	5	15	23	14	140,5
de Saint-Hyacinthe	56	245 688	56	9	7	8	24	25	7	110,6
de l'Énergie	57	230 680	60	2	10	13	25	26	5	106,5
Lester-B.-Pearson	53	372 661	52	2	6	13	21	28	4	97,2
Sir-Wilfrid-Laurier	49	200 419	56	7	10	10	27	15	6	95,8
de la Vallée-des-Tisserands	45	151 632	59	4	2	8	14	22	9	93,5
du Lac-Abitibi	20	72 672	58	2	1	3	6	6	8	92,3
de la Rivière-du-Nord	68	349 107	47	16	10	19	45	19	4	85,3
des Hauts-Cantons	37	146 996	69	2	1	5	8	22	7	84,4
Eastern Townships	29	118 675	68	3	2	4	9	13	7	77,4
du Chemin-du-Roy	73	336 692	64	8	17	17	42	28	3	76,5
de la Pointe-de-l'Île	72	583 538	48	11	16	20	47	21	4	73,3
Kativik	281	145 020	30	68	18	23	109	47	54	69,6
de la Riveraine	32	117 799	57	4	1	3	8	19	5	68,3
des Portages-de-l'Outaouais	48	263 872	43	6	13	14	33	13	2	59,1
des Trois-Lacs	51	254 970	45	13	8	12	33	13	5	52,5
New Frontiers	17	89 665	64	2	3	5	10	6	0	44,7

[1] Puisque les IEG de 378 bâtiments n'ont pas été déterminés, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 099.

ANNEXE 2
(Suite)

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires) **- Immeubles**

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre)[1]						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
de Kamouraska-Rivière-du-Loup	48	181 097	57	11	8	11	30	16	2	44,2
Harricana	31	104 851	60	5	4	2	11	14	5	42,6
des Chic-Chocs	28	114 682	60	3	5	6	14	9	5	42,0
de Charlevoix	15	78 474	59	1	1	3	5	9	1	42,0
des Chênes	55	228 885	56	16	12	10	38	12	3	40,6
Western Québec	31	124 405	54	3	3	5	11	19	1	40,6
De La Jonquière	27	177 327	62	0	6	8	14	8	5	39,1
de Rouyn-Noranda	25	101 412	56	1	3	4	8	12	5	38,9
du Lac-Saint-Jean	35	166 450	55	7	4	10	21	11	2	38,5
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	76 408	72	0	2	7	9	16	3	37,8
Riverside	28	146 012	55	4	6	4	14	13	1	34,8
des Bois-Francs	55	234 696	61	2	6	21	29	23	1	33,6
des Navigateurs	77	339 476	54	24	17	23	64	9	2	30,2
de la Beauce-Etchemin	84	344 543	54	28	25	11	64	16	4	26,1
des Sommets	44	168 904	65	8	6	12	26	13	3	25,8
de l'Or-et-des-Bois	24	110 680	60	5	6	5	16	7	1	24,5
au Coeur-des-Vallées	26	107 461	58	2	3	5	10	10	6	23,3
Marie-Victorin	85	542 004	53	13	24	26	63	19	0	18,9
de la Région-de-Sherbrooke	58	306 521	58	11	21	15	47	11	0	18,4
du Littoral	77	35 706	41	19	12	9	40	9	12	17,0
du Val-des-Cerfs	51	233 290	53	8	10	23	41	10	0	14,7
René-Lévesque	31	152 846	59	2	6	15	23	6	2	14,4
de la Moyenne-Côte-Nord	10	21 761	60	0	1	3	4	5	1	14,1
des Appalaches	24	138 468	63	0	6	8	14	10	0	13,1
du Lac-Témiscamingue	19	57 774	64	4	4	5	13	4	2	12,3
Eastern Shores	19	32 786	56	5	2	2	9	7	0	11,3
Central Québec	33	82 296	64	5	7	4	16	5	0	11,0
du Pays-des-Bleuets	43	173 366	58	12	12	6	30	7	1	10,9
de Portneuf	24	117 935	61	5	7	6	18	6	0	9,4
de Sorel-Tracy	22	117 524	57	1	5	7	13	8	0	7,3
des Draveurs	48	232 626	49	15	18	11	44	4	0	4,5
des Premières-Seigneuries	81	430 271	52	36	23	13	72	2	0	0,9
de la Baie-James	28	80 324	55	5	6	4	15	1	0	0,7
des Hautes-Laurentides	29	88 848	66	13	13	2	28	0	0	–
crie	253	172 907	26	47	0	0	47	0	0	–
des Îles	6	33 339	65	0	2	4	6	0	0	–
Total	**4099**	**17 694 777**		**679**	**543**	**635**	**1857**	**1193**	**671**	**9 777,0**

[1] Puisque les IEG de 378 bâtiments n'ont pas été déterminés, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 099.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures du secteur de l'enseignement supérieur permet de soutenir l'accessibilité et la qualité de la formation collégiale et universitaire offerte au Québec. À cet égard, il est essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage pertinents et stimulants qui soient en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à soutenir et promouvoir l'enseignement supérieur, le MES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MES sont :

- D'allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration d'infrastructures;
- De s'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- D'effectuer des vérifications à l'égard de la reddition de comptes annuelle des investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

POURSUITE DE LA MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES COLLÉGIALES ET UNIVERSITAIRES

L'amélioration et la pérennité du parc immobilier du réseau de l'Enseignement supérieur constituent une priorité constante pour le MES, en regard à l'importance des sommes qui lui sont consenties dans le PQI.

Dans le cadre du PAGI 2026-2027, des travaux structurants sont en cours afin d'actualiser et de renforcer le portrait de l'état des infrastructures du réseau. Un audit immobilier est actuellement réalisé en collaboration avec les cégeps et les universités. Cette démarche permettra de consolider les données, d'assurer leur uniformité et d'obtenir une base d'analyse cohérente et comparable à l'échelle du réseau.

Par ailleurs, pour faire suite au rapport déposé en novembre 2025 par le Vérificateur général du Québec, un exercice de révision du calcul de la valeur de remplacement des immeubles a été entrepris. Cette révision vise à harmoniser l'approche utilisée avec celle appliquée aux autres immeubles gouvernementaux et à assurer une planification rigoureuse et équitable des investissements en maintien d'actifs prévus au PQI. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les données issues des audits immobiliers, combinées à l'ajustement des valeurs de remplacement et à l'intégration des besoins en maintien d'actifs recensés par les établissements, feront l'objet d'une consolidation et d'une analyse approfondie par le MES. Cette étape est essentielle afin de disposer d'un portrait représentatif et robuste de l'état du parc immobilier.

La poursuite de ces travaux permettra de compléter la mise en œuvre du plan d'action amorcé lors du PAGI 2025-2026, incluant l'établissement de nouvelles cibles d'amélioration et l'élaboration de stratégies de financement et d'intervention adaptées aux réalités opérationnelles et financières des établissements et du gouvernement.

Dans ce contexte, le MES juge opportun de continuer de sursoir à la mise à jour de l'évaluation de l'état des infrastructures et du DMA pour le PAGI 2026-2027.

Les prochaines étapes consistent à :

- finaliser les audits immobiliers et valider les données consolidées avec les établissements;
- compléter l'harmonisation de la méthodologie de calcul de la valeur de remplacement;
- intégrer les ajustements requis aux paramètres financiers;
- établir un portrait révisé du DMA;
- définir des cibles d'amélioration réalistes et mesurables;
- élaborer des stratégies d'intervention et de financement alignées sur les capacités opérationnelles et financières du réseau et du gouvernement.

Le portrait présente au PAGI 2026-2027 les données de janvier 2024. Une mise à jour complète sera effectuée à l'issue des travaux en cours, sur la base d'informations bonifiées et harmonisées et les résultats seront publiés au prochain PAGI.

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MES distingue les espaces et les équipements reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'infrastructures relève de leur mission et des normes applicables par le MES.

Le MES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir de la reddition de comptes annuelle des investissements et obtenir une confirmation du MES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, les coûts planifiés, le détail du financement et les composantes visées par les travaux. Les établissements doivent également transmettre au MES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces et des équipements non reconnus aux fins de financement puisqu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces infrastructures.

Le MES verse des allocations normalisées en maintien des actifs aux établissements pour l'ajout et le maintien de leurs parcs mobiliers MAOB. Les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs parcs d'équipements et de planifier les interventions à réaliser. Les établissements doivent transmettre au MES l'information concernant leurs équipements significatifs.

Les équipements significatifs de 100 k$ et plus et les équipements jugés stratégiques sont recensés pour les deux réseaux d'enseignement depuis le PAGI 2022-2023. Ils sont présentés selon les trois catégories suivantes : les équipements d'enseignement, le matériel roulant et les autres équipements. Depuis le PAGI 2024-2025, le matériel roulant des établissements collégiaux et du réseau de l'Université du Québec n'est plus présenté dans le PAGI du MES, car il est sous la responsabilité du Centre de gestion de l'équipement roulant. Pour les universités à charte, il demeure sous la responsabilité du MES.

Annuellement, le MES détermine des niveaux d'investissements pour chaque établissement afin de respecter la cible budgétaire annuelle prévue au PQI. Le MES encourage les établissements à prioriser les projets en maintien d'actifs et en résorption du DMA pour améliorer l'état du parc d'infrastructures tout en respectant les niveaux d'investissements annoncés.

Pour permettre une meilleure prévisibilité, le MES annonce des niveaux d'investissements triennaux pour chaque établissement permettant ainsi une meilleure planification de leurs projets d'infrastructures. De plus, une reddition de comptes trimestrielle est exigée des établissements pour assurer un suivi rigoureux des niveaux d'investissements.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

L'inventaire du parc d'infrastructures correspond à celui publié au PAGI 2024-2025, soit à partir des données en date du 8 janvier 2024 pour les immeubles et au 31 octobre 2023 pour les équipements. Il en est de même pour l'état du parc et le DMA.

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 995 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 899 bâtiments, sont reconnus totalement ou en partie par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau collégial est doté de 2 237 équipements, dont 2 092 sont financés totalement

ou en partie par le MES. Il comprend 1 830 équipements d'enseignement et 262 autres équipements. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 077 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,9 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,7 millions de mètres carrés, regroupés dans 792 bâtiments, sont reconnus totalement ou en partie par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau universitaire est doté de 7 015 équipements, dont 3 390 sont financés totalement ou en partie par le MES. Il comprend 3 111 équipements d'enseignement, 47 matériels roulants et 232 autres équipements. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

		Âge moyen (ans)	Quantité	Dimension (m^2)
			PAGI 2024-2025	PAGI 2024-2025
Cégeps				
Immeubles				
	Espaces reconnus aux fins de financement	nd	899	2 552 000
Équipements				
	Équipements d'enseignement	nd	1 830	s. o.
	Matériel roulant	s. o.	0	s. o.
	Autres équipements	nd	262	s. o.
Total – Équipements		**nd**	**2 092**	**s. o.**
Universités				
Immeubles				
	Espaces reconnus aux fins de financement	nd	792	3 713 277
Équipements				
	Équipements d'enseignement	nd	3 111	s. o.
	Matériel roulant	nd	47	s. o
	Autres équipements	nd	232	s. o.
Total – Équipements		**nd**	**3 390**	**s. o.**

[1] Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental [2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	6	10	19	35	54	11	410,9	289,6	700,5
Équipements									
Équipements d'enseignement	35	18	12	65	5	30	8,0	49,2	57,2
Matériel roulant	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	46	18	10	74	2	24	0,4	5,7	6,1
Total – Équipements	**36**	**18**	**12**	**66**	**5**	**29**	**8,4**	**54,9**	**63,3**
Total – Infrastructures	**6**	**10**	**19**	**35**	**53**	**12**	**419,3**	**344,5**	**763,8**

1 Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures collégiales visent à atteindre les objectifs suivants, établis au PAGI 2022-2023, d'ici au 31 mars 2026.

Bien que l'inventaire, l'état et le DMA des infrastructures ne puissent être mis à jour au PAGI 2026-2027, les travaux réalisés ont pu être comptabilisés et analysés.

Objectifs[1]

Objectifs	Valeur de référence	Résultats				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Réaliser au moins 256,6 M$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles[2]	0 M$ / PAGI 2022-2023	59,0 M$	160,4 M$	229,2 M$	279,2 M$	256,6 M$ / PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 20,5 M$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements[2]	0 M$ / PAGI 2022-2023	10,7 M$	12,4 M$	13,6 M$	20,6 M$	20,5 M$ / PAGI 2026-2027

1 La cible visant la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C) a été retirée depuis le PAGI 2025-2026. Lorsque le MES disposera du portrait complet et final de l'état du parc, d'autres cibles seront établies à partir d'une analyse des données, prenant en compte les besoins de maintien d'actifs répertoriés au PAGI ainsi que de la planification des travaux, en fonction des capacités opérationnelles et financières des établissements et du gouvernement.
2 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement 50,0 M$ et 7,0 M$ de travaux visant la résorption du DMA durant l'exercice 2025-2026 portant ainsi le total à 279,2 M$ pour les immeubles et à 20,6 M$ pour les équipements.

Ces investissements permettent d'atteindre la cible de 256,6 M$ pour les immeubles et celle de 20,5 M$ pour les équipements visant la résorption du DMA d'ici le 31 mars 2026.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES CÉGEPS

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Cégeps	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 594,5	63
Prise en charge du DMA	700,5	28
Remplacement	216,6	9
Total	**2 511,6**	**100**

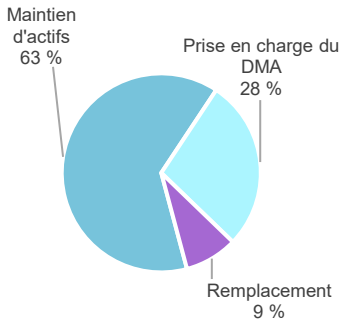

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Le MES sera en mesure d'évaluer la prise en charge du DMA des cégeps lorsque la mise à jour de l'évaluation de l'état des infrastructures sera complétée.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'engagement du MES envers le maintien des actifs est ferme, c'est pourquoi la majorité des investissements sont alloués au maintien du parc. De plus, des stratégies sont mises en place pour équilibrer les investissements entre les projets de maintien et de bonification du parc.

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des cégeps :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Suivre la réalisation des travaux prévus par les cégeps pour maximiser la résorption du DMA;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile, telles que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

Toutefois, pour assurer pleinement sa mission de soutien à l’enseignement, le MES a priorisé la poursuite de certains projets de bonification du parc afin d’accueillir entre autres les augmentations prévues de clientèle étudiante, notamment dans les secteurs prioritaires définis par le gouvernement. Cette décision a été prise afin de garantir la poursuite des plans et devis en cours, ainsi que la réalisation des travaux associés.

Les projets de bonification du parc sont essentiels pour assurer l’accessibilité en enseignement supérieur. En effet, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants, plusieurs cégeps ont réduit des espaces d'activités étudiantes et des bibliothèques pour créer des salles de classe et des laboratoires. Des solutions comme la location d'espaces supplémentaires et l'ajout de plages horaires en soirée sont également mises en place pour accueillir plus d'étudiants.

Enfin, il est à remarquer que les acquisitions d’équipements sont sous la rubrique de la bonification du parc. Celles-ci sont essentielles à la mise à jour des formations pour assurer l’adéquation avec les exigences du marché du travail et le déploiement des formations dans les régions en pénurie de main-d’œuvre qualifiée.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Cégeps						
2024-2025						
Réel	87,1	61,9	36,6	**185,6**	107,0	**292,6**
Prévu[1]	103,7	76,9	35,4	**216,0**	159,1	**375,1**
Écart	(16,6)	(15,0)	1,2	**(30,4)**	(52,1)	**(82,5)**
2025-2026						
Probable	169,5	57,0	13,9	**240,4**	176,1	**416,5**
2026-2027						
Prévu	226,9	79,6	13,7	**320,2**	150,8	**471,0**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements réalisés en 2024-2025 sont inférieurs de 82,5 M$ à ceux prévus initialement. Cet écart s'explique en grande partie par le retard de la réalisation de certains projets.

Ces investissements ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles et équipements dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, les investissements probables de 240,4 M$ en 2025-2026 ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Réaménagement intérieur dans la résidence étudiante au Collège Ahuntsic;
- Réfection du gymnase du Cégep André-Laurendeau;
- Réfection de la piscine au Cégep Édouard-Montpetit;
- Réfection de la piscine du Cégep de Saint-Félicien;

- Mise en conformité de la structure de l'aile L du Cégep de Sainte-Foy;
- Réfection de systèmes de chauffage et de ventilation du Collège Héritage;
- Travaux au niveau de façades (phase 1) au Cégep régional de Lanaudière (Joliette);
- Rénovation des blocs 102, 103 et 106 au Cégep de La Pocatière;
- Rehaussement de l'entrée électrique au Collège de Maisonneuve;
- Réfection et remise en services d'un pavillon au Cégep Marie-Victorin;
- Transformation de bureaux en classes au Collège Montmorency;
- Réaménagement des locaux techniques de physiothérapie au Cégep de Sept-Îles;
- Travaux urgents de remplacement d'infrastructures civiles au Cégep de Sherbrooke;
- Réfection de la piscine au cégep de Trois-Rivières.

Pour l'année 2026-2027, les investissements prévus de 320,2 M$ en maintien du parc permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Réfection, inspection et consolidation de façades au cégep Saint-Laurent;
- Réfection de la fenestration (Phase 2) au Cégep de Bois-de-Boulogne;
- Réalisation du projet de réaménagement de l'Espace 9C au Cégep André-Laurendeau;
- Protection contre inondation au Cégep régional Champlain (Lennoxville);
- Réaménagement de laboratoires de sciences au Cégep Édouard-Montpetit;
- Remplacement de sous-station électrique au Cégep Limoilou;
- Sécurisation des balcons des résidences étudiantes au Cégep de Lévis;
- Réfection de la toiture et de l'escalier principal de l'aile Ducharme au Collège Lionel-Groulx;
- Réfection de l'entrée électrique au Cégep de l'Outaouais;
- Remplacement d'un ascenseur au Cégep de l'Outaouais;
- Travaux urgents du revêtement en brique au Cégep de l'Outaouais;
- Remplacement de systèmes de ventilation au Cégep de Sherbrooke;
- Réfection de la toiture des composantes A, B et C du Cégep de Sorel-Tracy;
- Travaux urgents de toiture entre l'aile B et C au Cégep de Valleyfield;
- Travaux de ventilation du pavillon N au Collège Vanier.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés ou en cours avec les investissements de 176,1 M$ en 2025-2026 :

- Construction d'un nouveau pavillon au Cégep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse (TB 1063);
- Agrandissement du cégep de Maisonneuve à Montréal (TB 554);
- Construction d'un nouveau pavillon au Cégep de Drummondville (TB 954);
- Agrandissement et réaménagement du Cégep de Rosemont à Montréal;
- Agrandissement du Cégep de Valleyfield;

- Acquisition de modulaires pour le Centre d’études collégiales à Vaudreuil-Dorion.

Pour l’année 2026-2027, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 150,8 M$, permettront la planification et la réalisation des projets suivants :

- Agrandissement du Campus Gabrielle-Roy du Cégep de l’Outaouais à Gatineau (TB 1197);
- Augmentation de la capacité d'accueil des installations sportives du Cégep Gérald-Godin à Montréal;
- Agrandissement et réaménagement du Centre québécois de formation aéronautique du Cégep de Chicoutimi;
- Construction de l’institut technologique du Cégep de Granby (TB 1219);
- Création d’une clinique d’hygiène dentaire au Cégep de Saint-Hyacinthe;
- Quatre projets d’agrandissement en planification pour les cégeps.

Il est à noter que le rythme de réalisation de projets d’infrastructure, tant en maintien qu’en bonification du parc, est influencé par deux règles d’investissement :

- Les niveaux d’investissement annuels qui doivent respecter la capacité financière du gouvernement;
- L’application de la norme comptable portant sur les paiements de transfert, qui exige, depuis l’exercice 2024-2025, une comptabilisation plus rapide de ceux-ci, soit selon le rythme de réalisation des projets plutôt que selon la période de remboursement de la dette.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES UNIVERSITÉS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	19	21	16	56	26	18	249,7	1 178,1	1 427,8
Équipements									
Équipements d'enseignement	24	24	25	73	4	23	15,9	90,5	106,4
Matériel roulant	6	9	19	34	0	66	-	2,0	2,0
Autres équipements	26	6	13	45	1	54	0,3	14,1	14,4
Total – Équipements	**24**	**23**	**24**	**71**	**4**	**25**	**16,2**	**106,6**	**122,8**
Total – Infrastructures	**19**	**21**	**17**	**57**	**25**	**18**	**265,9**	**1 284,7**	**1 550,6**

1 Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluse dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures universitaires visent à atteindre les objectifs suivants, établis au PAGI 2022-2023, d'ici au 31 mars 2026.

Bien que l'inventaire, l'état et le DMA des infrastructures ne puissent être mis à jour au PAGI 2026-2027, les travaux réalisés ont pu être comptabilisés et analysés.

Objectifs[1]

Objectifs	Valeur de référence	Résultats				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Réaliser au moins 491,2 M$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles[2]	0 M$ PAGI 2022-2023	84,0 M$	255,8 M$	377,9 M$	503,6 M$	491,2 M$ PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 64,1 M$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements2	0 M$ PAGI 2022-2023	12,7 M$	22,5 M$	29,4 M$	64,2 M$	64,1 M$ PAGI 2026-2027

1 La cible visant la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C) a été retirée depuis le PAGI 2025-2026. Lorsque le MES disposera du portrait complet et final de l'état du parc, d'autres cibles seront établies à partir d'une analyse des données, prenant en compte les besoins de maintien d'actifs répertoriés au PAGI ainsi que de la planification des travaux, en fonction des capacités opérationnelles et financières des établissements et du gouvernement.

2 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement 125,7 M$ et 34,8 M$ de travaux visant la résorption du DMA en 2025-2026 portant ainsi le total à 503,6 M$ pour les immeubles et à 64,2 M$ pour les équipements.

Ces investissements permettent d'atteindre la cible de 491,2 M$ pour les immeubles et la cible de 64,1 M$ pour les équipements visant la résorption du DMA établie d'ici le 31 mars 2026.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES UNIVERSITÉS

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Universités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	2 214,1	49
Prise en charge du DMA	1 289,9	29
Remplacement	997,9	22
Total	**4 501,9**	**100**

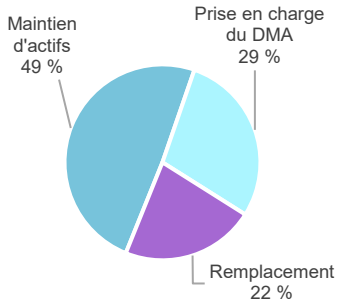

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

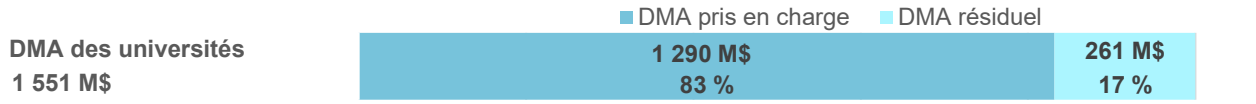

Le MES sera en mesure d'évaluer la prise en charge du DMA des universités lorsque la mise à jour de l'évaluation de l'état des infrastructures sera complétée.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'engagement du MES envers le maintien des actifs est ferme, c'est pourquoi la majorité des investissements sont alloués au maintien du parc. De plus, des stratégies seront mises en place pour équilibrer les investissements entre les projets de maintien et de bonification de l'offre.

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des universités :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Suivre la réalisation des travaux prévus par les universités pour maximiser la résorption du DMA;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions importantes sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile, telles que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

Toutefois, pour assurer pleinement sa mission de soutien à l'enseignement, le MES a priorisé certains projets de bonification du parc afin d'accueillir entre autres les augmentations prévues de clientèle étudiante ou encore, pour répondre à des besoins spécifiques, notamment en matière de logement étudiant. Cette

décision a été prise afin de garantir la poursuite des plans et devis en cours, ainsi que la réalisation des travaux associés.

Ces projets de bonification du parc sont essentiels, car ils permettent de répondre aux besoins urgents d'espaces dans les établissements, en particulier dans les programmes et secteurs stratégiques définis par le gouvernement. En outre, ils contribuent à renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'enseignement et la recherche universitaire en offrant des infrastructures modernes et adaptées à la réalité des étudiants et des enseignants.

Ces ajouts sont cruciaux pour le développement social et économique du Québec et son rayonnement. En créant des infrastructures modernes comme des laboratoires de pointe, les universités attirent des talents, favorisent la recherche et offrent un environnement propice à l'apprentissage.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Universités						
2024-2025						
Réel	315,2	141,2	112,6	**569,0**	160,7	**729,7**
Prévu[1]	174,2	144,3	122,1	**440,6**	187,0	**627,6**
Écart	141,0	(3,1)	(9,5)	**128,4**	(26,3)	**102,1**
2025-2026						
Probable	272,8	160,5	82,2	**515,5**	251,1	**766,6**
2026-2027						
Prévu	141,3	149,9	120,5	**411,7**	280,7	**692,4**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026, totalisant respectivement 729,7 M$ et 766,6 M$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

En 2025-2026, les investissements en maintien du parc de 515,5 M$ ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Université de Montréal, pavillon Roger-Gaudry et Marie-Victorin – Montréal – Réfection (TB 201);
- Université de Montréal, pavillon Roger-Gaudry – Montréal – Réfection fenêtre et maçonnerie (TB 566);
- Université Laval, pavillon Jean-Charles-Bonenfant – Québec – Réfection et remplacement (TB 1346);
- Université McGill, pavillon Strathcona – Montréal – Réfection (TB 935);
- Université du Québec à Chicoutimi, pavillon Principal – Chicoutimi – Réfection (TB 1028).

Au PQI 2026-2027, les investissements prévus en maintien du parc sont de 411,7 M$. Ils permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université Laval, pavillon Alexandre-Vachon – Québec – Réfection et réaménagement (TB 1353);
- Université Laval, pavillon Alexandre-Vachon – Québec – Réfection de laboratoires de chimie (TB 1350);
- Université McGill – Réaménagement pour l'augmentation des cohortes en médecine;
- Université de Sherbrooke - Ajout de gicleurs et rénovation des niveaux 1 à 4 du Pavillon C1.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts.

En 2025-2026, les investissements en bonification du parc de 251,1 M$ ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Université du Québec siège social, Synthèse Pôle Image Québec – Montréal – Aménagement;
- Université du Québec à Rimouski, résidences étudiantes – Acquisition et réaménagement pour les départements de santé, de génie, de mathématiques et d'informatique.

Au PQI 2026-2027, les investissements prévus en bonification du parc totalisent 280,7 M$. Ils permettront notamment le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Polytechnique Montréal – Acquisition, agrandissement et réaménagement (TB 256);
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda – Agrandissement (TB 1090).

Il est à noter que le rythme de réalisation de projets d'infrastructure, tant en maintien qu'en bonification du parc, est influencé par deux règles d'investissement :

- Les niveaux d'investissement annuels qui doivent la capacité financière du gouvernement;
- L'application de la norme comptable portant sur les paiements de transfert qui exige, depuis l'exercice 2024-2025, une comptabilisation plus rapide de ceux-ci, soit selon le rythme de réalisation des projets plutôt que selon la période de remboursement de la dette.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

LES CÉGEPS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et pour rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant.

Le second cycle d'inspections pour le réseau collégial s'est terminé en décembre 2022. Le troisième cycle d'audits immobiliers a débuté en septembre 2024 et est toujours en cours de réalisation en collaboration avec les cégeps.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial. Le MES travaille à la mise en œuvre d'une solution informatique centralisée pour assurer la gestion des infrastructures de l'Enseignement supérieur.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP[9]. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles du réseau collégial

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement 5 % à 10 % inclusivement 10 % à 15 % inclusivement	A – Très bon B – Bon C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019 et s'est terminé en 2023. Le troisième cycle d'audits immobiliers a débuté en janvier 2024 et est toujours en cours de réalisation en collaboration avec les universités.

[9] IVP : somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire. Le MES travaille à la mise en œuvre d'une solution informatique centralisée pour assurer la gestion des infrastructures de l'Enseignement supérieur.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles du réseau universitaire

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

ÉQUIPEMENTS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

Inventaire et mise à jour des données

Les premières données sur les parcs d'équipements significatifs des deux réseaux d'enseignement ont été présentées au PAGI 2022-2023.

Le MES répertorie uniquement les équipements présentant une valeur importante et dont le remplacement pourrait avoir une grande incidence sur la prévision des investissements au PQI. Les équipements devant être déclarés sont les suivants :

- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est égale ou supérieure à 100 000 $;
- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est située entre 25 000 $ et 99 999 $, mais qui sont considérés comme des équipements stratégiques.

L'équipement doit être en service, fonctionnel et utilisé par l'établissement au 30 juin de l'exercice financier en cours. Les informations recensées sur les équipements doivent habituellement provenir du registre comptable des immobilisations de l'établissement (à l'exception de la valeur de remplacement actuelle), en date du 30 juin de l'exercice financier en cours.

ANNEXE 1
(Suite)

Méthodologie

Le MES calcule l'IEG du bien en divisant l'amortissement cumulé sur le coût d'acquisition du bien. Par la suite, un IEG est attribué pour chaque bien, en fonction de son IVP :

- A (très bon) : 0 à 30 %;
- B (bon) : 30,1 à 60 %;
- C (satisfaisant) : 60,1 à 90 %;
- D (mauvais) : 90,1 à 99,9 %;
- E (très mauvais) : 100 %.

Un DMA est calculé sur les équipements qui présentent un IEG de D ou de E. Le DMA évolue selon l'usure normale des équipements recensés. Ce déficit correspond à la valeur de remplacement actuelle du bien.

ANNEXE 2

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Cégep de Bois-de-Boulogne	12	47 786	56	0	0	0	0	2	10	52,9
Cégep de Rimouski	41	102 523	59	6	3	6	15	16	10	51,2
Cégep de Chicoutimi	44	68 077	50	10	3	5	18	14	12	50,8
Cégep Édouard-Montpetit	32	106 145	38	0	3	1	4	22	6	42,1
Cégep Limoilou	12	76 611	44	2	0	1	3	8	1	34,1
Collège de Maisonneuve	13	63 823	46	2	2	1	5	4	4	30,7
Cégep du Vieux Montréal	11	71 131	36	0	1	3	4	7	0	27,5
Cégep de Jonquière	26	79 677	44	3	3	2	8	14	4	26,4
Cégep de Saint-Hyacinthe	19	53 227	29	3	2	2	7	9	3	26,3
Cégep Saint-Jean-sur-le-Richelieu	22	45 833	56	1	1	0	2	10	10	23,3
Cégep de l'Outaouais	11	64 249	34	2	1	3	6	4	1	22,3
Cégep de La Pocatière	15	41 764	52	2	1	2	5	8	2	22,0
Cégep de Saint-Laurent	23	61 504	84	3	3	4	10	11	2	20,5
Cégep de Trois-Rivières	27	76 997	47	2	3	3	8	17	2	18,4
Collège Lionel-Groulx	41	70 593	55	7	3	8	18	14	9	17,5
Cégep régional de Lanaudière	28	88 980	37	8	3	5	16	11	1	16,3
Cégep de Sainte-Foy	43	79 253	40	8	8	10	26	12	5	16,2
Cégep Garneau	23	59 904	39	4	5	3	12	8	3	16,1
Cégep régional Champlain	23	52 454	41	4	1	5	10	9	4	15,9
Cégep de Lévis	37	55 779	41	4	5	7	16	9	12	13,3
Cégep d'Ahuntsic	17	88 702	33	4	2	5	11	5	1	12,7
Cégep John-Abbott	17	71 764	76	4	3	3	10	6	1	11,6
Cégep de Matane	13	28 669	56	0	2	0	2	11	0	11,5
Cégep de Saint-Jérôme	24	58 918	50	2	6	2	10	9	5	11,2
Cégep de Victoriaville	21	50 690	51	3	2	4	9	10	2	11,0
Cégep de Sept-Îles	4	16 158	19	3	0	0	3	1	0	10,1
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	20	54 426	48	5	1	5	11	8	1	9,1
Cégep de Shawinigan	1	31 284	49	0	0	0	0	1	0	9,0
Vanier College	17	64 184	69	2	2	3	7	8	2	8,7
Cégep de la Gaspésie et des Îles	21	47 600	54	3	6	8	17	2	2	8,4
Cégep André-Laurendeau	3	44 584	35	0	1	1	2	1	0	7,1
Cégep de Sherbrooke	24	77 793	41	3	3	7	13	9	2	6,2
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 182	41	0	0	0	0	4	0	6,2
Collège Dawson	12	78 979	74	1	3	4	8	3	1	5,4
Cégep de Thetford	10	31 709	49	5	1	0	6	4	0	5,2
Collège d'Alma	18	25 791	47	1	1	0	2	12	4	4,1
Cégep de Valleyfield	8	42 558	68	2	3	0	5	3	0	3,7

ANNEXE 2
(Suite)

Les cégeps[1]
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Cégep Gérald-Godin	7	16 055	52	0	2	1	3	4	0	2,7
Cégep Marie-Victorin	21	45 800	41	1	6	8	15	5	1	2,6
Cégep de St-Félicien	14	17 577	33	1	4	2	7	7	0	2,4
Collège Montmorency	15	70 067	19	9	0	5	14	0	1	1,9
Cégep de Rivière-du-Loup	27	40 115	42	3	8	7	18	7	2	1,9
Cégep de Drummondville	7	23 898	25	3	1	2	6	1	0	1,8
Cégep de Granby	7	22 913	61	1	0	2	3	4	0	1,4
Cégep Beauce-Appalaches	16	28 953	54	3	4	3	10	4	2	0,7
Cégep de Baie-Comeau	15	23 161	49	6	7	1	14	1	0	0,7
Cégep de Rosemont	9	43 463	48	1	2	3	6	3	0	0,1
Collège Héritage	5	15 880	14	3	0	2	5	0	0	–
Total [2]	**880**	**2 548 183**		**140**	**121**	**149**	**410**	**342**	**128**	**700,5**

[1] Données du 8 janvier 2024.
[2] Le total des quantités et des dimensions est légèrement inférieur à celui présenté dans l'inventaire, car l'indice d'état n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ANNEXE 2
(Suite)

Les universités[1]
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Université de Montréal	104	566 001	57	9	14	9	32	18	54	417,1
Université McGill	160	629 250	87	18	17	22	57	56	47	357,6
Université Laval	103	546 085	50	32	15	8	55	20	28	262,6
Université du Québec à Montréal	31	339 284	57	5	3	6	14	11	6	194,8
Université Concordia	69	432 161	84	7	4	6	17	17	35	110,7
Université de Sherbrooke	107	295 187	36	41	16	17	74	15	18	25,5
Inst. national de la recherche scientifique	27	77 509	41	11	2	2	15	2	10	15,7
Université du Québec à Trois-Rivières	40	125 037	33	18	9	7	34	4	2	14,0
Université du Québec à Rimouski	28	49 574	43	15	4	4	23	3	2	8,5
Université Bishop's	25	49 231	72	5	6	4	15	6	4	7,2
HEC Montréal	6	81 430	48	0	0	1	1	5	0	6,7
École Polytechnique de Montréal	12	114 344	37	6	1	2	9	3	0	5,8
Université du Québec en Outaouais	13	50 463	47	7	4	1	12	1	0	0,8
Université du Québec Abitibi-Témiscamingue	13	26 668	25	8	2	1	11	2	0	0,4
Université du Québec à Chicoutimi	20	80 560	29	10	3	6	19	1	0	0,3
École nationale administration publique	1	11 734	25	0	1	0	1	0	0	–
École de technologie supérieure	7	116 114	51	4	3	0	7	0	0	–
Télé-université	1	7 924	23	0	0	1	1	0	0	–
Université du Québec (siège social)	4	26 303	36	1	2	1	4	0	0	–
Total [2]	**771**	**3 624 859**		**197**	**106**	**98**	**401**	**164**	**206**	**1 427,8**

[1] Données du 8 janvier 2024.
[2] Le total des quantités et des dimensions est légèrement inférieur à celui présenté dans l'inventaire, car l'indice d'état n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCCFP dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ORIENTATIONS

Le MELCCFP a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCCFP doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux d'entretien et de maintien requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Démolir les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages* (chapitre S-3.1.01) et de son règlement (chapitre S-3.1.01, r 1). Ces obligations varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCCFP tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

À la suite de l'adoption de la *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission*, les obligations légales pour les travaux de mise aux normes des barrages à forte contenance, dont le niveau des conséquences en cas de rupture est jugé faible ou minimal, ont été réduites de façon considérable (chapitre 8). En outre, le MELCCFP n'est plus tenu de réaliser d'études d'évaluation de la sécurité de ces barrages.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCCFP exploite et administre 938 barrages au sens de la *Loi sur la sécurité des barrages*, soit 392 barrages à forte contenance et 546 dans la catégorie des barrages à faible contenance et petits barrages.

Les barrages de catégories forte contenance et faible contenance sont définis précisément par la *Loi sur la sécurité des barrages*. Par ailleurs, on appelle petit barrage tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre, qui ne sont ni à forte contenance ni à faible contenance, mais qui sont aussi visés par la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en 3 grandes sous-catégories : 48 barrages mécanisés, 333 barrages non mécanisés et 11 non essentiels. Les barrages à faible contenance et petits barrages sont subdivisés en 3 catégories, soit 7 barrages mécanisés, 260 à faible contenance non mécanisés et 279 petits barrages non mécanisés.

Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

Les barrages sont catégorisés non essentiels lorsqu'aucune utilité n'est confirmée et que le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. De façon générale, ces barrages sont sans accès et situés en région éloignée. L'état de ces barrages n'est pas évalué et aucun DMA n'est répertorié. Ainsi, ces barrages ont été retirés du tableau *État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures*. Le MELCCFP continuera de s'assurer qu'ils demeurent à un faible niveau de conséquences en cas de rupture.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCCFP, soit :

- 8 immeubles principaux (centres de services) comprenant des bureaux et 24 immeubles auxiliaires (bâtiments de services, entrepôts, ateliers, hangars et garages) servant de points de service en région pour assurer l'exploitation et l'entretien des barrages à proximité;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Domtar, à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCCFP en 1978, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 47 ans de service;
- 20 barrages non assujettis à la *Loi sur la sécurité des barrages*. Bien que non soumis à cette loi, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font également partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCCFP.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Centres de services	23	33	32	(1)	3 521 m²	3 508 m²	(13)
Ouvrages de génie civil							
Barrages à forte contenance							
Mécanisés	49	48	48	0	Variable	Variable	s. o.
Non mécanisés	30	332	333	1	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels[2]	58	11	11	0	Variable	Variable	s. o.
Sous-total - Barrages à forte contenance	**33**	**391**	**392**	**1**	**Variable**	**Variable**	**s. o.**
Barrages à faible contenance et petits barrages							
Faible contenance et petits barrages mécanisés	49	7	7	0	Variable	Variable	s. o.
Faible contenance non mécanisés	51	259	260	1	Variable	Variable	s. o.
Petits barrages non mécanisés	59	277	279	2	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels[2]	s. o.	0	0	0	Variable	Variable	s. o.
Sous-total - Barrages à faible contenance et petits barrages	**54**	**543**	**546**	**3**	**Variable**	**Variable**	**s. o.**
Barrages non assujettis	58	20	20	0	Variable	Variable	s. o.
Conduite d'évacuation des effluents	47	1	1	0	15 km	15 km	0
Total - Infrastructures	**43**	**988**	**991**	**3**	**Variable**	**Variable**	**s. o.**

[1] Données de septembre 2025.
[2] Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Ces barrages ne font pas l'objet d'inspection dans le cadre du PAGI.

VARIATION À L'INVENTAIRE

Par rapport à la période précédente, la variation à l'inventaire s'explique ainsi :

- Immeubles :

  Le nombre d'immeubles a diminué d'une unité à la suite de sa cession à un tiers;

- Barrages à forte contenance :

  L'augmentation nette d'un barrage à forte contenance s'explique par :

  Les cinq ajouts suivants :

  – Quatre barrages non mécanisés, provenant d'Hydro-Québec en raison de l'entente conclue en 2025 entre Hydro-Québec et le MELCCFP concernant le transfert de barrages non essentiels à la mission d'Hydro-Québec vers le MELCCFP;

  – Un barrage qui a été ajouté à la suite de la reconstruction du barrage White qui a engendré la construction d'un deuxième ouvrage de génie civil (digue de fermeture);

Et par les quatre retraits suivants :

- Deux barrages non mécanisés qui sont passés de la catégorie forte contenance à la catégorie faible contenance et petits barrages;
- Un barrage non mécanisé a été retiré de l'inventaire car il a été démontré qu'il s'agissait d'un ponceau;
- Un barrage non mécanisé a été démoli.

- Barrages à faible contenance et petits barrages :

  L'augmentation de trois barrages à faible contenance et petits barrages s'explique par les ajouts suivants :

  - Un barrage qui se situait sur des terres privées faisant partie du projet d'agrandissement du Parc national du Mont-Orford a été transféré à l'État à la suite de l'expropriation de la propriété privée;
  - Deux barrages non mécanisés qui sont passés de la catégorie forte contenance à la catégorie faible contenance et petits barrages.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E[3]	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Centres de services	27	19	19	65	20	15	–	–	–
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	1	17	8	26	74	0	540,5	–	540,5
Non mécanisés	60	10	9	79	21	0	70,5	0,3	70,8
Total – Barrages à forte contenance	**14**	**15**	**8**	**37**	**63**	**0**	**611,0**	**0,3**	**611,3**
Barrages à faible contenance et petits barrages									
Faible contenance et petits barrages mécanisés	5	2	1	8	92	0	1,6	–	1,6
Faible contenance non mécanisés	10	20	22	52	43	5	5,1	2,2	7,3
Petits barrages non mécanisés	4	11	24	39	61	0	5,6	–	5,6
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	**7**	**13**	**18**	**38**	**59**	**3**	**12,3**	**2,2**	**14,5**
Barrages non assujettis	2	42	24	68	32	0	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	0	0	0	0	100	0	7,9	–	7,9
Total – Infrastructures	**12**	**15**	**10**	**37**	**63**	**0[4]**	**631,2**	**2,5**	**633,7**

1 Données de septembre 2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.
4 Étant donné que la valeur de remplacement des centres de services et des barrages à faible contenance non mécanisés est faible relativement aux autres infrastructures, leurs états ont peu d'impact sur l'état global des infrastructures.

OBJECTIFS

De nouveaux objectifs ont été établis pour les trois prochaines années avec les données du PAGI 2026-2027 comme référence de base en raison des récentes révisions des valeurs de remplacement de plusieurs barrages. Ainsi, à l'issue des trois prochaines années, le MELCCFP vise à atteindre les résultats suivants :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Cible
	PAGI de référence	**PAGI cible**
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état de 36 % d'ici le 31 mars 2029	26 %	36 %
	PAGI 2026-2027	PAGI 2029-2030
Résorber au moins 40,0 M$ du DMA répertorié sur les barrages à forte contenance mécanisés d'ici le 31 mars 2029[1]	0,0 M$	40,0 M$
	PAGI 2026-2027	PAGI 2029-2030
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état de 83 % d'ici le 31 mars 2029	79 %	83 %
	PAGI 2026-2027	PAGI 2029-2030
Résorber au moins 20,0 M$ du DMA répertorié sur les barrages à forte contenance non mécanisés d'ici le 31 mars 2029[1]	0,0 M$	20,0 M$
	PAGI 2026-2027	PAGI 2029-2030

[1] Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats qui s'ajouteront au DMA cumulé.

État de situation

Barrages à forte contenance mécanisés

Le MELCCFP estime que la réalisation des projets d'investissements planifiés dans les trois prochaines années au PQI 2026-2036 permettra d'augmenter la proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 36 % et de résorber 40,0 M$ du DMA cumulés au PAGI 2026-2027.

Les principaux barrages visés au niveau de la prise en charge du DMA sont les barrages Choinière (Montérégie), de la Décharge (Estrie), de Duchesnay (Capitale-Nationale), Mathieu-D'Amours (TB 410) (Bas-Saint-Laurent), de la Montagne-Noire (Laurentides), des Neiges (Capitale-Nationale), de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et Saint-Didace (Lanaudière).

Barrages à forte contenance non mécanisés

Le MELCCFP estime que la réalisation des projets d'investissements planifiés dans les trois prochaines années au PQI 2026-2036 permettra d'augmenter la proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état à 83 % et de résorber 20,0 M$ du DMA cumulés au PAGI 2026-2027.

Les principaux barrages visés au niveau de la prise en charge du DMA sont les barrages Blanche (Saguenay–Lac-Saint-Jean), Bouchette (Lanaudière), de la Coulée-Gagnon (Saguenay–Lac-Saint-Jean), de l'Écluse (Saguenay–Lac-Saint-Jean), des Fourches (Lanaudière), du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent) et les digues Creek-Outlet-1, 2 et 3 (Saguenay–Lac-Saint-Jean).

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Barrages publics	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	114,1	22
Prise en charge du DMA	220,7	42
Remplacement[1]	186,1	36
Total	**520,9**	**100**

[1] Le remplacement inclut les démolitions.

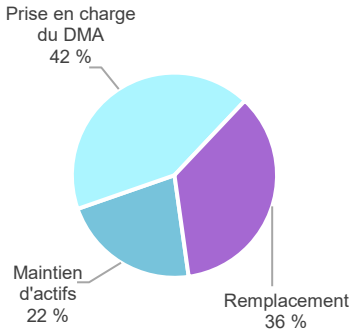

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

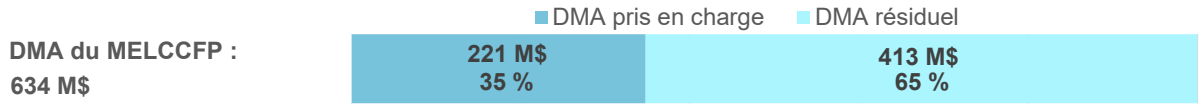

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs. Cette approche s'appuie sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissement.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défectuosités et de suivre leur progression. Le cas échéant, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences constatées sur la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages, selon l'ordre de priorité suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. Les appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessitent des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement

moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCCFP priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;

- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets permet de documenter les différentes étapes des projets, ainsi que la tenue de points de contrôle et de suivi de l'avancement par le comité de suivi du MELCCFP. L'objectif est de repérer rapidement les difficultés pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

AUTRES ÉLÉMENTS

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

Dans la prochaine année, les travaux seront réalisés en continuité avec la stratégie d'investissement, c'est-à-dire en priorisant les travaux de maintien d'actif sur les barrages à forte contenance mécanisés et sur les barrages assujettis à des obligations légales en lien avec la *Loi sur la sécurité des barrages* ou qui présentent des risques pour la sécurité des personnes et des biens.

Plus précisément, les investissements qui seront réalisés sur les barrages sous la responsabilité du MELCCFP d'ici le 31 mars 2027 visant à améliorer leur état sont les suivants :

<u>Barrages à forte contenance mécanisés</u>

- Barrage de Portage-des-Roches (Saguenay—Lac-Saint-Jean) – Travaux de remplacement du système de communication à distance
  - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié de 0,4 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à C à la fin des travaux en 2027-2028
- De Duchesnay (Capitale-Nationale) – Finalisation des travaux de modernisation des appareils d'évacuation
  - Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,8 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à B
- Choinière (Montérégie) – Finalisation des travaux de modernisation des appareils d'évacuation
  - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié, soit 2,3 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à B
- Des Neiges (Capitale-Nationale) – Début des travaux de remplacement de l'évacuateur
  - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié, soit 2,2 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à A à la fin des travaux prévue en 2027-2028

<u>Barrages à forte contenance non mécanisés</u>

- Début de la reconstruction du barrage du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent) planifiée en 2025-2026 et qui a dû être reportée en 2026-2027
  - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié de 6,5 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à A à la fin des travaux prévue en 2027-2028

- Mise aux normes de la digue de la Coulée-Gagnon (Saguenay–Lac-Saint-Jean) planifiée en 2025-2026 et qui a dû être reportée en 2026-2027
  - Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,6 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à A
- Début des travaux de reconstruction du barrage la Retenue (Capitale-Nationale)
  - Prise en charge d'une partie du DMA répertorié de 5,8 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à A à la fin des travaux prévue en 2028-2029
- Reconstruction du barrage Profond (Mauricie)
  - Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 1,3 M$
  - Amélioration prévue de son IEG de D à A

L'ÉTAT DE SITUATION

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement[1]	Sous-total	Ajout et amélioration	
MELCCFP						
2024-2025						
Réel	5,7	19,6	3,0	**28,3**	–	**28,3**
Prévu[2]	12,7	8,6	10,8	**32,1**	–	**32,1**
Écart	(7,0)	11,0	(7,8)	**(3,8)**	–	**(3,8)**
2025-2026						
Probable	2,4	11,0	5,4	**18,8**	–	**18,8**
2026-2027						
Prévu	7,6	12,3	13,2	**33,1**	–	**33,1**

1 Le remplacement inclut les démolitions.
2 Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la défaillance de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état et jugés essentiels à la mission de l'État sont priorisés en fonction d'une évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection ou remplacement de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou reconstruction;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou reconstruction;
- Réfection ou remplacement de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2024-2025 totalisent 28,3 M$, soit 3,8 M$ de moins que les 32,1 M$ prévus initialement au PQI 2024-2034. Ce léger écart s'explique notamment par des retards attribuables à des imprévus sur certains projets, incluant le départ de ressources clés et les difficultés de recrutement.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2025-2026 totalisent 18,8 M$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- La reconstruction de la digue Lusignan (Lanaudière) et la finalisation des travaux de reconstruction des barrages à la Loutre (Côte-Nord) et Seigneurial (Montérégie) (2,3 M$);
- La mise aux normes du barrage Beaudet (Centre-du-Québec) (0,9 M$);
- La finalisation du remplacement du système électrique au barrage du Grand-Moulin (Laval) (0,5 M$);
- La réalisation d'une partie des travaux sur les appareils d'évacuation des barrages Saint-Didace (Lanaudière), Choinière (Montérégie) et de Duchesnay (Capitale-Nationale) (5,4 M$);
- Les études de faisabilité au barrage Saint-Alexis (Mauricie) et l'ingénierie détaillée du barrage la Retenue (Capitale-Nationale) (TB 1304) en vue de leur reconstruction (2,2 M$);
- Les travaux de remise en état de la passerelle du barrage Kiamika (Laurentides) (1,6 M$);
- La démolition du barrage Wabano (Capitale-Nationale) (0,8 M$);
- La réalisation des documents d'autorisation pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) (TB 410) (1,8 M$).

Les investissements prévus pour le maintien du parc en 2026-2027, totalisant 33,1 M$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- La poursuite des travaux correctifs au système de contrôle du barrage de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) (0,4 M$);
- La finalisation des travaux mécaniques et électriques des barrages de Duchesnay (Capitale-Nationale) et Choinière (Montérégie) (3,3 M$);
- La reconstruction du barrage Profond (Mauricie) et une partie de la reconstruction des barrages du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent) et des Neiges (Capitale-Nationale) (10,0 M$);
- Les travaux de mise aux normes de la digue de la Coulée-Gagnon (Saguenay–Lac-Saint-Jean) (0,6 M$);
- Le démarrage du programme de projets de la rivière du Lièvre (5,4 M$);
- L'ingénierie préliminaire pour les travaux de mise aux normes des barrages de Kipawa (Abitibi-Témiscamingue) (TB 1230) et Saint-Alexis (Mauricie) (1,0 M$);
- La finalisation des plans et devis et la préparation du dossier d'affaires pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) (TB 410) (1,4 M$);
- La finalisation des plans et devis, l'acquisition de propriétés et la démolition de maisons en préparation pour la reconstruction du barrage la Retenue (Capitale-Nationale) (TB 1304) (5,8 M$).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1,2] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Centres de services	20	20	0	15	15	0	–	–	–	–	–
Ouvrages de génie civil											
Barrages à forte contenance											
Mécanisés	74	74	0	0	0	0	94,2	5,8	449,4	(8,9)	540,5
Non mécanisés	20	21	1	1	0	(1)	18,6	0,2	53,9	(1,9)	70,8
Total – Barrages à forte contenance	**68**	**63**	**(5)**	**0**	0	**0**	**112,8**	**6,0**	**503,3**	**(10,8)**	**611,3**
Barrages à faible contenance et petits barrages											
Faible contenance et petits barrages mécanisés	97	92	(5)	0	0	0	1,6	–	1,6	(1,6)	1,6
Faible contenance non mécanisés	33	43	10	32	5	(27)	0,9	–	6,4	–	7,3
Petits barrages non mécanisés	63	61	(2)	0	0	0	0,8	–	4,8	–	5,6
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	**58**	**59**	**1**	**15**	**3**	**(12)**	**3,3**	**–**	**12,8**	**(1,6)**	**14,5**
Barrages non assujettis	40	32	(8)	0	0	0	–	–	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	100	100	0	0	0	0	nd	–	8,2	(0,3)	7,9
Total – Infrastructures	**67**	**63**	**(4)**	**2**	**0**	**(2)**	**116,1**	**6,0**	**524,3**	**(12,7)**	**633,7**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
[2] L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

La diminution de 6 % de la proportion des barrages en mauvais état (IEG de D et E) s'explique principalement par la révision à la hausse de la valeur de remplacement de plusieurs barrages non-mécanisés et dans une moindre mesure, par des travaux de résorption du DMA réalisés en 2025-2026.

En effet, dans la dernière année, une révision des valeurs de remplacement des barrages sous la responsabilité du MELCCFP a été effectuée (voir la section Méthodologie à la page 117). Cette révision est devenue nécessaire pour refléter la réalité actuelle du marché en raison, principalement, de l'augmentation importante du coût des projets de reconstruction et de réfection réalisés au cours des dernières années.

Barrages à forte contenance

Globalement, la proportion de barrages à forte contenance avec un IEG de D a diminué de 5 %. Ceci s'explique principalement par la révision à la hausse des valeurs de remplacement de plusieurs barrages non mécanisés en bon état et par le fait que quatre barrages à forte contenance, dont un mécanisé, ont vu leur état s'améliorer à la suite de travaux réalisés (ils sont passés d'un IEG de D à un IEG de A, B ou C). En contrepartie, un barrage non mécanisé avec un IEG de C est passé à D à la suite d'une nouvelle inspection.

Barrages à faible contenance et petits barrages

La proportion des barrages à faible contenance mécanisés en mauvais état (IEG de D ou E) a diminué globalement de 11 % en raison de la révision à la hausse des valeurs de remplacement de certains barrages de cette catégorie déjà évalués en mauvais état.

Barrages non assujettis

La proportion des barrages non assujettis en mauvais état (IEG de D ou E) a diminué de 8 % en raison de la révision à la hausse des valeurs de remplacement de certains barrages de cette catégorie déjà évalués en mauvais état.

Évolution du DMA

L'évaluation du DMA pour le parc de barrages publics porte principalement sur les barrages à forte contenance. Ces barrages représentent près de 80 % de la valeur de remplacement de l'ensemble du parc de barrages et sont les seules infrastructures du MELCCFP assujetties à des normes strictes en matière de sécurité civile. À ce titre, et en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des barrages*, les investissements publics en infrastructures du MELCCFP visent prioritairement les barrages à forte contenance.

Dans les dernières années, les besoins d'investissements ont augmenté progressivement pour différentes raisons, dont :

- Le transfert de responsabilité au MELCCFP de plusieurs barrages en mauvais état qui appartenaient à divers ministères ou organismes;
- Des changements normatifs plus sévères, notamment les normes sismiques et les crues de sécurité à considérer, qui impliquent des travaux de mise aux normes sur des barrages qui seraient autrement considérés en bon état;
- La mise en œuvre d'un programme bonifié d'inspection des barrages à forte contenance permettant d'avoir une meilleure connaissance des besoins, particulièrement sur les équipements d'évacuation des barrages mécanisés;
- L'amélioration des méthodes d'analyse et l'ajout d'instrumentation qui ont mis en lumière des défectuosités nécessitant des travaux correctifs afin d'assurer leur fonctionnalité;
- L'augmentation des coûts du marché pour la réalisation des travaux.

En plus des raisons énumérées ci-haut, l'augmentation importante du DMA de 517,6 M$ cette année est principalement due aux raisons suivantes :

- De nouveaux constats à la hauteur de 524,3 M$, qui s'expliquent par :
  - La révision à la hausse des besoins répertoriés, principalement sur certains barrages à fortes contenances mécanisés qui nécessitent des travaux majeurs de mise aux normes, de réfection ou une reconstruction, à la suite de l'augmentation des valeurs de remplacement et de la révision de la méthode d'évaluation du DMA (voir annexe 1), d'inspections ciblées ou d'études d'évaluation de la sécurité;

- Les besoins répertoriés (10 % de la valeur de replacement) pour maintenir sécuritaire les barrages à démolir;
- La variation nette de l'estimation du coût des travaux de certains projets;

- Une dégradation de 6,0 M$ causée par l'indexation ou la majoration des coûts de travaux à la suite d'un retard dans la réalisation des travaux;
- La réalisation de travaux de résorption du DMA (12,7 M$).

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveau des conséquences minimal, faible, moyen, élevé et considérable). Ce programme vise autant les barrages ayant un IEG de A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un IEG de D (à rénover) ou E (à démanteler / araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (IEG de D) et dont le niveau des conséquences est moyen ou élevé, sont priorisés lors de la planification des travaux et de l'élaboration du PQI.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCCFP sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. A priori, ces inspections visent à évaluer la sécurité de ces ouvrages et à orienter ensuite la planification des interventions à réaliser en fonction des anomalies constatées. Selon la priorisation des interventions à réaliser, une estimation des besoins d'investissement est alors effectuée.

Bien que la *Loi sur la sécurité des barrages* n'impose aucune obligation en raison de leur faible impact sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCCFP a mis en œuvre un plan d'inspections visuelles pour les barrages à faible contenance, les petits barrages et ceux de moins d'un mètre qui s'est échelonné sur une période de cinq ans. Rappelons que ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général des ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux en fonction des risques associés à chaque ouvrage a été réalisée.

Démarche visant à réduire le nombre d'infrastructures sous la responsabilité du MELCCFP

Le parc de barrages sous la responsabilité du MELCCFP est vieillissant et plusieurs barrages nécessiteront des travaux importants de réfection ou de reconstruction pour améliorer leur état. Puisque les ressources internes sont limitées, il devient difficile d'intervenir sur l'ensemble des barrages, ce qui entraine une détérioration progressive de certains barrages moins prioritaires. Or, il s'avère que plusieurs de ces barrages ne sont pas essentiels à la mission de l'État.

Par conséquent, pour les barrages jugés non-essentiels, il y a lieu d'envisager des alternatives, dont la possibilité d'un retour à l'état naturel en les arasant ou en laissant graduellement la nature reprendre ses droits sans ou avec peu d'interventions. D'autres avenues sont également envisagées, soit de valider la possibilité de les déclasser pour réduire les obligations légales en réalisant des relevés sur le terrain ou encore en les cédant à des tiers. Toutes ces options sont évaluées en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment les risques associés à la présence de ces barrages, les coûts de démantèlement et d'entretien, l'accessibilité des sites et les impacts environnementaux potentiels.

C'est dans ce contexte qu'une démarche a été entreprise en cours d'année afin d'identifier les barrages non essentiels qui pourraient soit retourner à l'état naturel, soit être démolis, déclassés ou cédés. L'objectif de cette démarche est de réduire le nombre d'infrastructures sous la responsabilité du MELCCFP et ainsi d'optimiser la gestion du parc tout en préservant les ressources naturelles, en concentrant les efforts sur les barrages présentant les plus grands enjeux de sécurité et d'importance stratégique et en assurant une meilleure allocation des ressources de l'État.

ANNEXE 1
(Suite)

Méthodologie

L'évaluation du DMA et des VR sont établies sur les mêmes bases, soit l'inventaire et les coûts unitaires de l'ensemble des composantes de chaque infrastructure qui sont estimés selon l'expérience des coûts de projets de reconstruction et de travaux correctifs, de modernisation et de mise aux normes réalisés.

En 2025-2026, une révision a été effectuée sur la façon d'évaluer les valeurs de remplacement des barrages sous la responsabilité du MELCCFP. Cette révision est devenue nécessaire puisque les valeurs de remplacement ne reflétaient pas la réalité actuelle en raison, principalement, de l'augmentation importante du coût des projets requis pour assurer la pérennité des infrastructures.

À cet effet, l'évaluation des valeurs de remplacement des composantes non mécanisées de l'ensemble des barrages a été révisée à la hausse en se basant sur les projets de barrages reconstruits au cours des cinq dernières années. Ainsi, pour des ouvrages ou composantes comparables, les coûts unitaires de travaux ou de remplacement correspondent aux conditions actuelles du marché. Les composantes mécanisées avaient pu être révisées en 2021 et sont indexées chaque année.

En 2025-2026, la méthode d'évaluation du DMA a également été révisée. En 2015, il avait été établi que le DMA équivalait généralement à 10 % de la valeur de remplacement pour un barrage à démolir (IEG de E) et 15 % du coût du projet pour un barrage à reconstruire (IEG de D) ou 100 % du coût des travaux de réfection lorsqu'ils étaient connus. Les valeurs de 10 % et 15 % représentent ainsi une estimation du montant requis pour maintenir ces barrages fonctionnels et sécuritaires, le temps de réaliser les travaux. Toutefois, cette façon de déterminer le DMA pour certains barrages importants dont l'indice d'état est D et dont le coût du projet de reconstruction était inconnu faisait en sorte que leur DMA était sous-estimé.

Ainsi, depuis 2025-2026, le DMA représente 100 % du coût des projets de reconstruction ou de réfection majeure lorsqu'une de ces options est la seule option envisageable, jusqu'à concurrence de la valeur de remplacement.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement. Un IEG de A, B ou C indique que le barrage est en bon état. Un IEG de D indique que le barrage n'est pas conforme aux normes ou qu'il nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Un IEG de E indique que le barrage est voué à la démolition.

ANNEXE 1
(Suite)

Tableau sur l'indice d'état d'un barrage

Indice	État	Description
A	**Très bon**	Le barrage est aux normes, a été mis aux normes ou a été reconstruit afin de respecter la Loi sur la sécurité des barrages. Le barrage ne présente aucune anomalie ou comporte de minimes détériorations locales considérées normales ou sans conséquences. Dans le cas des barrages avec gestion, le nombre d'appareils d'évacuation fiables et fonctionnels est suffisant pour évacuer la crue de sécurité. Le barrage assure la sécurité des personnes et des biens.
B	**Bon**	Le barrage est aux normes, a été mis aux normes ou a été reconstruit afin de respecter la Loi sur la sécurité des barrages, mais pourrait nécessiter certains travaux de maintien d'actifs. Le barrage ne présente que des détériorations mineures ou des anomalies qui ne mettent pas en cause le bon fonctionnement de ses éléments. Dans le cas des barrages avec gestion, le nombre d'appareils d'évacuation fiables et fonctionnels est suffisant pour évacuer la crue de sécurité. Le barrage assure la sécurité des personnes et des biens.
C	**Satisfaisant**	Le barrage est aux normes, a été mis aux normes ou a été reconstruit afin de respecter la Loi sur la sécurité des barrages, mais nécessite des travaux de maintien d'actifs. Le barrage présente des détériorations qui demandent des réparations sans cependant représenter un danger à court terme pour la structure; un tel état nécessite des travaux d'entretien et de réfection à court ou moyen terme, sans quoi le barrage deviendra de plus en plus vulnérable. Le barrage peut également présenter des anomalies qui n'affectent pas sa sécurité à court terme, mais qui nécessitent un suivi particulier. Dans le cas des barrages avec gestion, le nombre d'appareils d'évacuation fiables et fonctionnels est suffisant pour évacuer la crue de sécurité. Le barrage assure la sécurité des personnes et des biens.
Seuil d'état		
D	**Mauvais**	Le barrage n'est pas aux normes ou le barrage nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Le barrage présente une ou plusieurs détériorations graves pouvant mettre en cause sa stabilité, rendre inopérantes certaines de ses parties ou présenter des anomalies graves qui sont susceptibles de compromettre sa sécurité. Dans le cas des barrages avec gestion, le nombre d'appareils d'évacuation fiables et fonctionnels est insuffisant pour évacuer la crue de sécurité. La mise en place de mesures importantes d'atténuation du risque particulières au barrage contribue à assurer la sécurité des personnes et des biens.
E	**Très mauvais**	Le barrage est voué à la démolition ou à l'abandon, selon sa catégorie et le risque qu'il représente. Des interventions minimales sont effectuées au besoin afin d'en assurer la sécurité le temps d'être en mesure de le démolir.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET SANTÉ QUÉBEC

VISION

Le MSSS a pour mission de gouverner le système de santé et de services sociaux de façon performante afin d'avoir un impact positif sur la santé et le bien-être de la population québécoise.

Santé Québec est chargée de coordonner les opérations du RSSS québécois. Sa mission est d'offrir des soins et services accessibles, de qualité, et adaptés aux besoins de la population québécoise.

ORIENTATIONS

Les orientations propres au MSSS dans le cadre du PAGI visent principalement à assurer le maintien, la modernisation et la gestion optimale des infrastructures des établissements desservant une population nordique et autochtone. Elles s'inscrivent dans les priorités gouvernementales et dans le respect des limites d'investissements du PQI.

Santé Québec, du fait de son expertise, soutient le ministère afin de définir les orientations stratégiques et gouvernementales à l'égard des infrastructures. Elle s'assure de l'efficience des structures de coordination et de communication qui sont mises en œuvre pour atteindre les cibles auprès du réseau.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS s'assure notamment d'apprécier et d'évaluer les résultats en matière de santé et de services sociaux en fonction de ses orientations et de ses indicateurs et d'autoriser la publication de la reddition de comptes de Santé Québec et celle des établissements desservant une population nordique et autochtone.

En matière de gestion des infrastructures, le MSSS est responsable de la planification globale des investissements liés au maintien des actifs, à la résorption du DMA, ainsi qu'à l'ajout, au remplacement et à l'amélioration des infrastructures du réseau. Compte tenu de l'évolution de la gouvernance et du rôle de Santé Québec, des mécanismes de coordination et de suivi entre Santé Québec et le MSSS seront mis en place afin d'assurer une vision cohérente des priorités d'investissement, un suivi rigoureux des enveloppes allouées ainsi qu'une utilisation optimale des investissements, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales et du PQI. La mise en place des mécanismes de coordination et de suivi favorisera également une reddition de comptes harmonisée concernant l'évolution du DMA et les investissements stratégiques à l'échelle du réseau.

Santé Québec est responsable des infrastructures du RSSS, elle inspecte et identifie les besoins de maintien d'actifs des bâtiments, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministériels. De plus, Santé Québec priorise et planifie les investissements à réaliser par l'entremise des plans triennaux d'intervention en immobilisation et en équipement.

Santé Québec coordonne et soutient l'offre de services des établissements privés ainsi que celle de certains autres prestataires privés.

Par ailleurs, les établissements desservant une population nordique et autochtone (EDPNA), soit la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN), le CLSC Naskapi ainsi que le Conseil cri de la santé et des services sociaux (CCSSS) de la Baie-James demeurent sous la responsabilité du ministre de la Santé.

La RRSSSN est un organisme chargé de coordonner les activités de la région du Nunavik, notamment celles des établissements suivants :

- Centre de santé Inuulitsivik;
- Centre de santé Tulattavik de l'Ungava.

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(services à la population nordique et autochtone)

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Établissements desservant une population nordique et autochtone (EDPNA)
Parc immobilier

Le parc immobilier des EDPNA se compose de 470 bâtiments dont la superficie totale est de 163 626 mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leurs missions respectives :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée et les centres de santé;
- Les CHSLD incluant les MDAA;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont principalement les résidences des employés et des médecins, les espaces administratifs et les entrepôts;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux destinés aux EDPNA comprennent 394 équipements spécialisés, c'est-à-dire des équipements d'une valeur de 100,0 k$ et plus ou présentant un caractère stratégique, quelle que soit leur valeur. Ils soutiennent les services de soins de différentes spécialités, notamment l'imagerie, la biologie médicale, le monitorage, l'inhalothérapie, la chirurgie, les soins critiques et l'endoscopie.

À partir du PAGI 2026-2027, l'ajout des équipements non spécialisés, c'est-à-dire les équipements médicaux qui soutiennent les soins courants (par exemple : lits médicaux, moniteurs de signes vitaux non connectés, thermomètres), permet d'obtenir une représentation complète du parc d'équipements. Leur valeur, représentant environ 44,5 % de la valeur totale des équipements, a été estimée à l'aide d'une méthode d'extrapolation fondée sur des données probantes (voir la méthodologie à l'annexe 1). Elle sert principalement à évaluer l'ensemble des besoins de maintien d'actifs, incluant le DMA.

De plus, une révision à la hausse de 13,5 % de la valeur de tous les équipements a été constatée cette année afin de mieux refléter les conditions actuelles du marché en matière d'acquisition.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Bâtiments							
Centres hospitaliers	37	7	7	0	9 679	9 679	0
CHSLD, dont les MDAA	s. o.	1	0	(1)	504	0	(504)
Centres de réadaptation	23	1	1	0	324	324	0
Centres jeunesse	28	15	14	(1)	8 746	8 483	(263)
Centres locaux et services communautaires	25	33	33	0	33 035	33 035	0
Autres[2]	24	405	414	9	108 161	111 490	3 329
Immeubles excédentaires	39	1	1	0	615	615	0
Total – Immeubles		**463**	**470**	**7**	**161 064**	**163 626**	**2 562**
Équipements médicaux							
Équipements médicaux spécialisés							
Imagerie	10	79	82	3	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	4	49	47	(2)	s. o.	s. o.	s. o.
Monitorage (nombre d'installations)	7	9	8	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	6	41	42	1	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	5	5	5	0	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	2	25	101	76	s. o.	s. o.	s. o.
Endoscopie	2	8	16	8	s. o.	s. o.	s. o.
Autres[3]	10	71	93	22	s. o.	s. o.	s. o.
Équipements médicaux non spécialisés[4]	nd	nd	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements médicaux		**287**	**394**	**107**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

[1] Données de décembre 2025 pour le parc immobilier et de septembre 2025 pour les équipements médicaux.
[2] Les autres immeubles incluent notamment les résidences des employés et des médecins, les espaces administratifs et les entrepôts.
[3] Les autres équipements spécialisés incluent notamment les domaines de la pharmacie, de la stérilisation, du diagnostic, de l'examen ophtalmique et de la sonographie.
[4] Les données relatives aux équipements non spécialisés ne sont pas dénombrées individuellement mais établies selon une méthode d'extrapolation fondée sur des données probantes (voir la méthodologie à l'annexe 1).

Variation à l'inventaire

Par rapport au PAGI 2025-2026, le nombre total d'immeubles a augmenté de sept bâtiments. Ils sont essentiellement concentrés dans la catégorie « autres ». Ces ajouts sont attribuables à l'acquisition et à la construction de bâtiments pour loger les employés.

Comparativement au PAGI 2025-2026, le nombre total d'équipements spécialisés présente une augmentation de 107 unités. Cette croissance s'explique principalement par l'ajout d'équipements de soins hospitaliers ainsi que par une bonification de l'inventaire des équipements classés dans la catégorie « autres », qui traduisent une meilleure précision du recensement et une actualisation du parc en fonction des priorités cliniques.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(Services à la population nordique et autochtone)

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	70	11	0	81	0	19	–	6,7	6,7
Centres de réadaptation	100	0	0	100	0	0	–	–	–
Centres jeunesse	47	25	18	90	8	2	0,4	1,8	2,2
Centres locaux et services communautaires	62	6	22	90	7	3	0,6	2,1	2,7
Autres[3]	58	16	7	81	12	7	7,8	19,9	27,7
Total – Immeubles	**60**	**14**	**10**	**84**	**9**	**7**	**8,8**	**30,5**	**39,3**
Équipements médicaux									
Équipements médicaux spécialisés									
Imagerie	21	25	32	78	18	4	1,5	0,3	1,8
Biologie médicale	25	56	0	81	18	1	0,3	–	0,3
Monitorage (nombre d'installations)	34	0	4	38	62	0	1,5	–	1,5
Inhalothérapie	18	55	19	92	3	5	0,1	0,1	0,2
Chirurgie	83	0	0	83	17	0	0,1	–	0,1
Soins	75	13	0	88	10	2	0,2	0,1	0,3
Endoscopie	81	8	0	89	0	11	–	0,1	0,1
Autres	44	23	16	83	17	0	0,7	–	0,7
Équipements médicaux non spécialisés	36	25	17	78	19	3	3,5	0,5	4,0
Total – Équipements médicaux	**36**	**25**	**17**	**78**	**19**	**3**	**7,9**	**1,1**	**9,0**
Total – Infrastructures	**59**	**14**	**10**	**83**	**9**	**8**	**16,7**	**31,6**	**48,3**

1 Données de décembre 2025 pour le parc immobilier et de septembre 2025 pour les équipements médicaux.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
2 Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les espaces administratifs et les entrepôts.

OBJECTIFS

État de situation

Puisqu'il s'agit de la première année de dissociation des données entre Santé Québec et les EDPNA, et considérant que les méthodes de collecte et de consolidation des données immobilières ne sont pas encore harmonisées (les résultats des objectifs actuels de Santé Québec intègrent les données des EDPNA), aucune cible d'amélioration de l'état et de résorption du DMA n'a été établie pour le parc immobilier au PAGI 2026-2027.

Par ailleurs, les objectifs relatifs aux équipements médicaux ne peuvent être déterminés à ce stade car la nouvelle méthode d'extrapolation fondée sur des données probantes (voir la méthodologie à l'annexe 1) des équipements vient d'être implantée et la stratégie d'investissement n'est pas encore consolidée.

Ainsi, des objectifs mesurables et des stratégies d'intervention cohérentes pourront être présentés au PAGI 2027-2028.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(Services à la population nordique et autochtone)

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MSSS	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	63,1	22
Prise en charge du DMA	48,3	17
Remplacement	178,8	61
Total	**290,2**	**100**

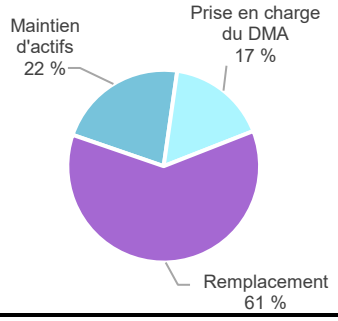

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Maintien du parc

Les pratiques de gestion des EDPNA en matière d'infrastructures visent à en assurer leur pérennité et à les maintenir en bon état tout en préservant l'accès et la disponibilité pour les soins. Pour ce faire, les investissements en maintien du parc de 290,2 M$ doivent être réalisés aux moments opportuns tout au long du cycle de vie utile de l'infrastructure.

Afin de maintenir et de préserver l'état actuel du parc d'infrastructures au cours des prochaines années, des plans d'intervention sont prévus pour répondre aux besoins suivants :

- Remplacer les composantes évaluées comme étant les plus vétustes lors des derniers audits des bâtiments. À ce titre, mentionnons particulièrement les systèmes de distribution électrique, les réseaux de distribution d'eau domestique et de gaz médicaux, les unités de chauffage, de climatisation et de ventilation;
- Résoudre les problématiques de non-conformité réglementaire qui concernent, par exemple, l'absence des systèmes de gicleurs, les exigences de protection incendie et de compartimentation ainsi que la qualité de l'air;
- Réparer les façades qui ne répondent pas aux exigences réglementaires de la Loi 122 du Québec;
- Répondre aux exigences d'Agréments Canada;
- Atteindre les cibles de performance du Plan pour une économie verte 2030.

Des projets en maintien d'actifs se poursuivront pour :

- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable;
- Mettre en œuvre les recommandations de la commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux en collégialité avec les travaux de rénovation fonctionnelle.

Rénovation fonctionnelle

Au PQI 2026-2036, 178,8 M$ des 290,2 M$ investis au maintien du parc sont consacrés au remplacement, particulièrement pour des équipements médicaux en fin de vie utile. Parmi ces 178,8 M$ alloués au remplacement, environ 55,0 M$ sont prévus pour des travaux de rénovation fonctionnelle visant à réaménager les espaces afin d'améliorer la qualité de l'environnement de travail, la fonctionnalité des secteurs et la capacité des services. Ces investissements en rénovation fonctionnelle, bien que nécessaires, n'ont pas d'effet sur l'IEG des bâtiments.

Afin de créer des milieux de vie et de soins adaptés aux besoins, le MSSS aura recours aux solutions suivantes :

- Permettre le remplacement des équipements médicaux en fin de vie utile;
- Réaménager les espaces afin d'éviter des travaux d'agrandissement, principalement lors de l'installation de nouveaux équipements médicaux;
- Améliorer la qualité de l'environnement de travail, la fonctionnalité d'un secteur et la capacité des services;
- Poursuivre la modernisation des dispensaires.

La réalisation des projets en rénovation fonctionnelle s'effectue en complémentarité avec les travaux en maintien des actifs qui sont planifiés.

Prise en charge du DMA

Les investissements de 48,3 M$ prévus au PQI 2026-2036 pour le secteur de la santé et des services sociaux permettront de prendre en charge 100 % du DMA répertorié pour les bâtiments et les équipements médicaux.

Afin d'assurer une prise en charge du DMA des EDPNA, le MSSS aura recours aux moyens suivants :

- Participer à l'élaboration des cibles de prise en charge de leur DMA;
- Soutenir et encadrer les EDPNA afin d'assurer la maîtrise et le suivi des indicateurs de saine gestion en maintien d'actifs;
- Favoriser les achats regroupés des équipements médicaux, devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement et faciliter l'engagement de nouvelles ressources afin d'accélérer les processus d'acquisition.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)
MSSS (services à la population nordique et autochtone)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Ministère de la Santé et des Services sociaux						
2024-2025						
Réel	6,3	3,9	1,7	**11,9**	138,5	**150,4**
Prévu[1]	nd	nd	nd	**nd**	nd	**nd**
Écart	s. o.	s. o.	s. o.	**s.o.**	s. o.	**s. o.**
2025-2026						
Probable	3,9	2,8	4,5	**11,2**	205,6	**216,8**
2026-2027						
Prévu	6,3	4,6	9,7	**20,6**	137,2	**157,8**

[1] Au PQI 2024-2034 les investissements prévus pour les EDPNA étaient inclus avec ceux pour les infrastructures qui sont maintenant sous la responsabilité de Santé Québec

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique et fonctionnel des bâtiments des EDPNA ou pour le rétablir, lorsque ces derniers sont en mauvais état (prise en charge du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie utile du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement des équipements médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2025-2026 totalisent 11,2 M$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Terminer les travaux de rénovation du dispensaire de Kangiqsualujjuaq - Centre de santé Tulattavik de l'Ungava;
- Remplacer des portes et fenêtres au Centre Miyupimaatisiium communautaire (CMC) Whapmagoostui – CCSSS;
- Rénover des logements pour les employés – CCSSS.

Les investissements prévus en maintien d'actifs de 6,3 M$ et en prise en charge du DMA de 4,6 M$ pour 2026-2027 permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Remplacer le système d'humidification au MSDC de Whapmagoostui – CCSSS de la Baie-James;
- Réparer les parements extérieurs au CMC Wemindji – CCSSS de la Baie-James;
- Remplacer des planchers au Centre de Santé de Tulattavik de l'Ungava;
- Mise aux normes des systèmes électriques au Centre de Santé Inuulitsivik.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2026-2027, totalisant 9,7 M$, permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Centre de réadaptation pour jeunes Inuits – Montréal – Réfection et réaménagement (TB 1335);
- Équipements médicaux – Remplacement.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2024-2025 (138,5 M$) ont permis notamment de réaliser, de poursuivre ou d'amorcer la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- CCSSS - Centre Miyupimaatisiiun communautaire de Waskaganish (TB 454);
- Maison des aînés de Chisasibi (TB 831);
- Entente Nunavik - Construction de 42 unités de logement pour le Centre de santé Inuulitsivik et le Centre de santé Tulattavik;
- Maisons de naissance sur le territoire d'Eeyou Istchee – Waskaganish – Construction;
- Entente Nunavik - Construction de 30 unités de logement dans de petites communautés pour le Centre de santé Inuulitsivik et le Centre de santé Tulattavik;
- Entente Nunavik - Construction de 38 unités de logement sur la côte d'Ungava pour le Centre de santé Inuulitsivik et le Centre de santé Tulattavik;
- Entente Nunavik - Construction de 40 unités de logement sur la côte d'Hudson pour le Centre de santé Inuulitsivik et le Centre de santé Tulattavik.

Les investissements probables de 205,6 M$ en 2025-2026 et de 137,2 M$ prévus en 2026-2027 permettront la poursuite des projets, dont les suivants :

- Centre hospitalier régional d'Eeyou Istchee, Chisasibi, centre de santé régional – Bonification;
- Centre de santé régional Eeyou-Eenou – Chisasibi – Construction (TB 265);
- Construction de 131 unités de logement pour le personnel œuvrant dans les communautés cries de la Baie-James;
- Construction de 24 unités de logement pour le personnel œuvrant dans les communautés cries de la Baie James;
- RRSSSN - Construction de 62 unités de logement au Nunavik pour le centre de santé d'Inuulitsivik et le centre de santé Tulattavik;
- Maison des aînés et alternative – Waskaganish – Construction (TB 833);
- Maison des aînés et alternative – Mistissini – Construction (TB 832);
- Maison des aînés et alternative – Chisasibi – Construction (TB 831);
- Maisons de naissance sur le territoire d'Eeyou Istchee – Waskaganish – Construction;
- Maison des naissances Kuujjuaq.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure
MSSS (services à la population nordique et autochtone)

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Variation	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	0	0	0	19	19	0	8,7	0,2	–	(2,2)	6,7
Centres de réadaptation	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Centres jeunesse	21	8	(13)	2	2	0	3,0	0,1	–	(0,9)	2,2
Centres locaux et services communautaires	8	7	(1)	3	3	0	2,6	0,1	–	–	2,7
Autres	12	12	0	9	7	(2)	29,5	0,9	–	(2,7)	27,7
Total – Immeubles	**10**	**9**	**(1)**	**8**	**7**	**(1)**	**43,8**	**1,3**	**0,0**	**(5,8)**	**39,3**
Équipements médicaux											
Équipements médicaux spécialisés											
Imagerie	25	18	(7)	5	4	(1)	2,1	–	0,1	(0,4)	1,8
Biologie médicale	10	18	8	1	1	0	0,2	0,1	–	–	0,3
Monitorage (nombre d'installations)	61	62	1	0	0	0	1,2	–	0,3	–	1,5
Inhalothérapie	3	3	0	5	5	0	0,1	–	0,1	–	0,2
Chirurgie	33	17	(16)	0	0	0	0,1	–	–	–	0,1
Soins	20	10	(10)	7	2	(5)	0,3	0,1	–	(0,1)	0,3
Endoscopie	4	0	(4)	73	11	(62)	0,6	–	–	(0,5)	0,1
Autres	10	17	7	1	0	(1)	0,3	0,4	–	–	0,7
Équipements médicaux non spécialisés	nd	19	s. o.	nd	3	s. o.	nd	–	4,0	–	4,0
Total – Équipements médicaux	**22**	**19**	**(3)**	**6**	**3**	**(3)**	**4,9**	**0,6**	**4,5**	**(1,0)**	**9,0**
Total – Infrastructures	**10**	**9**	**(1)**	**8**	**8**	**0**	**48,7**	**1,9**	**4,5**	**(6,8)**	**48,3**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement par catégorie.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Immeubles

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des bâtiments en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E) a diminué de 2 %.

Évolution du DMA

La diminution de 4,5 M$ du DMA, passant de 43,8 M$ à 39,3 M$ par rapport au PAGI 2025-2026, s'explique par :

- L'indexation des coûts des travaux (dégradation naturelle) qui représente globalement une augmentation du DMA de 1,3 M$;

- La réalisation de travaux sur les bâtiments vétustes permettant la résorption de 5,8 M$ de DMA.

Équipements médicaux

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des équipements médicaux en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E) a diminué de 6 %.

La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des équipements a permis de pourvoir en bonne partie aux remplacements planifiés d'équipements dans les EDPNA.

Évolution du DMA

L'augmentation de 4,1 M$ du DMA des équipements médicaux, passant de 4,9 M$ à 9,0 M$, s'explique par :

- La dégradation naturelle de 0,6 M$, attribuable au nombre accru d'équipements dans le RSSS dont l'âge réel excède désormais la durée de vie;
- Les nouveaux constats totalisant 4,5 M$, principalement liés à l'ajout des équipements non spécialisés d'une valeur de 4,0 M$;
- La résorption de 1,0 M$, découlant du remplacement planifié d'équipements dans les établissements du RSSS.

À noter que l'augmentation globale du DMA inclut une révision à la hausse de 13,5 % de la valeur de remplacement de tous les équipements, afin de permettre de mieux refléter les conditions actuelles du marché en matière d'acquisition.

Orientation et mesures d'atténuation

Afin de répondre à ces enjeux, le MSSS demandera aux EDPNA de poursuivre et d'intensifier leurs efforts pour accélérer le remplacement et l'installation des nouveaux équipements, notamment par :

- Le recours accru aux achats regroupés, afin d'optimiser les ressources, les coûts et de sécuriser l'approvisionnement;
- Le devancement des approbations de projets pour réduire les délais entre la planification et la mise en service;
- L'optimisation des processus d'acquisition, d'implantation et d'intégration, afin d'améliorer l'efficacité globale des projets et de limiter les interruptions de services cliniques.

Ces mesures constituent des leviers essentiels pour réduire progressivement le DMA et assurer une offre de soins durable, sécuritaire et adaptée aux besoins de la population québécoise.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

MSSS (services à la population nordique et autochtone)

Immeubles[1, 2]

	Quantité	Dimension (m²)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
0-10 ans								
Centres jeunesse	2	1 920	100	0	0	100	0	0
CLSC	2	2 318	100	0	0	100	0	0
Autres	77	32 902	100	0	0	100	0	0
11-20 ans								
Centres hospitaliers	1	418	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	3	1 128	100	0	0	100	0	0
CLSC	9	15 020	81	0	14	95	5	0
Autres	118	26 346	58	16	12	86	12	2
21-30 ans								
Centres hospitaliers	1	763	0	100	0	100	0	0
Centres de réadaptation	1	324	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	3	3 477	17	47	36	100	0	0
CLSC	14	10 699	22	14	38	74	17	9
Autres	110	21 868	30	33	5	68	23	9
31-40 ans								
Centres hospitaliers	1	413	0	100	0	100	0	0
Centres jeunesse	2	620	0	46	0	46	54	0
CLSC	4	4 076	77	0	23	100	0	0
Autres	50	14 786	56	21	7	84	7	9
41-50 ans								
Centres hospitaliers	3	7 884	77	0	0	77	0	23
Centres jeunesse	4	1 338	0	28	31	59	31	10
CLSC	4	921	55	30	15	100	0	0
Autres	25	7 796	18	13	17	48	20	32
51-60 ans								
Centres hospitaliers	1	200	100	0	0	100	0	0
Autres	28	6 348	28	18	2	48	20	32
61-70 ans								
Autres	4	931	23	0	0	23	77	0
71 ans et plus								
Autres	2	514	64	0	0	64	36	0
Total	**469**	**163 010**	**60**	**14**	**10**	**84**	**9**	**7**

[1] Seuls les territoires visés à l'article 6 de la LGSSS sous la responsabilité du ministre (populations nordiques et autochtones) sont représentés dans cette catégorie.

[2] Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.

Méthodologie

IEG des équipements médicaux

L'IEG des équipements médicaux repose sur une DVNP, définie par Santé Québec. Cette approche établit une durée de vie plus longue que celle généralement indiquée par les manufacturiers, afin de mieux refléter la capacité réelle du réseau à maintenir ses équipements en condition opérationnelle.

L'indice de durée de vie est calculé en divisant la durée de vie réelle de l'équipement par la DVNP.

Finalement, l'IEG de l'équipement est déterminé à partir d'une table de concordance basée sur l'indice de durée de vie :

Table de concordance de l'indice de durée de vie pour déterminer l'IEG des équipements médicaux

Indice de durée de vie	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 33 % inclusivement	A – Très bon
33 % à 66 % inclusivement	B – Bon
66 % à 100 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
100 % à 150 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 150 %	E – Très mauvais

Voici la signification des IEG :

- IEG A, B et C – Niveau de confiance opérationnelle : Santé Québec considère que ces équipements peuvent être maintenus dans un état fiable et performant pour soutenir efficacement les activités cliniques;
- IEG D – Vétusté importante et risque accru : Ces équipements présentent un risque opérationnel notable, notamment en raison d'une fréquence plus élevée de bris, de délais de réparation plus longs ou d'une technologie vieillissante limitant l'intégration des meilleures pratiques cliniques;
- IEG E – Vétusté critique et risque direct pour la qualité et la fluidité des soins : Ces équipements sont généralement non réparables et posent un risque élevé pour la continuité des services. Ils se caractérisent notamment par des bris fréquents ou soudains, une impossibilité de réparation due à la fin de support des pièces ou une obsolescence technologique affectant directement la qualité, la sécurité et l'accessibilité des soins.

Équipements médicaux spécialisés et équipements médicaux non spécialisés

Les équipements médicaux spécialisés sont dénombrés et évalués individuellement en raison de leur importance relative et de leur caractère stratégique (environ 55,5 % de la valeur totale des équipements).

Les équipements médicaux non spécialisés, qui sont très nombreux mais d'une importance relative moindre (environ 44,5 % de la valeur totale des équipements), sont évalués à l'aide d'une méthode d'extrapolation. Cette méthode repose sur l'historique des investissements effectués et des budgets planifiés par les établissements pour leur acquisition comparativement aux équipements spécialisés. Cette approche est basée sur l'hypothèse probante que les équipements non spécialisés sont évalués dans le même indice d'état que les équipements spécialisés puisqu'ils sont remplacés en fonction des mêmes constats, soit le dépassement de leur durée de vie. Ainsi, la proportion des investissements consacrés à l'acquisition des équipements non spécialisés permet d'extrapoler leurs valeurs par indice d'état.

Par exemple :

- % budgets consacrés aux équipements spécialisés : 70 %;
- % budgets consacrés aux équipements non spécialisés : 30 %;

- Valeur connue de remplacement des équipements spécialisés ayant un IEG de A : 70 $;
- Valeur estimée de remplacement des équipements non spécialisés ayant un IEG de A. $\frac{70\ \$\ \times\ 30\ \%}{70\ \%} = 30\ \$$

SANTÉ QUÉBEC

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier de Santé Québec se compose d'un total de 2 456 bâtiments dont la superficie totale est de 10,2 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leurs missions respectives :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD incluant les MDAA;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

Parc d'équipements médicaux

Le parc d'équipements médicaux de Santé Québec est géré par la direction du Génie clinique et hospitalier de Santé Québec qui assure la gouvernance, le suivi centralisé et la reddition de comptes à l'échelle de Santé Québec. Les établissements relevant toujours du MSSS bénéficient d'un accompagnement de la direction du Génie clinique et hospitalier pour la gestion de leurs équipements.

Les principaux équipements médicaux destinés aux établissements de Santé Québec comprennent 20 672 équipements spécialisés, c'est-à-dire des équipements d'une valeur de 100,0 k$ et plus ou présentant un caractère stratégique, quelle que soit leur valeur. Ils soutiennent les services de soins de différentes spécialités, notamment l'imagerie, la biologie médicale, le monitorage, l'inhalothérapie, la chirurgie, les soins critiques et l'endoscopie.

À partir du PAGI 2026-2027, l'ajout des équipements non spécialisés, c'est-à-dire les équipements médicaux qui soutiennent les soins courants (par exemple : lits médicaux, moniteurs de signes vitaux non connectés, thermomètres), permet d'obtenir une représentation complète du parc d'équipements. Leur valeur, représentant environ 28,5 % de la valeur totale des équipements de Santé Québec, a été estimée à l'aide d'une méthode d'extrapolation fondée sur des données probantes (voir la méthodologie à l'annexe 1). Elle sert principalement à évaluer l'ensemble des besoins de maintien d'actifs, incluant le DMA.

De plus, une révision à la hausse de 13,5 % de la valeur de tous les équipements a été constatée cette année afin de mieux refléter les conditions actuelles du marché en matière d'acquisition.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure
Santé Québec

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Bâtiments							
Centres hospitaliers	54	590	594	4	5 085 488	5 085 254	(234)
CHSLD, dont les MDAA	45	496	507	11	2 438 151	2 568 737	130 586
Centres de réadaptation	57	191	195	4	407 575	421 301	13 726
Centres jeunesse	59	171	174	3	334 082	350 225	16 143
Centres locaux et services communautaires	47	164	165	1	343 518	345 777	2 259
Autres[2]	56	794	795	1	1 395 906	1 414 472	18 566
Immeubles excédentaires	85	29	26	(3)	64 962	64 187	(775)
Total – Immeubles		**2 435**	**2 456**	**21**	**10 069 682**	**10 249 953**	**180 271**
Équipements médicaux							
Équipements médicaux spécialisés							
Imagerie	7	4 042	4 046	4	s. o.	s. o.	s. o.
Radiothérapie	8	143	135	(8)	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	7	2 548	2 672	124	s. o.	s. o.	s. o.
Monitorage (nombre d'installations)	8	1 134	1 130	(4)	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	7	3 936	3 973	37	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	9	1 236	1 264	28	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	7	1 669	1 788	119	s. o.	s. o.	s. o.
Endoscopie	6	2 843	2 806	(37)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres[3]	8	2 425	2 858	433	s. o.	s. o.	s. o.
Équipements médicaux non spécialisés[4]	nd	nd	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements médicaux		**19 976**	**20 672**	**696**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

1 Données de décembre 2025 pour le parc immobilier et de septembre 2025 pour les équipements médicaux.
2 Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.
3 Les autres équipements spécialisés incluent notamment les domaines de la pharmacie, de la stérilisation, du diagnostic, de l'examen ophtalmique et de la sonographie.
4 Les données relatives aux équipements non spécialisés ne sont pas dénombrées individuellement mais établies selon une méthode d'extrapolation fondée sur des données probantes (voir la méthodologie à l'annexe 1).

Variation à l'inventaire

Par rapport au PAGI 2025-2026, le nombre total d'immeubles a augmenté de 21 bâtiments, principalement dans la catégorie CHSLD attribuable à la construction de nouvelles MDAA et à l'acquisition d'immeubles privés conventionnés et non conventionnés. Pour les centres hospitaliers, quelques nouveaux pavillons ont été construits, notamment à l'Hôpital Pierre-Boucher et à l'Hôpital de Saint-Eustache.

Comparativement au PAGI 2025-2026, le nombre total d'équipements médicaux spécialisés présente une augmentation de 696 unités. Cette croissance s'explique principalement par une bonification de l'inventaire des équipements classés dans la catégorie « autres » ainsi que par l'ajout d'équipements de biologie médicale et de soins hospitaliers, qui traduit une meilleure précision du recensement et une actualisation du parc en fonction des priorités cliniques.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure
Santé Québec

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	25	16	18	59	34	7	1 201,6	874,9	2 076,5
CHSLD, dont les MDAA	26	17	21	64	30	6	268,7	154,1	422,8
Centres de réadaptation	34	14	16	64	33	3	30,4	18,4	48,8
Centres jeunesse	28	11	20	59	39	2	58,1	14,0	72,1
Centres locaux et services communautaires	34	26	15	75	24	1	23,9	5,1	29,0
Autres[3]	34	18	17	69	21	10	93,4	180,1	273,5
Total – Immeubles	**27**	**16**	**18**	**61**	**32**	**7**	**1 676,1**	**1 246,6**	**2 922,7**
Équipements médicaux									
Équipements médicaux spécialisés									
Imagerie	29	21	24	74	21	5	261,6	61,0	322,6
Radiothérapie	23	33	22	78	19	3	46,8	6,5	53,3
Biologie médicale	36	20	15	71	19	10	58,2	29,6	87,8
Monitorage (nombre d'installations)	30	28	26	84	12	4	27,0	8,7	35,7
Inhalothérapie	35	32	19	86	13	1	29,7	2,5	32,2
Chirurgie	37	19	23	79	17	4	41,6	10,0	51,6
Soins	42	18	22	82	13	5	27,2	10,8	38,0
Endoscopie	27	27	25	79	16	5	41,9	14,2	56,1
Autres	39	23	20	82	14	4	58,8	14,7	73,5
Équipements médicaux non spécialisés	32	24	22	78	17	5	235,8	62,9	298,7
Total – Équipements médicaux	**32**	**24**	**22**	**78**	**17**	**5**	**828,6**	**220,9**	**1 049,5**
Total – Infrastructures	**27**	**16**	**19**	**62**	**31**	**7**	**2 504,7**	**1 467,5**	**3 972,2**

1 Données de décembre 2025 pour le parc immobilier et de septembre 2025 pour les équipements médicaux.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures par catégorie de mission.
3 Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

OBJECTIFS

Le tableau suivant présente les objectifs que le MSSS avait établis avant la création de Santé Québec. Ceux-ci incluent les données relatives aux infrastructures des EDPNA ainsi que celles du réseau désormais sous la responsabilité de Santé Québec.

Les investissements en maintien du parc visent à atteindre les cibles ci-dessous.

Objectifs terminés – données fusionnées de Santé Québec et des EDPNA

Objectifs	Valeur de référence	Résultats [2]			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Maintenir une proportion de 76 % des équipements médicaux en bon état d'ici le 31 mars 2026	76 % PAGI 2023-2024	76 %	77 %	78 %	76 % PAGI 2026-2027
Résorber au moins 396,3 M$ de DMA sur les équipements médicaux d'ici le 31 mars 2026[1]	0 M$ PAGI 2023-2024	125,8 M$	295,4 M$	443,1 M$	396,3 M$ PAGI 2026-2027

[1] Les résultats présentés correspondent au cumulatif de la résorption constatée au PAGI depuis le dépôt du PAGI de référence.
[2] Données fusionnées des établissements de Santé Québec et des établissements du MSSS.

Nouvel objectif – données de Santé Québec

Objectif	Valeur de référence	Cible
	PAGI de référence	PAGI cible
Atteindre une proportion de 67 % des immeubles en bon état d'ici le 31 mars 2028	61 % PAGI 2026-2027	67 % PAGI 2028-2029

État de situation

Immeubles

Pour 2026-2027, Santé Québec dispose d'un nouveau portrait de l'état des bâtiments grâce à la réalisation d'inspections techniques effectuées selon une nouvelle méthodologie permettant de mieux répertorier les besoins de maintien d'actifs (voir la méthodologie à l'annexe 1) :

- Depuis la mise en œuvre des premiers PAGI en 2015-2016, les établissements du RSSS utilisaient une méthode d'inspection basée sur des audits externes qui s'est révélée inefficace pour répertorier et planifier les investissements en maintien d'actifs. Face à ce constat, Santé Québec a mis en œuvre en 2025 une nouvelle méthode adaptée à la complexité des bâtiments des établissements du réseau ainsi qu'à un contexte d'occupation 24h/24. Cette nouvelle méthode plus simple, plus flexible et appliquée de manière plus uniforme par des ressources internes, permet d'établir un portrait plus fidèle à la réalité et d'améliorer la priorisation des travaux en maintien d'actifs.

Ces nouveaux audits, qui ont couvert la quasi-totalité des immeubles, ont permis de mettre à jour la proportion des bâtiments en bon état, laquelle passe de 82 % au PAGI 2025-2026 à 61 % au PAGI 2026-2027.

Selon les gestionnaires du parc immobilier, ce portrait reflète davantage la réalité et permet de mieux cibler les priorités d'investissements, puisque la nouvelle méthode facilite l'identification des criticités de chaque composante importante et la prévention des risques de bris de service.

Dans ce contexte, une nouvelle cible pour la proportion d'immeubles en bon état a été établie à 67 % pour 2028-2029. Une nouvelle cible concernant la résorption du DMA sera déterminée au PAGI 2027-2028 dans le contexte où des améliorations sont en cours afin de mieux anticiper et suivre l'impact des investissements prévus et réalisés. Par exemple, un appel de projet ciblant spécifiquement certaines composantes vétustes a été mis en œuvre cette année et les résultats obtenus sur la résorption du DMA permettront de produire des indicateurs pour soutenir de nouvelles cibles.

Les investissements prévus au PQI en maintien du parc au cours des prochaines années contribueront à atteindre ou dépasser les objectifs établis.

Équipements médicaux

Les objectifs fixés pour l'état des équipements médicaux ont été atteints et même dépassés. En effet, 78 % des équipements sont actuellement en bon état, comparativement à la cible de 76 % établie au PAGI 2026-2027. Il en est de même pour la cible établie pour la résorption du DMA qui a également été dépassée, soit 443,1 M$ comparativement à la cible de 396,3 M$ toujours au PAGI 2026-2027.

Les nouveaux objectifs relatifs aux équipements médicaux ne peuvent être déterminés à ce stade car la nouvelle méthode d'extrapolation fondée sur des données probantes (voir la méthodologie à l'annexe 1) des équipements vient d'être implantée et le lien entre les enveloppes en maintien du parc et la stratégie d'investissement n'est pas encore consolidé.

La détermination d'objectifs mesurables et de stratégies d'intervention cohérentes pourra être réalisée à la suite des travaux d'arrimage entre les nouvelles données et les investissements disponibles.

Les nouveaux objectifs devront prendre en compte trois principaux enjeux concernant les équipements :

Vétusté persistante

Malgré les résultats observés (amélioration de la proportion des équipements en bon état de 76 % à 78 %), l'état de vétusté de certains équipements demeure préoccupant. Santé Québec va prioriser ses interventions afin de cibler les équipements les plus vétustes, et ce, en effectuant une juste évaluation de l'équilibre des investissements entre les projets de développement et de maintien d'actifs, dans le respect des balises du PQI.

La proportion de 22 %des équipements qui dépassent leur durée de vie (IEG de D ou E) ne permet pas de refléter l'état spécifique de certains équipements critiques, souvent à forte valeur stratégique ou clinique.

Inflation importante dans le marché des équipements médicaux

Depuis la pandémie de COVID-19, le marché des équipements médicaux connaît une inflation marquée. Cette hausse soutenue des coûts oblige Santé Québec à réévaluer la valeur de remplacement des équipements, en s'appuyant sur les prix récemment observés lors des acquisitions et des processus d'approvisionnement.

Santé Québec suivra de près cette tendance inflationniste dans les prochains exercices du PAGI, afin d'assurer que les valeurs de remplacement établies reflètent fidèlement les besoins réels du parc

d’équipements requis pour soutenir la mission de soins.

Transformation en profondeur de la nature même des équipements médicaux en raison du virage numérique

Les dispositifs de nouvelle génération sont désormais intégrés à des écosystèmes informatiques complexes, interconnectés aux dossiers patients électroniques, aux systèmes d’imagerie et aux plateformes d’analyse clinique.

Cette évolution technologique, marquée par l’essor de l’intelligence artificielle (IA), de l’interopérabilité, et de la cybersécurité, impose de nouveaux besoins :

- Des investissements pour des technologies plus intelligentes, mais aussi plus coûteuses à acquérir et à entretenir;
- Des compétences spécialisées en cybersécurité, connectivité et intégration clinique;
- Des mises à jour logicielles et matérielles continues pour assurer la résilience numérique des infrastructures cliniques.

De manière comparable à d’autres secteurs, les équipements médicaux sont soumis à une inflation technologique estimée à environ +10 % par cycle, une pression additionnelle qui s’ajoute aux conditions du marché présentées précédemment.

Santé Québec évalue que cette évolution représente actuellement un besoin additionnel récurrent de 45 M$ par année pour maintenir la capacité d’innovation du réseau et éviter d’aggraver le DMA.

Investir dans la transformation numérique, c’est investir dans la performance clinique, la qualité des données et la sécurité des soins.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Santé Québec

	Santé Québec	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	2 486,6	19
Prise en charge du DMA	3 972,2	30
Remplacement	6 618,8	51
Total	**13 077,6**	**100**

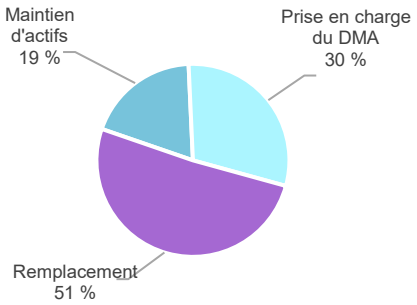

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les pratiques de gestion des établissements de Santé Québec en matière d'infrastructures visent à en assurer leur pérennité et à les maintenir en bon état tout en préservant l'accès et la disponibilité pour les soins.

Pour ce faire, les investissements en maintien du parc qui sont prévus au PQI 2026-2036 s'orienteront prioritairement vers la mise en œuvre de projets structurants permettant de diminuer la vétusté physique, résoudre les problématiques de conformité réglementaire et de sécurité et à répondre aux besoins populationnels.

Les choix d'investissement seront également guidés par la volonté de Santé Québec à accentuer la mise en œuvre de projets qui favoriseront l'amélioration de l'efficacité énergétique et les économies de loyer afin de maximiser l'utilisation des installations du RSSS. Les projets permettant la mutualisation et l'optimisation des services seront aussi privilégiés en soutien aux orientations du secteur de la logistique.

Maintien du parc

Afin de maintenir et améliorer l'état du parc d'infrastructures, la stratégie d'investissement vise la réalisation de projets structurants tels que :

- Remplacer les composantes identifiées les plus vétustes lors des derniers audits des bâtiments. À ce titre, mentionnons particulièrement les systèmes de distribution électrique, les réseaux de distribution d'eau domestique et de gaz médicaux, les ascenseurs et monte-charge, les unités de chauffage, de climatisation et de ventilation;
- Résoudre les problématiques de non-conformité réglementaire qui concernent par exemple l'absence des systèmes de gicleurs, les exigences de protection incendie et de compartimentation, la qualité de l'air;
- Réparer les façades qui ne répondent pas aux exigences réglementaires de la Loi 122 du Québec;

- Répondre aux exigences d'Agréments Canada;
- Atteindre les cibles de performance du Plan pour une économie verte 2030.

Des projets en maintien d'actifs se poursuivront pour :

- Accélérer le remplacement et l'installation de nouveaux équipements médicaux, et ce, en soutien aux investissements réalisés en rénovation fonctionnelle;
- Mettre en œuvre les recommandations de la commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable.

Rénovation fonctionnelle

Au PQI 2026-2036, 6,6 G$ des 13,1 G$ investis au maintien du parc sont consacrés au remplacement. Parmi ces 6,6 G$, environ 2,9 G$ sont prévus pour des projets essentiels de rénovation fonctionnelle en lien avec les services aux patients. Ces investissements en rénovation fonctionnelle, bien que nécessaires, n'ont pas d'effet sur l'IEG des bâtiments.

Ces projets visent à :

- Permettre le remplacement des équipements médicaux en fin de vie utile;
- Réaménager les espaces afin d'éviter des travaux d'agrandissements principalement lors de l'installation de nouveaux équipements médicaux d'imagerie médicale;
- Améliorer la qualité de l'environnement de travail, la fonctionnalité d'un secteur et la capacité des services;
- Poursuivre la modernisation des blocs opératoires et des urgences les plus vétustes;
- Diminuer, voire éliminer les chambres à occupation multiple.

La réalisation des projets en rénovation fonctionnelle s'effectue en complémentarité avec les travaux en maintien des actifs qui sont planifiés.

Prise en charge du DMA

Les investissements de 3 972,2 M$ prévus au PQI 2026-2036 pour le secteur de la santé et des services sociaux permettront de prendre en charge 100 % du DMA répertorié pour les bâtiments et les équipements médicaux de Santé Québec.

Afin d'assurer une prise en charge du DMA, Santé Québec aura recours aux moyens suivants :

- Poursuivre l'élaboration de nouveaux outils qui permettront d'identifier de manière plus efficace les besoins d'investissement par l'identification des criticités afin de limiter au maximum les risques de bris de service;
- Soutenir les établissements du RSSS afin d'assurer la maîtrise et le suivi des indicateurs de saine gestion en maintien d'actifs;
- Favoriser les achats regroupés des équipements médicaux, devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement et faciliter l'engagement de nouvelles ressources afin d'accélérer les processus d'acquisition.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)
Santé Québec

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Santé Québec						
2024-2025						
Réel	168,6	444,7	605,4	**1 218,7**	2 491,6	**3 710,3**
Prévu[1]	174,3	360,5	557,5	**1 092,3**	2 410,6	**3 502,9**
Écart	(5,7)	84,2	47,9	**126,4**	81,0	**207,4**
2025-2026						
Probable	155,8	303,3	349,6	**808,7**	2 593,6	**3 402,3**
2026-2027						
Prévu	250,2	477,9	546,1	**1 274,2**	1 875,4	**3 149,6**

[1] Au PQI 2024-2034 les investissements prévus pour les EDPNA étaient inclus avec ceux pour les infrastructures qui sont maintenant sous la responsabilité de Santé Québec.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements de 1 218,7 M$ en maintien du parc réalisés en 2024-2025 sont supérieurs de 126,4 M$ aux investissements prévus de 1 092,3 M$. Cette hausse résulte principalement d'une réalisation de projets plus rapide qu'anticipée.

En bonification du parc, les investissements réalisés en 2024-2025 totalisent 2 491,6 M$, soit 81,0 M$ de plus que les 2 410,6 M$ prévus. Cet écart s'explique principalement par une réalisation de projets plus rapide que prévu.

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir, lorsque ces derniers sont en mauvais état (prise en charge du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie utile du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires.

Les investissements consacrés au maintien du parc d'équipements médicaux répondent à des impératifs fondamentalement différents de ceux associés aux infrastructures traditionnelles. Contrairement aux actifs physiques, les équipements médicaux sont directement intégrés à l'offre de soins, au diagnostic et, dans plusieurs cas, au maintien en vie des patients. Leur indisponibilité, leur défaillance ou leur obsolescence entraînent des conséquences immédiates sur la sécurité des patients, la continuité des services cliniques et la capacité du réseau à remplir sa mission.

Les investissements pour le maintien et le remplacement des équipements médicaux doivent ainsi être fondés sur les cycles de vie technologiques, les exigences réglementaires, les standards cliniques et les risques opérationnels, et non uniquement sur l'état physique observable. La performance, la fiabilité et le

soutien manufacturier sont des déterminants critiques, au même titre que la vétusté matérielle.

Ces investissements sont optimisés et encadrés par les équipes de Santé Québec afin d'assurer une gestion rigoureuse des risques, une allocation efficiente des ressources financières et une cohérence à l'échelle du réseau. Cette approche vise à garantir que les équipements nécessaires aux soins, aux diagnostics spécialisés et aux interventions critiques demeurent disponibles, sécuritaires et conformes aux meilleures pratiques cliniques.

À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2025-2026 totalisent 808,7 M$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Centre d'hébergement Notre-Dame-de-Lourdes – Québec – Remplacement du système d'appel de garde;
- CHSLD et Hôpital Paul-Gilbert – Chaudière-Appalaches – Remise à neuf d'un générateur de vapeur de stérilisation;
- Hôpital de Mont-Laurier – Outaouais – Remplacement d'une centrale de traitement de l'air;
- Hôpital d'Amqui – Bas-Saint-Laurent – Sécurisation des toitures;
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation Cartier – Montréal – Rénovation des salles d'apaisement.

Les investissements prévus en maintien d'actifs de 250,2 M$ et en prise en charge du DMA de 477,9 M$ pour 2026-2027 permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Centre d'hébergement de New Carlisle – Gaspésie – Remplacement de portes et fenêtres;
- Hôpital de Granby – Estrie– Réfection des façades;
- Hôpital de L'Archipel – Les Îles-de-la-Madelaine – Remplacement et isolation de la toiture;
- Groupe de médecine familiale universitaire et CLSC de Shawinigan-Sud – Mauricie-et-Centre-du-Québec – Réfection des ascenseurs;
- Centre d'hébergement Henri-Bradet – Montréal – Remplacement de la sous-station électrique principale.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2026-2027, totalisant 546,1 M$, permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Planification de l'hôpital général juif (phase IV) – Montréal – Réaménagement et agrandissement (TB 236);
- Maison des aînés (ancien CHSLD Georges-Phaneuf) – Saint-Jean-sur-Richelieu – Reconstruction et agrandissement (TB 815).

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2024-2025 (3 710,3 M$) ont permis notamment de réaliser, de poursuivre ou d'amorcer la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Hôpital de Lachine, complexe hospitalier – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 151);
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation – Sainte-Thérèse – Construction (TB 91);
- Hôpital Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Vaudreuil-Dorion – Construction (TB 92);
- Hôpital Santa-Cabrini, bloc opératoire – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 311);
- Maison des aînés et alternative spécialisée (ancien CHSLD) – Macamic – Agrandissement et réaménagement (TB 431);
- Laboratoire serveur – Saint-Bruno-de-Montarville – Construction (TB 448);
- Hôpital Fleury, urgence – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 291);
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation Dominique-Savio – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 573);
- Hôpital de Dolbeau-Mistassini, blocs opératoires, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux et des endoscopes – Agrandissement et réaménagement (TB 582);
- Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec, unité de soins – Agrandissement (TB 882).

De plus, ces investissements ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital Charles-Le Moyne, bloc opératoire et chirurgie d'un jour – Longueuil – Agrandissement et réaménagement (TB 239);
- Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais, complexe hospitalier – Gatineau – Construction (TB 287);
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire – Saguenay – Agrandissement (TB 232);
- Hôpital de La Malbaie, Complexe hospitalier – Agrandissement et réaménagement (TB 94);
- Hôpital de Sept-Îles, urgence et bloc opératoire – Agrandissement et réaménagement (TB 310);
- Hôpital régional de Saint-Jérôme, plateau technique chirurgical – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 250);
- Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire et services logistiques – Agrandissement et réaménagement (TB 247);
- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités d'hospitalisation brève – Longueuil – Agrandissement (TB 240);
- Hôpital de Saint-Eustache, urgence – Agrandissement et réaménagement (TB 264);
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont, complexe hospitalier – Montréal – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 234);
- Hôpital général du Lakeshore, urgence – Pointe-Claire – Agrandissement (TB 235);
- Hôpital d'Amos, urgence et soins intensifs – Agrandissement et réaménagement (TB 605).

Enfin, ils ont permis de poursuivre les projets à l'étude ou de mettre à l'étude les projets suivants :

- Hôpital régional de Saint-Jérôme, centre mère-enfant et unités de soins – Bonification et maintien (TB 1285);
- Hôpital Saint-Eustache, unité de soins – Bonification et maintien (TB 1286).

Les investissements probables de 2 593,6 M$ en 2025-2026 et de 1 875,4 M$ prévus en 2026-2027 permettront la poursuite des projets suivants :

- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement (TB 77);
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 109);
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et service d'urgence – Sherbrooke – Construction (TB 145);
- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement (TB 67);
- Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire et services logistiques – Agrandissement et réaménagement (TB 247);
- Hôpital de Sept-Îles – Urgence et bloc opératoire – Agrandissement et réaménagement (TB 310);
- Hôpital de Mont-Laurier, unité de soins de courte durée et pharmacie – Laurentides – Agrandissement et réaménagement (TB 446);
- Hôpital régional de Saint-Jérôme, plateau technique chirurgical – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 250);
- Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais, complexe hospitalier – Gatineau – Construction (TB 287).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure
Santé Québec

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	9	34	25	3	7	4	889,4	28,0	1 459,3	(300,2)	2 076,5
CHSLD, dont les MDAA	25	30	5	10	6	(4)	559,7	17,6	(93,4)	(61,1)	422,8
Centres de réadaptation	32	33	1	2	3	1	65,1	2,1	(11,3)	(7,1)	48,8
Centres jeunesse	16	39	23	10	2	(8)	84,4	2,7	(4,6)	(10,4)	72,1
Centres locaux et services communautaires	18	24	6	1	1	0	35,8	1,1	(3,7)	(4,2)	29,0
Autres	17	21	4	8	10	2	338,2	10,7	(35,9)	(39.5)	273,5
Total – Immeubles	**13**	**32**	**19**	**5**	**7**	**2**	**1 972,6**	**62,2**	**1 310,4**	**(422,5)**	**2 922,7**
Équipements médicaux											
Équipements médicaux spécialisés											
Imagerie	19	21	2	5	5	0	266,8	98,2	19,7	(62,1)	322,6
Radiothérapie	17	19	2	3	3	0	44,8	15,4	4,5	(11,4)	53,3
Biologie médicale	23	19	(4)	11	10	(1)	82,1	12,1	9,7	(16,1)	87,8
Monitorage (nombre d'installations)	16	12	(4)	4	4	0	40,7	5,8	2,8	(13,6)	35,7
Inhalothérapie	12	13	1	2	1	(1)	27,2	8,0	3,1	(6,1)	32,2
Chirurgie	17	17	0	4	4	0	45,7	8,7	5,4	(8,2)	51,6
Soins	14	13	(1)	7	5	(2)	36,2	11,5	2,5	(12,2)	38,0
Endoscopie	17	16	(1)	5	5	0	49,9	7,2	7,9	(8,9)	56,1
Autres	16	14	(2)	4	4	0	61,1	11,6	8,4	(7,6)	73,5
Équipements médicaux non spécialisés[2]	nd	17	s. o.	nd	5	s. o.	nd	–	298,7	–	298,7
Total – Équipements	**18**	**17**	**(1)**	**5**	**5**	**0**	**654,5**	**178,5**	**362,7**	**(146,2)**	**1 049,5**
Total – Infrastructures	**13**	**31**	**18**	**5**	**7**	**2**	**2 627,1**	**240,7**	**1 673,1**	**(568,7)**	**3 972,2**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement par catégorie.
[2] Puisque les données relatives aux équipements non spécialisés sont présentées pour la première fois, ils se retrouvent dans les nouveaux constats.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Immeubles

Évolution de l'état

La proportion des bâtiments en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E) a augmenté de 21 % au PAGI 2026-2027 à la suite de la réalisation des nouveaux audits techniques.

- Ce nouveau portrait permet de constater que les centres hospitaliers et les centres jeunesse sont les missions qui auront davantage besoin d'investissements avec une proportion d'immeubles en mauvais état de 41 %.

La mise en œuvre des nouveaux audits techniques complétés en novembre 2025, basés sur une méthodologie adaptée à la complexité du parc d'infrastructures de Santé Québec, a eu pour effet de diminuer la proportion des bâtiments en bon état par rapport au PAGI précédent, se rapprochant davantage de la réalité. Pour les centres hospitaliers, où l'on retrouve les composantes et systèmes les plus complexes, une augmentation du DMA est constatée.

Évolution du DMA

L'augmentation de 950,1 M$ du DMA, passant de 1 972,6 M$ à 2 922,7 M$, par rapport au PAGI 2025-2026, s'explique par :

- L'indexation des coûts des travaux (dégradation naturelle) qui représente globalement une augmentation du DMA de 62,2 M$;
- Les récents audits techniques font ressortir de nouveaux constats qui s'élèvent à 1 310,4 M$:
  - Une hausse de 1 459,3 M$ pour la catégorie Centres hospitaliers s'expliquant par une vétusté accumulée sur des composantes beaucoup plus complexes et dont les besoins sont de plus grande envergure en maintien d'actifs que ce qui était ressorti dans les audits précédents. Les nouveaux audits ont permis de faire ressortir les besoins réels dans cette catégorie qui représente 24,2 % de la superficie du parc;
  - Une baisse de 148,9 M$ pour l'ensemble des autres catégories où les enjeux de vétusté se situeraient davantage au niveau fonctionnel. Les investissements des dernières années contribuent à la diminution de la vétusté physique dans la catégorie CHSLD.
- La réalisation de travaux sur les bâtiments vétustes ayant permis la résorption de 422,5 M$ de DMA.

<u>Équipements médicaux</u>

Évolution de l'état

La proportion des équipements médicaux en mauvais état (IEG D) et en très mauvais état (IEG E) demeure stable au PAGI 2026-2027. Toutefois, la proportion des équipements structurants tels que l'imagerie médicale et la radiothérapie augmente de 2 %.

Évolution du DMA

L'augmentation de 395,0 M$ du DMA des équipements médicaux, passant de 654,5 M$ à 1 049,5 M$, s'explique par :

- La dégradation naturelle de 178,5 M$, attribuable au nombre accru d'équipements dans le RSSS dont l'âge réel excède désormais la durée de vie normalisée préétablie;
- Les nouveaux constats totalisant 362,7 M$, principalement liés à l'ajout des équipements non spécialisés d'une valeur de 298,7 M$;
- La résorption de 146,2 M$, découlant du remplacement planifié d'équipements dans les établissements du RSSS.

À noter que l'augmentation globale du DMA inclut une révision à la hausse de 13,5 % de la valeur de tous les équipements, afin de permettre de mieux refléter les conditions actuelles du marché en matière d'acquisition.

Orientation et mesures d'atténuation

Afin de répondre à ces enjeux, Santé Québec poursuivra leurs efforts pour accélérer le remplacement et l'installation des nouveaux équipements, notamment par :

- Le recours accru aux achats regroupés, afin d'optimiser les ressources, les coûts et de sécuriser l'approvisionnement;
- Le devancement des approbations de projets pour réduire les délais entre la planification et la mise en service;
- L'optimisation des processus d'acquisition, d'implantation et d'intégration, afin d'améliorer l'efficacité globale des projets et de limiter les interruptions de services cliniques.

Ces mesures constituent des leviers essentiels pour réduire progressivement le DMA et assurer une offre de soins durable, sécuritaire et adaptée aux besoins de la population québécoise.

ANNEXE 1

SANTÉ QUÉBEC
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection quinquennale et données d'inventaire du parc immobilier

Depuis la mise en œuvre des premiers PAGI en 2015-2016, les établissements du RSSS ont effectué des audits techniques par la méthode des coûts standardisés afin d'actualiser les besoins de maintien d'actifs. La méthode en coûts standardisés consiste à ce que les travaux requis sur un bâtiment, pour chaque discipline (architecture, structure/civil, mécanique, électricité) soient identifiés en fonction d'une liste de travaux et de composantes détaillées des systèmes audités. Au terme de l'exercice, il s'est révélé que le portrait général de l'état des bâtiments ne représentait pas la réalité constatée par les gestionnaires et ne permettait pas de planifier de manière efficace les investissements.

En 2025, face à ce constat, les audits techniques ont été refaits sur la base d'une nouvelle méthodologie adaptée à la complexité des bâtiments des établissements de la santé et des services sociaux et un contexte d'occupation 24h/24 par une clientèle vulnérable qui nécessite en tout temps la gestion de risque de bris de services.

La nouvelle méthode permet une approche fondée sur l'analyse globale des systèmes prenant en compte les déficiences passées, récurrentes et parfois non observables et de qualifier la criticité de chaque composante importante. Si une composante présente une déficience critique, le besoin peut alors être pris en charge, même si le bâtiment dans son ensemble est considéré en bon état, ce qui permet de mieux planifier les investissements.

En, bref, les avantages de la nouvelle démarche d'audits techniques en maintien des actifs implantée en 2025 sont nombreux : des délais et des coûts de réalisation moins élevés grâce l'utilisation de la main d'œuvre interne (pas de contrats d'inspections des immeubles), une priorisation plus facile des actions à entreprendre par composante, une méthodologie d'évaluation plus simple, plus flexible et appliquée de manière plus uniforme, une meilleure représentation de la réalité de l'état des bâtiments, ainsi qu'une mise à jour plus régulière.

Il est à noter que les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, Santé Québec ne présente pas d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Mise à jour des données relatives aux projets de maintien d'actifs

L'actualisation des données relatives aux projets de maintien d'actifs est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle des projets et de l'équipement du plan de conservation de l'équipement et du mobilier dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs + Réseau).

Méthodologie

Immeubles

Les auditeurs évaluent une trentaine de composantes principales du bâtiment à l'aide de trois nouvelles méthodes d'analyses développées[10] en 2025, puis leur attribuent une cote (A, B, C, D ou E).

[10] Logigramme décisionnel (basé sur l'âge), schéma d'aide à la décision (basé sur la criticité des interventions) et outil d'évaluation des composantes (basé sur les déficiences répertoriées).

Un taux de besoin est associé à chaque cote :

- A = 2,5 %, B = 7,5 %, C = 12,5 %, D = 22,5 %, E = 50 %.

Les composantes se voient attribuer un poids relatif différent selon la mission du bâtiment. Les sept types de bâtiments présentent chacun une ventilation propre des poids relatif des composantes. La somme des poids relatifs des composantes, qui varient d'un type de bâtiment à l'autre, totalise 100 %.

Une valeur théorique de besoin est ensuite calculée pour chaque composante selon la formule suivante :

- Taux de besoin de la composante associé à sa cote X Poids relatif de la composante X Valeur de remplacement du bâtiment.

La valeur totale des besoins 0-5 ans du bâtiment est obtenue en additionnant les besoins de chaque composante, en tenant compte de la période prévue pour la réalisation des travaux.

L'indice de vétusté du bâtiment est ensuite calculé en divisant la valeur totale des besoins 0-5 ans par la valeur de remplacement.

Finalement, l'IEG du bâtiment est déterminé à partir d'une table de concordance basée sur l'indice de vétusté :

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble. Lorsqu'une infrastructure a un IVP supérieur à 15 %, l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un équipement est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les équipements médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des équipements médicaux correspond en grande partie au retard dans la réalisation des travaux nécessaires au remplacement des équipements dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement des bâtiments ou des équipements médicaux. En complément d'information, l'annexe 3 présente l'IEG des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

IEG des équipements médicaux

L'IEG des équipements médicaux repose sur une DVNP, définie par Santé Québec. Cette approche établit une durée de vie plus longue que celle généralement indiquée par les manufacturiers, afin de mieux refléter la capacité réelle du réseau à maintenir ses équipements en condition opérationnelle.

L'indice de durée de vie est calculé en divisant la durée de vie réelle de l'équipement par la DVNP. Finalement, l'IEG de l'équipement est déterminé à partir d'une table de concordance basée sur l'indice de durée de vie :

Table de concordance de l'indice de durée de vie pour déterminer l'IEG des équipements médicaux

Indice de durée de vie	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 33 % inclusivement	A – Très bon
33 % à 66 % inclusivement	B – Bon
66 % à 100 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
100 % à 150 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 150 %	E – Très mauvais

Voici la signification des IEG :

- IEG A, B et C – Niveau de confiance opérationnelle : Santé Québec considère que ces équipements peuvent être maintenus dans un état fiable et performant pour soutenir efficacement les activités cliniques;
- IEG D – Vétusté importante et risque accru : Ces équipements présentent un risque opérationnel notable, notamment en raison d'une fréquence plus élevée de bris, de délais de réparation plus longs ou d'une technologie vieillissante limitant l'intégration des meilleures pratiques cliniques;
- IEG E – Vétusté critique et risque direct pour la qualité et la fluidité des soins : Ces équipements sont généralement non réparables et posent un risque élevé pour la continuité des services. Ils se caractérisent notamment par des bris fréquents ou soudains, une impossibilité de réparation due à la fin de support des pièces ou une obsolescence technologique affectant directement la qualité, la sécurité et l'accessibilité des soins.

Équipements médicaux spécialisés et équipements médicaux non spécialisés

Les équipements médicaux spécialisés sont dénombrés et évalués individuellement en raison de leur importance relative et de leur caractère stratégique (environ 71,5 % de la valeur total des équipements).

Les équipements médicaux non spécialisés, qui sont très nombreux mais d'une importance relative moindre (environ 28,5 % de la valeur total des équipements), sont évalués à l'aide d'une méthode d'extrapolation. Cette méthode repose sur l'historique des investissements effectués et des budgets planifiés par les établissements pour leur acquisition comparativement aux équipements spécialisés. Cette approche est basée sur l'hypothèse probante que les équipements non spécialisés sont évalués dans le même indice d'état que les équipements spécialisés puisqu'ils sont remplacés en fonction des mêmes constats, soit le dépassement de leur durée de vie utile. Ainsi, la proportion des investissements consacrés à l'acquisition des équipements non spécialisés permet d'extrapoler leurs valeurs par indice d'état.

Par exemple :

- % budgets consacrés aux équipements spécialisés : 70 %;
- % budgets consacrés aux équipements non spécialisés : 30 %;
- Valeur connue de remplacement des équipements spécialisés ayant un IEG de A : 70 $;
- Valeur estimée de remplacement des équipements non spécialisés (IEG de A) : $\frac{70\,\$ \times 30\,\%}{70\,\%} = 30\,\$$

ANNEXE 2

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Établissements publics de Santé Québec

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CHU de Québec – Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM
CHU Sainte-Justine
CUSM
Institut de cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest

Établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux desservant une population nordique et autochtone[11]

Centre de santé Inuulitsivik (région du Nunavik)
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (région du Nunavik)
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (région Terres-cries-de-la-Baie-James)
CLSC Naskapi (région de la Côte-Nord)

[11] Il est à noter que les actifs de la RRSSSN sont comptabilisés parmi ceux des EDPNA pour simplifier la présentation des informations.

ANNEXE 3

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Santé Québec
Immeubles[1,2]

	Quantité	Dimension (m^2)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
0-10 ans								
Centres hospitaliers	45	637 896	82	17	1	100	0	0
CHSLD, dont les MDAA	57	462 565	95	4	1	100	0	0
Centres de réadaptation	6	26 723	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	7	21 173	91	0	5	96	4	0
CLSC	8	8 105	100	0	0	100	0	0
Autres	45	104 201	90	10	0	100	0	0
11-20 ans								
Centres hospitaliers	60	473 792	88	4	2	94	6	0
CHSLD, dont les MDAA	44	153 766	53	34	11	98	2	0
Centres de réadaptation	15	30 912	54	44	2	100	0	0
Centres jeunesse	15	13 122	42	28	17	87	13	0
CLSC	23	48 881	89	7	0	96	4	0
Autres	84	214 934	92	7	1	100	0	0
21-30 ans								
Centres hospitaliers	53	309 873	17	46	31	94	6	0
CHSLD, dont les MDAA	64	294 796	20	32	34	86	11	3
Centres de réadaptation	16	28 200	46	8	40	94	6	0
Centres jeunesse	10	28 164	14	11	46	71	27	2
CLSC	17	32 730	72	26	2	100	0	0
Autres	60	64 031	36	29	30	95	5	0
31-40 ans								
Centres hospitaliers	47	262 114	17	15	33	65	35	0
CHSLD, dont les MDAA	59	191 055	11	23	30	64	36	0
Centres de réadaptation	8	3 821	30	64	6	100	0	0
Centres jeunesse	10	12 870	23	29	5	57	43	0
CLSC	22	28 534	26	16	31	73	27	0
Autres	74	67 925	27	29	16	72	25	3
41-50 ans								
Centres hospitaliers	41	298 765	5	23	26	54	46	0
CHSLD, dont les MDAA	83	389 966	2	18	27	47	47	6
Centres de réadaptation	27	19 485	46	24	23	93	4	3
Centres jeunesse	4	3 549	57	20	0	77	23	0
CLSC	32	63 627	38	21	21	80	20	0
Autres	56	68 812	22	51	8	81	18	1

ANNEXE 3
(Suite)

Santé Québec
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
51-60 ans								
Centres hospitaliers	75	591 065	3	10	35	48	40	12
CHSLD, dont les MDAA	104	396 090	4	15	30	49	41	10
Centres de réadaptation	32	80 875	27	14	24	65	29	6
Centres jeunesse	45	88 215	15	23	47	85	15	0
CLSC	17	33 454	21	14	36	71	29	0
Autres	109	151 474	11	15	37	63	22	15
61-70 ans								
Centres hospitaliers	83	727 642	7	22	18	47	50	3
CHSLD, dont les MDAA	41	284 846	9	10	13	32	60	8
Centres de réadaptation	44	138 738	24	9	15	48	50	2
Centres jeunesse	34	65 093	54	8	16	78	22	0
CLSC	17	53 251	5	60	10	75	20	5
Autres	124	243 792	15	12	20	47	30	23
71 ans et plus								
Centres hospitaliers	190	1 784 106	4	11	20	35	48	17
CHSLD, dont les MDAA	55	395 653	2	19	22	43	42	15
Centres de réadaptation	47	92 547	23	10	12	45	48	7
Centres jeunesse	49	118 038	13	0	2	15	78	7
CLSC	29	77 195	5	30	15	50	48	2
Autres	243	499 303	9	21	23	53	34	13
Total	**2 430**	**10 185 766**	**27**	**16**	**18**	**61**	**32**	**7**

[1] Les territoires visés à l'article 6 de la LGSSS sous la responsabilité du ministre ne sont pas représentés (populations nordiques et autochtones).

[2] Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe. Les immeubles non audités ne sont pas considérés dans l'IEG.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE PARC OLYMPIQUE

VISION

Réaliser le plein potentiel de notre grand parc urbain et être le plus grand créateur d'expériences et d'émotions surdimensionnées au Québec, 365 jours par année.

ORIENTATION

La mission du Parc olympique, depuis l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi constitutive le 1er novembre 2020, consiste à « développer, gérer, promouvoir et exploiter les installations du Parc olympique et à mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique ». Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation de sécuriser, mettre aux normes, rénover et moderniser les installations, les systèmes et les équipements.

Le Plan stratégique 2025-2028 du Parc olympique s'articule autour de trois enjeux stratégiques fondamentaux au déploiement de sa mission et à son repositionnement :

- Le développement et la promotion du Parc olympique;
- La mise en valeur et la protection du patrimoine collectif;
- Le Parc olympique, comme lieu rassembleur et contemporain.

Les cinq grandes orientations définissent la trajectoire à suivre en matière de gestion des infrastructures et des systèmes pour les années à venir, en soutenant une vision intégrée, durable et innovante du développement commercial et de la valorisation de ses actifs :

- Assurer un développement économique solide et durable;
- Favoriser la modernisation et la pérennité des actifs;
- Préserver et célébrer sa valeur patrimoniale historique, architecturale, urbaine et emblématique;
- Valoriser les talents et les expertises afin de soutenir la mission et les ambitions du Parc olympique;
- Positionner le Parc olympique comme grand parc urbain rassembleur, accessible et contemporain, répondant aux besoins des usagers.

En matière de développement durable, le Parc olympique s'est donné des orientations générales qui percolent dans la gestion de ses infrastructures et l'ensemble des décisions qui en découlent. Ainsi, les programmes de maintien d'actifs et de prise en charge du DMA sont élaborés selon les principes d'une approche actuelle et renouvelée du développement durable et de la réduction de l'empreinte carbone. Les processus d'évaluation, de planification, de réalisation et d'encadrement des investissements sont axés sur la réalisation d'actions et de mesures concrètes. Les projets livrés ont démontré des résultats notables d'efficacité écoénergétique et de réduction des gaz à effet de serre. Les projets à venir permettront ainsi au Parc olympique de poursuivre ses objectifs et sa contribution concrète aux cibles d'efficacité et de transition énergétiques fixées par le gouvernement du Québec pour ses bâtiments institutionnels.

Par ailleurs, étant la porte d'entrée symbolique de l'Est de Montréal, le Parc olympique se donne également comme objectif de réaliser des projets contribuant au développement du Quartier olympique et de l'est de Montréal en partenariat avec les autres acteurs de son environnement direct.

RESPONSABILITÉS

Le Parc olympique, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier rigoureusement les interventions à réaliser. En tant que propriétaire et exploitant d'un grand parc urbain, le Parc olympique oriente ses décisions d'investissement selon deux axes complémentaires : d'une part, le maintien et la modernisation progressive de ses actifs, et d'autre part, le développement stratégique de son offre commerciale.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les infrastructures du Parc olympique comprennent un ensemble d'immeubles et de systèmes uniques au monde, ces infrastructures incluent : les immeubles du parc urbain (la Tour de Montréal, le Stade olympique, le Centre sportif, la centrale thermique et énergie, ainsi que les espaces multifonctionnels intérieurs), la toiture du Stade olympique, les Esplanades et les aires extérieures, ainsi que les stationnements. Afin de remplir son double rôle, propriétaire et exploitant de ces actifs, le Parc olympique a adopté un modèle d'affaires axé sur la gestion par site, favorisant une gestion fonctionnelle et technique efficiente du parc urbain, tout en soutenant le développement commercial des différents sites.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)[2]	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation[3]
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Immeubles du parc urbain	30	12	12	0	295 912	376 397	80 485
Toiture du Stade olympique	27	1	1	0	23 266	23 270	4
Esplanades et aires extérieures	32	3	3	0	150 533	158 159	7 626
Ouvrages de génie civil							
Stationnements	20	8	8	0	163 043	185 535	22 492

1 Données au 1er septembre 2025.
2 L'âge moyen représente l'âge « apparent » d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu, notamment, de la date de construction et des travaux réalisés depuis.
3 Initialement établies pour les données du PAGI 2016-2017, les dimensions de l'ensemble des infrastructures ont été révisées afin de refléter les superficies actualisées des espaces les plus récents du Parc olympique.

Variation à l'inventaire

Par rapport aux données présentées au PAGI 2025-2026, les quantités d'immeubles et d'ouvrages de génie civil du Parc olympique sont demeurées stables.

Une variation à la hausse des dimensions s'explique par une actualisation des superficies à l'aide d'outils numériques désormais à la disposition du Parc olympique. L'ensemble des superficies a été actualisé pour tenir compte des plans architecturaux les plus récents ainsi que des changements découlant de la rénovation et du réaménagement de plusieurs infrastructures qui continueront d'évoluer dans le futur en raison des nombreux projets à venir. Par ailleurs, un exercice de révision du découpage de certains secteurs de nos actifs a été réalisé afin de mieux répondre aux besoins stratégiques découlant du double rôle du Parc olympique, à titre d'exploitant et de propriétaire. Finalement, le Parc olympique poursuit la mise en place d'un système structuré, fiable et accessible de gestion de l'information, visant à soutenir une planification rigoureuse et une prise de décision éclairée. L'implantation de la modélisation des données du bâtiment, en cours depuis 2021, est l'un des leviers mobilisés pour atteindre cet objectif. L'utilisation d'outils de modélisation des données des bâtiments permet notamment de mieux maîtriser le cycle de vie complet des infrastructures et des investissements requis à leur maintien, leur réfection ou leur

remplacement, en cohérence avec la formalisation de la gestion des actifs au sein de l'organisation. Depuis son adhésion à la Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données des infrastructures, de nombreuses initiatives ont été entamées au sein de l'organisation afin d'adopter les meilleures pratiques en modélisation des données du bâtiment (BIM), notamment les bases d'une maquette maitre 3D permettant l'intégration et l'organisation de l'information, une maquette historique des projets effectués sur ses sites, ainsi que les bases de la modélisation d'un référentiel spatial commun.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE PARC OLYMPIQUE

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Immeubles du parc urbain	13	14	0	27	61	12	571,3	89,7	661,0
Toiture du Stade olympique	0	0	0	0	0	100	–	nd	nd
Esplanades et aires extérieures	30	2	4	36	41	23	45,2	40,5	85,7
Total – Immeubles	**13**	**12**	**0[3]**	**25**	**58**	**17**	**616,5**	**130,2**	**746,7**
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	32	33	17	82	18	0	16,4	–	16,4
Total – Infrastructures	**15**	**15**	**2**	**32**	**53**	**15**	**632,9**	**130,2**	**763,1**

1 Données au 1er septembre 2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Étant donné que la valeur de remplacement de l'immeuble Esplanades et aires extérieures est faible relativement aux autres immeubles, leurs états ont peu d'impact sur l'état global des infrastructures.

OBJECTIFS

Les objectifs présentés dans cette section ont été déterminés dans le cadre du PAGI 2022-2023 en fonction des niveaux d'investissements prévus, des interdépendances entre plusieurs projets et des priorités stratégiques de l'organisation, au regard de l'information et des connaissances alors disponibles sur les actifs du Parc olympique.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2026-2027.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Immeubles du parc urbain, une proportion de 44 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	25 % PAGI 2022-2023	25 %	25 %	25 %	27 %	44 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Toiture du Stade olympique, une proportion de 100 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	0 % PAGI 2022-2023	0 %	0 %	0 %	0 %	100 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Esplanades et aires extérieures, une proportion de 39 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	39 % PAGI 2022-2023	39 %	39 %	31 %	36 %	39 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stationnements, une proportion de 81 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	81 % PAGI 2022-2023	81 %	81 %	81 %	82 %	81 % PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 253,7 M$ pour les Immeubles du parc urbain, soit une baisse de 204,9 M$	458,6 M$ PAGI 2022-2023	515,5 M$	551,2 M$	512,3 M$	661,0 M$	253,7 M$ PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 97,1 M$ pour les Esplanades et aires extérieures, soit une baisse de 1,2 M$	98,3 M$ PAGI 2022-2023	98,0 M$	94,8 M$	96,9 M$	85,7 M$	97,1 M$ PAGI 2027-2028

La proportion globale des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) s'est améliorée, passant de 30 % à 32 % au cours de l'exercice 2026-2027. Cette situation s'explique principalement :

- Pour la catégorie Immeubles du parc urbain, les investissements visent une proportion de 44 % d'infrastructures présentant un IEG satisfaisant ou mieux d'ici 2027-2028. Cet objectif n'est pas encore atteint à l'exercice 2026-2027. Toutefois, la complétion de travaux touchant les espaces administratifs a permis d'améliorer la proportion des infrastructures dans un état acceptable à 27% dans cette catégorie. De plus, la mise en service complète de plusieurs projets dans la Tour de Montréal, prévue pour octobre 2026, permettra de réduire l'écart vers l'atteinte de cette cible;
- Pour la Toiture, la cible de 100 % sera atteinte lorsque le projet de remplacement, autorisé en janvier 2024, sera terminé. La mise en service complète est prévue en décembre 2027;
- Pour les Esplanades et les aires extérieures, les investissements réalisés dans la dernière année ont permis d'atteindre une proportion de 36 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux, se rapprochant de la cible de 39 % visée;
- Enfin, pour les Stationnements, la cible d'investissement vise à maintenir un taux de 81 % d'infrastructures présentant un IEG satisfaisant ou supérieur. Cette cible étant actuellement dépassée, atteignant 82 %, les travaux de réparation localisés qui sont en cours, notamment dans les stationnements intérieurs, contribuent à préserver ce niveau de performance.

Il y a eu une augmentation nette du DMA de la catégorie Immeubles du parc urbain de 148,7 M$ au PAGI 2026-2027. Les études réalisées au sujet de la modernisation du Stade olympique, ayant permis de définir une vision à long terme pour le site et d'identifier les travaux prioritaires en vue de la réouverture prévue en 2028, ont mené à une actualisation des données intégrées au PAGI. Ces nouveaux constats, de même que l'ajout de composantes découlant du redécoupage des secteurs, ont entraîné une hausse de 181,1 M$ du DMA répertorié pour ce secteur. Néanmoins, la réalisation des projets intégrés du programme de modernisation du Stade et des espaces touristiques de la Tour a par ailleurs permis une résorption de 32,4 M$ de DMA pour cette catégorie.

En terminant, la cible de réduction du DMA à 97,1 M$ a été atteinte au cours du dernier exercice pour la catégorie Esplanades et aires extérieures en raison d'un redécoupage des secteurs. Une réattribution du sous-secteur de l'actif Esplanades et aires extérieures associée aux dimensions intérieures de la Rotonde a été effectuée vers l'actif Immeubles du parc urbain. Ce reclassement justifie la révision à la baisse du DMA de 12,9 M$ pour la catégorie Esplanades et aires extérieures, lequel s'élève dorénavant à 85,7 M$.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE PARC OLYMPIQUE

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Parc olympique	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	14,2	2
Prise en charge du DMA	417,1	51
Remplacement	382,9	47
Total	**814,2**	**100,0**

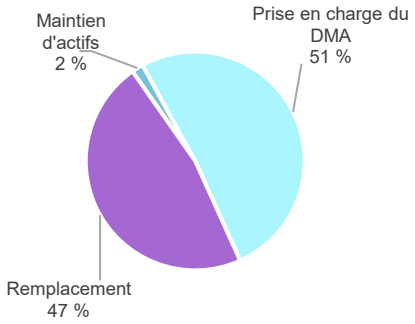

Prise en charge du DMA

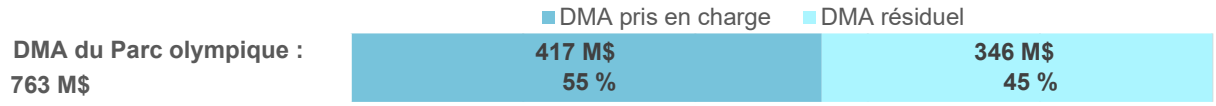

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les pratiques de gestion en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années permettent de bonifier la réfection ou les travaux visant à contrer la dégradation du Parc olympique qui demeure vieillissant. En cohérence avec sa nouvelle mission de développement et de mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique adoptée en 2020, l'organisation a ajusté sa stratégie d'investissement en conséquence afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, les projets ciblés pour les immeubles du parc urbain, notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour et le remplacement du funiculaire, mais également les projets débutés au cours de l'exercice du PAGI 2024-2025 dans l'enceinte du Stade, permettront de prendre en charge une partie significative du DMA tout en augmentant substantiellement le potentiel de revenus autonomes.

Au cours de la dernière année, les pratiques de gestion du Parc olympique ont permis de maintenir 32 % de la valeur de l'ensemble de ses infrastructures en état satisfaisant ou mieux (IEG A, B ou C). Malgré ces efforts, le Parc demeure vieillissant, et la modernisation de ses installations est essentielle à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2025-2028 et à son plein potentiel commercial.

Globalement, les investissements prévus au PQI 2026-2036 permettront de prendre en charge 55 % (417,1 M$) du DMA actuellement répertorié. L'enveloppe totale en maintien du parc de 814,2 M$ permettra de poursuivre des projets prioritaires de maintien d'actifs visant la sécurité et la fiabilité de nos infrastructures, de compléter les projets menant à la réouverture de la Tour de Montréal, ainsi que de poursuivre des travaux liés au remplacement de la toiture, de l'anneau technique et de ses équipements, mais également d'avancer certains travaux prioritaires concernant l'enceinte du Stade olympique. Ces stratégies visent à assurer la continuité des efforts de modernisation du Parc olympique et, plus particulièrement, à soutenir la progression des interventions essentielles au Stade olympique, tout en demeurant alignées avec les objectifs du Plan stratégique 2025-2028. En somme, les investissements priorisés au PQI 2026-2036 visent à accélérer l'exploitation de la Tour de Montréal à son plein potentiel dès sa réouverture et à soutenir l'exploitation progressive du Stade olympique en vue de sa réouverture.

Par ailleurs, les investissements prévus demeurent alignés avec l'engagement du Parc olympique à optimiser et moderniser ses équipements pour permettre une diminution importante de la consommation d'énergie, de la facture énergétique, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Plusieurs mesures d'amélioration de l'efficacité écoénergétique, combinée à une veille énergétique continue, ont permis au Parc olympique de réaliser des gains importants et continueront de faire partie intégrante de ses stratégies d'investissements futurs, entre autres par la réalisation de son Plan stratégique de développement durable 2022-2027 et l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa priorisation.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Parc olympique						
2024-2025						
Réel	2,6	59,9	143,4	**205,9**	0,4	**206,3**
Prévu[1]	3,1	52,0	141,7	**196,8**	1,0	**197,8**
Écart	(0,5)	7,9	1,7	**9,1**	(0,6)	**8,5**
2025-2026						
Probable	2,0	77,4	251,6	**331,0**	0,5	**331,5**
2026-2027						
Prévu	4,1	82,5	169,6	**256,2**	–	**256,2**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements, réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026 totalisant respectivement 206,3 M$ et 331,5 M$, ont permis la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réfection des espaces touristiques de la Tour (en réalisation) (TB 739);
- Réfection du funiculaire de la Tour (en réalisation) (TB 459);
- Réaménagement de la terrasse du toit de la Tour (en réalisation) (TB 999);
- Amélioration et mise aux normes des ascenseurs de la Tour (en réalisation);
- Remplacement de la toiture du Stade olympique (en réalisation) (TB 53);
- Une partie du programme de modernisation du Stade comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
  - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (en planification) (TB 1336);
  - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (en réalisation) (TB 1159);
  - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (en réalisation);
  - Modernisation du Stade – Systèmes mécaniques de l'enceinte (en réalisation) (TB 885);
  - Modernisation du Stade – Systèmes électriques de l'enceinte (en réalisation) (TB 1158);
  - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (En planification);
  - Modernisation du Stade – Infrastructures de scénographie (en planification);
- Programme de maintien d'actifs des composantes structurales (en réalisation);
- Réfection des portes d'évacuation (en réalisation);
- Remplacement des portes coulissantes (en réalisation);
- Réaménagement des accès Est du Parc olympique (projet Vert Viau) (en réalisation);
- Réfection des bureaux administratifs (en réalisation);
- Réfection et réaménagement du Hall Est (en planification);
- Réfection des accès Bennett (en planification);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade – Planchodrome et bassins (en réalisation);

- Reconstruction partielle de l'Institut national du sport du Québec, du Centre sportif et des étages 13 et 14 de la Tour (en réalisation);
- Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A (en réalisation);
- Remplacement des lampes et modules d'éclairages des zones sportives (en réalisation);

L'écart net de 8,5 M$ entre les investissements prévus et réalisés en 2024-2025 s'explique notamment par des montants imprévus liés aux coûts de reconstruction partielle de plusieurs sites, dont l'Institut national du sport du Québec, le Complexe sportif et les étages 13 et 14 de la Tour de Montréal.

Les investissements prévus en 2026-2027, s'élevant à 256,2 M$, permettront principalement la poursuite des projets suivants :

- Réfection des espaces touristiques de la Tour (en réalisation) (TB 739);
- Réfection du funiculaire de la Tour (en réalisation) (TB 459);
- Réaménagement de la terrasse du toit de la Tour (en réalisation) (TB 999);
- Amélioration et mise aux normes des ascenseurs de la Tour (en réalisation);
- Remplacement de la toiture du Stade olympique (en réalisation) (TB 53);
- Une partie du programme de modernisation du Stade comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
  - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (en planification) (TB 1336),
  - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (en planification) (TB 1159),
  - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (en réalisation),
  - Modernisation du Stade – Systèmes mécaniques de l'enceinte (en réalisation) (TB 885),
  - Modernisation du Stade – Systèmes électriques de l'enceinte (en réalisation) (TB 1158),
  - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (en planification),
  - Modernisation du Stade – Infrastructures de scénographie (en réalisation),
- Programme de maintien d'actifs des composantes structurales (en réalisation).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles											
Immeubles du parc urbain	65	61	(4)	10	12	2	512,3	2,0	179,1	(32,4)	661,0
Toiture du Stade olympique	0	0	0	100	100	0	nd	s.o.	s.o.	s.o.	nd
Esplanades et aires extérieures	53	41	(12)	16	23	7	96,9	1,9	(12,9)[2]	(0,2)	85,7
Total – Immeubles	**61**	**58**	**(3)**	**15**	**17**	**2**	**609,2**	**3,9**	**166,2**	**(32,6)**	**746,7**
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	19	18	(1)	0	0	0	17,0	0,3	–	(0,9)	16,4
Total – Infrastructures	**56**	**53**	**(3)**	**14**	**15**	**1**	**626,2**	**4,2**	**166,2**	**(33,5)**	**763,1**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
[2] En raison du changement de méthodologie et du redécoupage des secteurs, le DMA de la catégorie a été réattribué à la catégorie Immeubles du parc urbain expliquant la variation négative.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

La proportion globale des infrastructures dans un mauvais et un très mauvais état (IEG de D ou E) s'est résorbée au cours de l'exercice. Toutefois, des ajustements sont observés à l'intérieur des catégories principalement dû à l'exercice de révision des superficies et du redécoupage de certains secteurs qui causent des variations entre les différents regroupements d'immeubles.

- Pour les Immeubles du parc urbain, la baisse de la proportion des actifs en mauvais état (IEG D) s'explique entre autres par l'achèvement des travaux de réfection des bureaux administratifs, désormais en très bon état (IEG A). La hausse modérée des actifs en très mauvais état (IEG E) découle de la révision à la hausse des superficies d'un sous-secteur des Espaces multifonctionnels intérieurs, déjà classés en très mauvais état (IEG de E), ce qui accroît leur poids dans l'évaluation globale.
- Pour les Esplanades et aires extérieures, la proportion en mauvais état (IEG D) diminue. Cette amélioration s'explique principalement par le redécoupage et l'ajout des superficies, qui ont augmenté la superficie de secteur en bon état, tout en ajoutant à l'inventaire des bassins qui font passer l'IEG de l'un des sous-secteurs de D à E en raison de leur mauvais état.
- Enfin, pour les Stationnements, la baisse de la proportion des actifs en mauvais état indique une amélioration de leur condition grâce à des interventions ciblées en maintien d'actifs.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 136,9 M$, passant de 626,2 M$ à 763,1 M$, s'explique principalement par :

- La résorption du DMA évaluée à 33,5 M$, soit :
  - Les travaux réalisés dans la catégorie Immeubles du parc urbain, totalisant 32,4 M$, incluent notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour, le remplacement du funiculaire, l'aménagement extérieur du toit et des espaces connexes du hall touristique, des interventions sur les composantes structurales, l'avancement de plusieurs projets dans le Stade, des travaux de réfection des bureaux administratifs, de la billetterie et du stationnement, ainsi que l'aménagement du réseau de drainage de certains espaces commerciaux;

- Des travaux localisés d'étanchéité et de réfection de dalle ont été réalisés dans la catégorie Esplanades et aires extérieures afin de corriger certaines déficiences, s'élevant à 0,2 M$;
- La poursuite des travaux de réfection de l'Axe 12 (P4), des rampes P1 à P4 et des poutres principales P5, dans la catégorie Stationnements, s'élevant à 0,9 M$.

• L'ajout de la dégradation naturelle et de nouveaux constats évalués à 170,4 M$:

- Une hausse de 179,1 M$ pour la catégorie Immeubles du parc urbain résultant de la précision des estimations des besoins en travaux prioritaires pour l'immeuble Stade olympique;
- Une révision à la baisse de 12,9 M$ pour la catégorie Esplanades et aires extérieures suite au reclassement du DMA constaté vers la catégorie Immeubles du parc urbain suite au redécoupage des secteurs effectué au courant de la période;
- L'ajout de la dégradation naturelle 4,2 M$, soit l'indexation de l'évaluation du DMA répertorié et non réalisé.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique. Un programme de surveillance quinquennal des structures du Parc olympique est également mené en continu pour l'ensemble des infrastructures du parc.

Méthodologie

L'IEG des infrastructures du Parc olympique est déterminé par l'analyse de critères basés sur le coût des besoins répertoriés, leur impact sur le maintien des services et la santé et la sécurité des usagers, ainsi que le délai d'intervention à l'intérieur duquel les travaux doivent être réalisés.

Les besoins en travaux répertoriés sur les infrastructures en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) requis pour les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C) sont classés en DMA et tiennent compte de leur âge moyen. Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade avait atteint sa fin de vie utile et ne pouvait plus être réparée. Par conséquent, son remplacement était nécessaire et, de ce fait, il n'était pas requis d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade et les projets interdépendants sont inscrits dans la catégorie « En réalisation » du PQI 2024-2034 depuis son adoption en mars 2024, en cohérence avec la décision du gouvernement de procéder à son remplacement, soit le 31 janvier 2024.

La dégradation naturelle représente l'indexation de l'évaluation du DMA répertorié des infrastructures pour tenir compte de l'effet de l'inflation sur les coûts des travaux non réalisés.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
Immeubles du parc urbain					
Tour de Montréal (étages locatifs, touristiques et techniques)	3	59 796	29	B	27,2
Stade olympique (aire de jeu, gradins, espaces d'accueil et services techniques)	4	205 787	49	D	544,1
Centre sportif (complexe sportif et locaux de l'INSQ)	2	50 906	11	B	–
Centrale thermique et énergie	1	13 329	14	B	–
Espaces multifonctionnels intérieurs (espaces commerciaux, Rotonde et bureaux administratifs)	2	46 579	22	E	89,7
Total	**12**	**376 397**	**30**	**D**	**661,0**
Toiture du Stade olympique	**1**	**23 270**	**27**	**E**	**nd**
Esplanades et aires extérieures					
Terrain de pratique de soccer	1	16 931	13	A	–
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	88 367	26	D	26,0
Esplanades (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	52 861	48	D	59,7
Total	**3**	**158 159**	**32**	**D**	**85,7**
Stationnements					
Stationnements intérieurs P1	1	35 063	11	A	–
Stationnements intérieurs P2	1	34 070	15	D	16,4
Stationnements intérieurs P3	1	31 672	19	C	–
Stationnements intérieurs P4	1	24 000	19	A	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	31 370	11	B	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 996	9	B	–
Stationnements extérieurs P7 (cinéma StarCité)	1	6 022	25	B	–
Stationnements extérieurs P8	1	5 342	49	B	–
Total	**8**	**185 535**	**20**	**B**	**16,4**

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

VISION

Le Ministère a pour mission de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. Il réalise sa mission en gérant les actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens, immobiliers ainsi que les équipements roulants appartenant au gouvernement. Il subventionne également la gestion des actifs routiers et de transports collectifs des municipalités dans une perspective intégrée de mobilité durable, au bénéfice d'une économie verte.

ORIENTATION

Le MTMD a pour mission de favoriser, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTMD doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que le remplacement d'infrastructures requis en raison de leur âge et de leur état. Les travaux du MTMD visent à adapter et à faire évoluer le réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Dans son Plan stratégique 2023-2027, le MTMD s'est donné les orientations suivantes :

- Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec;
- Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du MTMD.

Dans le cadre du PQI 2026-2036, les objectifs de la stratégie d'investissement du Ministère en réseau routier sont notamment les suivants:

- Augmenter et stabiliser progressivement, sur la décennie, les investissements en maintien d'actifs des infrastructures sous gestion du ministère afin de limiter leur détérioration, réduire le DMA et améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures existantes;
- Équilibrer le portefeuille d'investissements pour atteindre les cibles du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, de la Politique de mobilité durable – 2030, du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 et du Plan pour une économie verte 2030;
- Ajuster les investissements en fonction des priorités de maintien et ensuite de bonification des infrastructures;
- Intégrer les enjeux climatiques incluant la gestion des aléas et l'investissement dans la résilience des infrastructures.

Ces orientations se traduisent par un rehaussement des investissements décennaux sur le réseau routier du Ministère qui sont passés depuis cinq ans de 30,7 G$ à 35,7 G$.

RESPONSABILITÉS

Le MTMD est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. La ministre des Transports et de la Mobilité durable est également responsable de la STQ.

De plus, le MTMD administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Transports* ainsi que la *Loi sur la voirie* énoncent les pouvoirs et les obligations de la ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le MTMD peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes, qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le réseau routier sous la gestion du MTMD totalise une longueur de 31 137 kilomètres et est composé de 5 648 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMD est également responsable de 4 263 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993. Les actifs du MTMD comprennent aussi un parc de 62 540 ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMD. Les inspections réalisées sur celles-ci sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Ces infrastructures se composent :

- D'immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aérogares;
- D'ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- D'équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- D'infrastructures en transports aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Société du chemin de fer de la Gaspésie et de Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Ouvrages de génie civil							
Chaussées du réseau supérieur	nd	s. o.	s. o.	s. o.	31 130 km	31 137 km	7 km
Structures							
Structures du réseau du Ministère	42	5 633	5 648	15	5 112 892 m^2	5 117 730 m^2	4 838 m^2
Ponts du réseau municipal	nd	4 258	4 263	5	753 708 m^2	758 276 m^2	4 568 m^2
Ponceaux de moins de trois mètres	nd	62 231	62 540	309	1 467 318 m	1 481 532 m	14 214 m

[1] Résultats basés sur les données des bilans 2024 pour le PAGI 2026-2027.

Variation de l'inventaire

Chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère

L'inventaire des kilomètres de chaussées varie légèrement avec les années. Cet écart peut être justifié par la construction de nouveaux segments de chaussées, par l'ajout de chaussées divisées, par le prolongement d'une route existante ou par l'acquisition ou la cession de kilomètres de route à des municipalités. Comparativement au PAGI 2025-2026, une augmentation de sept kilomètres a été constatée.

Structures du réseau du Ministère et ponts du réseau municipal

Le nombre de structures du réseau du Ministère a globalement augmenté de 15 à la suite du réaménagement de routes, du remplacement de certains ponceaux par des ouvrages de plus de 4,5 mètres d'ouverture et de la démolition de quelques structures. En ce qui concerne le réseau municipal, on retrouve 7 reprises de gestion, 4 structures démolies dans une année précédente dont l'ouvrage de remplacement a été complété cette année et 6 ponts démolis sans être remplacés pour une augmentation globale de 5.

Ponceaux de moins de trois mètres

L'inventaire consigné au PAGI fluctue légèrement chaque année. Comparativement au PAGI 2025-2026, le nombre de ponceaux a augmenté de 309, passant de 62 231 à 62 540. De nouveaux ponceaux sont inventoriés annuellement, en particulier en raison du fait que les ponceaux n'ont pas toujours été inventoriés systématiquement à la suite de leur construction, notamment ceux ayant été construits avant les années 2000. De plus, des changements de caractéristiques des ponceaux à la suite d'une reconstruction ainsi que l'ajout de nouveaux ponceaux influencent directement l'inventaire. Il est à noter que le nombre de ponceaux peut également diminuer lorsque, par exemple, un ponceau est éliminé ou remplacé par une structure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau supérieur							3 094,0	10 335,0	13 429,0
Selon la longueur	16	23	10	49	20	31			
Selon la valeur[2]	14	26	11	51	19	30			
Structures									
Structures du réseau du Ministère							–	9 050,4	9 050,4
Selon le nombre	18	31	29	78	7	15			
Selon la valeur[2]	8	20	29	57	7	36			
Ponts du réseau municipal							–	774,2	774,2
Selon le nombre	17	14	32	63	8	29			
Selon la valeur[2]	13	13	35	61	9	30			
Ponceaux de moins de trois mètres							674,2	588,9	1 263,1
Selon le nombre	51	22	11	84	9	7			
Selon la valeur[2]	54	21	10	85	9	6			
Total selon la valeur[3]	**14**	**22**	**20**	**56**	**13**	**31**	**3 768,2**	**20 748,5**	**24 516,7**

1 Résultats basés sur les données des bilans 2024.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 La présentation de l'IEG des actifs du MTMD pondéré selon la valeur est utilisée à des fins de comparaison des besoins d'investissements gouvernementaux. Toutefois, les stratégies d'interventions du MTMD sont basées prioritairement sur la sécurité des usagers de la route.

OBJECTIFS

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le tableau qui suit présente les résultats obtenus pour les cibles présentées dans le Plan stratégique 2023-2027 du MTMD. Les cibles annuelles pour le réseau routier se déclinent en nombre d'interventions nécessaires afin d'assurer la qualité et l'efficacité du réseau routier. Pour l'année 2024-2025 du Plan stratégique, le MTMD ciblait des interventions visant à améliorer l'état de :

- 1 030 kilomètres de chaussées;
- 186 structures du réseau routier du Ministère et ponts municipaux.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats	Cible
	PAGI de référence	**PAGI 2026-2027** [1]	**PAGI cible**
Nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état	1 020[2]	804[3]	1 030
	PAGI 2025-2026		PAGI 2026-2027
Nombre de structures du réseau routier supérieur[4] et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer l'état	169	169	186
	PAGI 2025-2026		PAGI 2026-2027

1 Les résultats du PAGI 2026-2027 sont basés sur les données des bilans 2024.
2 Cette valeur de référence correspond à celle présentée dans le Bilan de l'état des chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère 2023, qui a été utilisé pour la préparation du PAGI 2025-2026, au 7 décembre 2023. Au Rapport annuel de gestion 2023-2024, une valeur de 1 045 kilomètres au 31 mars 2024 est présentée.
3 Cette valeur correspond à celle présentée dans le Bilan de l'état des chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère 2024, qui est utilisée pour la préparation du PAGI 2026-2027, au 12 décembre 2024. Au Rapport annuel de gestion 2024-2025, une valeur de 811 kilomètres au 31 mars 2025 est présentée.
4 Le terme « réseau routier supérieur » dans le Plan stratégique 2023-2027 correspond au réseau routier sous la gestion du Ministère (voir les précisions à l'annexe 1).

Remarques sur l'atteinte des cibles dans le Plan stratégique 2023-2027 :

- Chaussées :
  - Malgré la réalisation d'interventions sur un total de 1 850 kilomètres de chaussées en 2024, soit 804 kilomètres de travaux de réfection[12], 512 kilomètres de travaux palliatifs[13] et 534 kilomètres de travaux préventifs[14], l'état des chaussées s'est globalement dégradé comparativement à 2023. Ainsi, la quantité de travaux réalisés en 2024 n'a pas permis de compenser le nombre de kilomètres de chaussées devenues déficientes pendant la même période. La proportion des chaussées en bon état est passée de 49,3 % au PAGI 2025-2026 à 48,9 % au PAGI 2026-2027. Cette diminution s'explique principalement par :
    - L'augmentation des coûts de projets qui n'a pas permis de réaliser tous les travaux nécessaires à l'atteinte des cibles prévues dans le Plan stratégique 2023-2027;
    - Un report de certains projets en raison des coûts trop élevés des soumissions qui ont nécessité la reprise d'appels d'offres publics.

12 Travaux de réfection : travaux de reconstruction, de réhabilitation en profondeur et de réhabilitation en surface.
13 Travaux palliatifs : travaux qui visent à rétablir temporairement le bon état sur des chaussées très détériorées.
14 Travaux préventifs : travaux qui visent à préserver les chaussées en bon état, et donc à prolonger leur durée de vie.

- Structures du réseau du Ministère et ponts du réseau municipal :
  - Les interventions effectuées en 2024 ont permis d'améliorer l'état de 169 structures, soit un résultat inférieur à la cible de 186 structures. Dans un objectif de saine gestion du réseau, plusieurs interventions préventives ont été réalisées afin de prolonger la durée de vie de certains ouvrages, mais ne sont pas considérées dans l'indicateur établi;
  - La préparation des projets de réfection ou de reconstruction de ponts exige plusieurs mois de travail. L'amélioration de nombreux outils (contrats à exécution sur demande avec plusieurs prestataires de services, contrats de conception incluant plusieurs projets, contrats de construction incluant plusieurs projets, etc.) devrait favoriser l'accélération de la préparation des projets et des interventions par les directions générales territoriales au cours des prochaines années;
  - La proportion des structures en bon état du réseau du Ministère qui est de 57 % au PAGI 2026-2027, selon la valeur, a diminué de 1 % par rapport à celle de l'année précédente (58 % au PAGI 2025-2026). La réalisation de projets majeurs de réfection et de reconstruction de structures importantes prévue au PQI 2026-2036, comme les ponts de l'Île-aux-Tourtes, de l'Île-d'Orléans et Pierre-Laporte ainsi que du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, permettra d'améliorer la proportion de structures en bon état selon la valeur de façon plus significative lors de leurs mises en service au cours des prochaines années;
  - Par ailleurs, 60 % des structures existantes en 2024 ont été construites entre les années 1960 et 1980. Étant donné que des travaux de réparation sont habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage et que ces travaux n'ont pu tous être réalisés à ce jour, les besoins actuels en maintien sont encore importants et seront planifiés au cours des prochaines années;
  - La proportion de ponts en bon état sur le réseau municipal, qui est de 61 % selon la valeur, a augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente en raison d'interventions sur 85 ponts.

Le DMA de 24,5 G$ résulte d'un sous-investissement dans le maintien des infrastructures routières, particulièrement entre les années 1980 et 2000 et des investissements insuffisants pour empêcher la dégradation du réseau.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Réseau routier	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	21 439,3	68
Prise en charge du DMA	8 411,9	27
Remplacement	1 760,9	5
Total	**31 612,0**	**100**

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

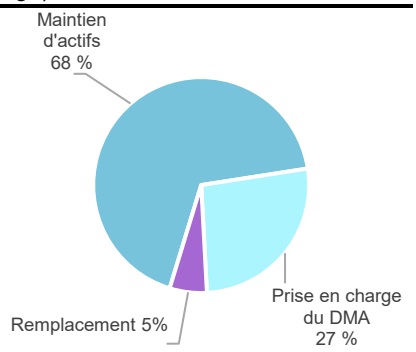

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs[1]

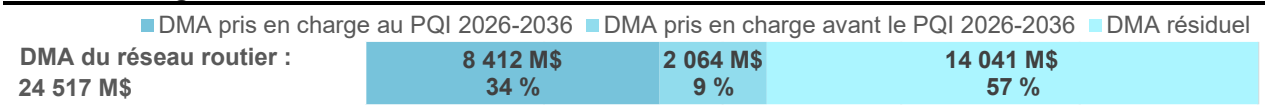

[1] Le DMA résiduel inclut 2 064 M$ de DMA répertorié sur des structures majeures qui ont fait l'objet d'investissements avant le PQI 2026-2036, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée dans un bilan ultérieur.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Au PQI 2026-2036, des investissements de 8 412 M$ visant la prise en charge du DMA sont prévus, ce qui pourrait, à terme, résorber jusqu'à 34 % de l'ensemble du DMA répertorié à ce jour. Toutefois, la dégradation naturelle des infrastructures routières influencera la variation du DMA des prochaines années.

- Il s'agit d'une augmentation de 806 M$ des investissements prévus pour la prise en charge du DMA par rapport au PQI 2025-2035 (7 606 M$).

Par ailleurs, le DMA résiduel inclut 2 064 M$ de DMA répertorié sur des structures majeures qui ont fait l'objet d'investissements antérieurement au PQI 2026-2036, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée dans un bilan ultérieur lorsque les infrastructures seront mises en service. En anticipant l'effet de la résorption de ce DMA de 2 064 M$, un total de 43 % (10,5 G$) du DMA du réseau routier serait pris en charge.

Finalement, la réalisation de travaux liés à l'évolution fonctionnelle sur les infrastructures existantes, notamment pour accroître la sécurité routière (p. ex. la correction d'une courbe, la correction du profil de la route ou le réaménagement de bretelles), pour améliorer la gestion de la circulation ou pour régler des enjeux de pérennité liés à l'adaptation aux changements climatiques, nécessite l'utilisation d'une portion de plus en plus importante des enveloppes d'investissement disponibles en maintien du parc alors que ces investissements n'ont pas d'effet direct sur la prise en charge du DMA.

Toutefois, la nouvelle stratégie d'investissements du gouvernement sur le réseau routier, introduite au PQI 2025-2035 à la page A.11, rendra des sommes disponibles dans les prochaines années, permettant de planifier et exécuter davantage de travaux visant la prise en charge du DMA.

Chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère

Le MTMD s'est doté d'une stratégie de planification des interventions qui vise à maximiser les retombées à long terme des investissements. Le défi consiste à investir et réaliser la bonne intervention, au bon endroit, au bon moment grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter ainsi le réflexe du « pire en premier ».

Ainsi, le MTMD prévoit consacrer la majorité des investissements disponibles pour réaliser des interventions de réhabilitation dont le rapport bénéfice / coût est élevé selon la durée de vie résiduelle visant à rétablir les chaussées vers un bon état et à prendre en charge leur DMA. L'objectif étant de réaliser, à court terme, une quantité optimale d'interventions ayant pour effet de prolonger considérablement la durée de vie utile et de maintenir le réseau sécuritaire tout en résorbant une portion importante du DMA.

Le MTMD établit sa planification des interventions sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers. Celle-ci repose sur quatre volets de la stratégie auxquels s'ajoute un critère additionnel pour la distance parcourue selon l'orniérage[15] soit :

- Déclencher immédiatement des travaux sur les chaussées dont l'état du revêtement pourrait compromettre la sécurité;
- Réaliser des travaux préventifs qui visent à préserver les chaussées en bon état et à prolonger leur durée de vie utile à l'aide d'interventions économiques;
- Réaliser les interventions de réhabilitation mineure dont le rapport bénéfice / coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Réaliser les interventions de réhabilitation majeure dont le rapport bénéfice / coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Privilégier la réfection des déficiences en orniérage des chaussées sur lesquelles la circulation y est très élevée.

Les travaux qui répondent à d'autres considérations et impondérables qui ne cadrent pas dans les volets de la stratégie doivent être limités.

En complément des paramètres établis précédemment, le MTMD préserve un équilibre entre les investissements consentis aux réhabilitations majeures et ceux consentis aux réhabilitations mineures. La problématique d'orniérage est de plus en plus présente sur le réseau. La planification des interventions doit privilégier la réfection des déficiences en orniérage qui peuvent compromettre la sécurité des usagers sur les routes dont le débit journalier moyen annuel (DJMA) est élevé.

Structures du réseau du Ministère et ponts du réseau municipal

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTMD visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2026-2028, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);
- Réduire le nombre de structures à réparer sur le Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur (RSSCE);

[15] Ornières : Dépressions longitudinales situées dans les pistes de roues.

- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions non prioritaires;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

Dans sa planification stratégique des travaux à réaliser au cours des prochaines années, le MTMD a prévu plusieurs projets de reconstruction et de réfection majeure sur les principales structures du réseau du Ministère. Ces investissements permettront de résorber 84 % du DMA de 9,1 G$ actuellement répertorié sur ces dernières. Ces projets incluent notamment :

- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger (TB 100) et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (TB 114);
- La reconstruction des ponts Honoré-Mercier (TB 95), de l'Île-d'Orléans (TB 96) et de l'Île-aux-Tourtes (TB 99);
- La réfection des ponts Pierre-Laporte et Laviolette (TB 169);
- La réfection majeure de l'autoroute 40 (autoroute Métropolitaine), secteur est (TB 323).

Ponceaux de moins de trois mètres

La stratégie d'intervention pour les ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture est basée sur les quatre priorités suivantes :

- Intervenir sur les ponceaux présentant un risque pour la sécurité des usagers ou pour le maintien du niveau de service du réseau routier;
- Intervenir sur les ponceaux situés sous des projets de chaussée;
- Intervenir de façon préventive sur des ponceaux en bon état;
- Intervenir sur des ponceaux en mauvais état qui ne nécessitent que des interventions mineures pour les rétablir en bon état.

Cette priorisation permet d'assurer la sécurité des usagers, l'utilisation optimale des ressources et la pérennité des ponceaux. De plus, elle permet d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA[1]	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Ministère des Transports et de la Mobilité durable						
2024-2025						
Réel	2 420,7	931,2	114,2	**3 466,0**	705,0	**4 171,0**
Prévu[1]	1 531,8	1 100,5	332,4	**2 964,7**	770,8	**3 735,5**
Écart	888,9	(169,3)	(218,2)	**501,4**	(65,8)	**435,6**
2025-2026						
Probable	2 397,8	963,8	188,1	**3 549,7**	573,9	**4 123,6**
2026-2027						
Prévu	2 304,1	1 041,0	352,6	**3 697,6**	358,9	**4 056,5**

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.
[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2024-2025 totalisent 3 466,0 M$, soit 501,4 M$ de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique notamment par la réalisation plus rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction et élargissement (TB 99);
- Pont des Piles – Shawinigan – Reconstruction (TB 1040);
- Échangeur Darche – Sherbrooke – Reconstruction et réaménagement (TB 929).

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2024-2025 totalisent 705,0 M$, soit 65,8 M$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Autoroute 15 (des Laurentides) direction nord, entre Boisbriand et Mirabel, voie réservée – Aménagement (TB 322);
- Autoroute 55 (de l'Énergie) entre Bécancour et Sainte-Eulalie – Élargissement et réaménagement (TB 199).

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026 pour le maintien du parc totalisent respectivement 3 466,0 M$ et 3 549,7 M$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Pont Laviolette entre Trois-Rivières et Bécancour, dalle – Réfection (TB 169);
- Échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec intégrant des mesures pour le transport collectif – Reconstruction et aménagement (TB 97);

- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, entre Montréal et Longueuil – Réfection (TB 114);
- Autoroute 20 (Jean-Lesage), direction est, entre Saint-Apollinaire et Laurier-Station – Reconstruction (TB 611).

Par ailleurs, pour l'année 2026-2027, les investissements prévus en maintien du parc totalisent 3 697,6 M$ et seront, entre autres, alloués à la poursuite des projets suivants :

- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection (TB 100);
- Pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction et élargissement (TB 99);
- Pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans – Reconstruction (TB 96).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2024-2025 et probables en 2025-2026 qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 705,0 M$ et 573,9 M$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 85 (Claude-Béchard) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) – Bas-Saint-Laurent – Construction (TB 136);
- Autoroute 70 (de l'Aluminium) entre le chemin de la Grande-Anse et l'arrondissement de La Baie – Saguenay–Lac-Saint-Jean – Construction (TB 211);
- Autoroute 19 (Papineau) entre Laval et Bois-des-Filion – Construction (TB 143).

Pour l'année 2026-2027, des investissements de 358,9 M$ sont prévus pour la bonification du parc. Ils permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Autoroute 55 (de l'Énergie) entre Bécancour et Sainte-Eulalie – Élargissement et réaménagement (TB 199);
- Autoroute 15 (des Laurentides) direction nord, entre Boisbriand et Mirabel, voie réservée – Aménagement (TB 322);
- Autoroute 20 (Jean-Lesage), direction est, entre Beloeil et Sainte-Julie, voie réservée – Aménagement (TB 358).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Ouvrages de génie civil											
			Selon la longueur								
Chaussées du réseau supérieur	19	20	1	32	31	(1)					
			Selon la valeur[2]				11 734,0	869,0	1 471,0	(645,0)	13 429,0
	19	19	0	29	30	1					
Structures			Selon le nombre								
	7	7	0	15	15	0					
Structures du réseau du Ministère			Selon la valeur[2]				8 919,5	20,4	455,9	(345,4)	9 050,4
	6	7	1	36	36	0					
			Selon le nombre								
	8	8	0	29	29	0					
Ponts du réseau municipal			Selon la valeur[2]				732,9	19,7	115,3	(93,7)	774,2
	9	9	0	31	30	(1)					
			Selon le nombre								
	9	9	0	7	7	0					
Ponceaux de moins de trois mètres			Selon la valeur[2]				1 132,3	147,1	133,6	(149,9)	1 263,1
	8	9	1	7	6	(1)					
Total selon la valeur[3]	**12**	**13**	**1**	**31**	**31**	**0**	**22 518,7**	**1 056,2**	**2 175,8**	**(1 234,0)**	**24 516,7**

1 Résultats basés sur les données des bilans 2023 pour le PAGI 2025-2026 et des bilans 2024 pour le PAGI 2026-2027.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTMD, pondéré selon leur valeur, est présenté ici pour les besoins de reddition de comptes gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTMD dans le cadre de ses suivis.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures du réseau routier s'est détérioré selon la valeur, passant de 57 % en bon état au PAGI 2025-2026 à 56 % au PAGI 2026-2027.

Évolution du DMA

Depuis le dernier PAGI, le DMA a augmenté de 1 998,0 M$, passant de 22 518,7 M$ à 24 516,7 M$. Cette augmentation tient compte de la dégradation naturelle du parc, de l'actualisation du coût de réalisation des travaux (nouveaux constats) ainsi que de l'état d'avancement de certains projets qui permettent de résorber du DMA.

Dégradation naturelle

Une augmentation de 1 056,2 M$ résulte de la dégradation naturelle constatée lors des inspections régulières ou de l'auscultation qui se décline ainsi :

- 869,0 M$ pour les chaussées ayant atteint une durée de vie résiduelle[16] nulle ou de moins de trois ans :
  - 389,0 M$ pour le vieillissement naturel de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure, entraînant ainsi des besoins d'intervention plus importants et coûteux;
  - 480,0 M$ pour le vieillissement naturel de chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans, soit le seuil afin de considérer qu'un segment de chaussée présente un DMA;
- 147,1 M$ pour les ponceaux;
- 40,1 M$ pour les structures, dont 20,4 M$ pour les structures du réseau du Ministère et 19,7 M$ pour les ponts du réseau municipal.

Nouveaux constats

Une augmentation globale de 2 175,8 M$ résulte principalement des éléments suivants :

- 1 471,0 M$ pour les chaussées, engendrée par la hausse des coûts des travaux et la révision à la hausse des besoins d'interventions répertoriés, notamment en raison de la hausse du coût de l'enrobé bitumineux;
- 455,9 M$ pour les structures du réseau du Ministère et 115,3 M$ pour les ponts du réseau municipal à la suite de mises à jour des plans de travail et de nouvelles structures déficientes depuis plus de cinq ans;
- 133,6 M$ pour les ponceaux liés notamment à la révision à la hausse des coûts de travaux répertoriés et à l'ajout de nouveaux ponceaux à l'inventaire qui étaient considérés en mauvais état lors de l'inspection.

Résorption

La résorption de 1 234,0 M$ découle des travaux effectués sur les infrastructures déficientes suivantes :

- 645,0 M$ pour des travaux de réfection réalisés sur des chaussées qui visent à corriger leurs déficiences;
- 439,1 M$ pour des interventions visant la réfection, la reconstruction et la correction de déficiences sur des structures dont 345,4 M$ pour les structures du réseau du Ministère (84 structures) et 93,7 M$ pour 85 ponts du réseau municipal;
- 149,9 M$ pour des interventions de réparations, de réfections ou de reconstructions réalisées sur les ponceaux.

[16] La durée de vie résiduelle d'une chaussée indique le nombre d'années restantes avant qu'elle atteigne le seuil de déficience majeure selon un des quatre indicateurs utilisés lors de l'auscultation. Ces indicateurs sont décrits à l'annexe 1.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Réseau routier sous la gestion du Ministère

Dans le présent PAGI, une clarification a été ajoutée concernant l'appellation « réseau routier supérieur ». Le bilan présenté au PAGI, et dans les PAGI précédents, représente le réseau routier sous la gestion du Ministère. Il s'agit du réseau routier supérieur auquel s'ajoutent les routes locales et les routes d'accès aux ressources sous la responsabilité du Ministère. Le terme « réseau routier supérieur » a donc été remplacé par « réseau routier sous la gestion du Ministère ». Cette précision sur la terminologie ne modifie pas les données historiques, car elles concernaient le même réseau.

Inspection et mise à jour des données

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTMD, le PAGI 2026-2027 a été préparé sur la base des données des bilans de 2024. Ce délai permet ainsi au MTMD de présenter un bilan de l'état et du DMA aligné sur les dernières données certifiées d'inspections et arrimé aux stratégies d'interventions mises en œuvre durant la même période.

Chaussées du réseau routier

Le MTMD procède à l'auscultation de 83 % des chaussées sous sa gestion, soit 25 952 kilomètres des 31 137 kilomètres du réseau sous la gestion du Ministère. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès. Le MTMD vise à ausculter au moins la moitié des chaussées principales revêtues par année et, ainsi, couvrir l'ensemble des chaussées principales revêtues tous les deux ans. En 2024, le MTMD a ausculté 12 877 kilomètres, soit 50 % des chaussées principales revêtues sous sa gestion.

Structures (réseau du Ministère et ponts du réseau municipal)

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTMD. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

Ponceaux de moins de trois mètres

Les inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier du MTMD. Une fréquence minimale à respecter est définie au programme d'inspection des ponceaux, et celle-ci est déterminée en fonction de leur état, leurs caractéristiques et l'importance du lien routier.

Méthodologie

Chaussées du réseau routier

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2024. L'extrapolation des longueurs pour le DMA et de l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d’état

Depuis plus de 25 ans, le MTMD procède à l’auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l’évolution de l’état et publie un bilan annuel sur la base de différents indicateurs d’état de la condition de surface.

Le MTMD suit l’évolution de l’état de la chaussée selon quatre indicateurs soit : l’IRI, l’indice d’ornière, l’indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Jusqu’en 2019, l’IRI était l’indicateur utilisé par le MTMD pour évaluer sa performance dans le Plan stratégique. Cet indicateur est employé par un très grand nombre d’administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l’objet de normes internationales.

À des fins de comparaisons gouvernementales, la proportion en bon état en fonction de l’IEG est également utilisée. L’IEG combine les quatre indicateurs déjà utilisés pour suivre l’état d’une chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement mesurée par l’IRI tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l’IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l’IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d’indices permet de mieux lier l’état des infrastructures aux besoins d’investissements nécessaires pour permettre l’atteinte d’un état jugé satisfaisant ou mieux. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur des quatre indicateurs est au-dessus du seuil de déficience départageant un état jugé comme étant bon d’un état requérant une intervention.

Dans le Plan stratégique 2019-2023, les cibles étaient basées sur l’IEG. Quant au Plan stratégique 2023-2027, il présente plutôt des cibles en nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le MTMD est intervenu, contribuant à améliorer leur état. Le MTMD rend compte de l’atteinte des cibles dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à son Bilan de l’état des chaussées.

Déficit de maintien d’actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais ou en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n’ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau du Ministère et ponts du réseau municipal)

Indice d’état

Depuis plusieurs années, le MTMD utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l’état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l’IEG, correspond à l’ensemble des indices d’état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C) tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d’état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTMD, cet indicateur est notamment basé sur les données d’inspection en ciblant les éléments principaux dont l’état requiert une intervention d’ici les cinq prochaines années. D’autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L’indice de fonctionnalité d’une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L’indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d’une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

ANNEXE 1
(Suite)

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en nombres, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chaque ouvrage, peu importe son envergure. Une autre façon de présenter l'information est en proportion de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

Les cibles du Plan stratégique 2019-2023 étaient basées sur l'IEG. Dans la version 2023-2027 du Plan stratégique, l'indicateur utilisé est le nombre de structures du réseau du Ministère et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, ce qui contribue à améliorer leur état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau du Ministère et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles des travaux majeurs sont planifiés ou sont en cours de réalisation (p. ex. le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier). Le MTMD continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMD pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
  - Structures nécessitant un remplacement;
  - Structures nécessitant des travaux majeurs;
  - Structures nécessitant des réparations;
  - Structures ne nécessitant aucune intervention;
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état a été développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le Bilan de l'état des structures présente l'information pour les structures du réseau du Ministère et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMD. On retrouve également, dans son rapport annuel de gestion, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027, qui sont exprimées en nombre de structures du réseau routier du Ministère et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état. Par ailleurs, le MTMD présente les rapports d'inspection générale de ses structures sur son site Internet.

Ponceaux de moins de trois mètres

Indice d'état

Le MTMD inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit les éléments structuraux, les éléments hydrauliques, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (p. ex. mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un IEG.

ANNEXE 1
(Suite)

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D ou E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture représente le coût estimé des interventions de maintien d'actifs nécessaire pour rétablir en bon état les ponceaux considérés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, des garages nécessaires à l'entretien mécanique, des équipements, des gares ainsi que des immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du métro, soit les stations, les tunnels et les structures auxiliaires, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate du parc de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives et les voitures de passagers sont également sous la responsabilité des sociétés de transport en commun. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par un parc d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles							
Gares	26	52	52	0	1 222 773 m²	1 223 060 m²	287
Garages et ateliers	38	45	45	0	1 620 235 m²	1 606 466 m²	(13 769)
Terminus	19	61	61	0	426 882 m²	425 277 m²	(1 605)
Administratifs et services	26	28	34	6	88 329 m²	95 354 m²	7 025
Abribus, abris de protection et stations tempérées	13	4 972	4 870	(102)	47 983 m²	37 852 m²	(10 131)
Ouvrages de génie civil							
Métro							
Stations	49	68	68	0	595 004 m²	595 004 m²	0
Tunnels	47	93	93	0	68 km	68 km	0
Structures auxiliaires[2]	43	122	123	1	nd	nd	s. o.
Trains							
Voies ferrées	13	s. o.	s. o.	s. o.	42 km	52 km	10
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	14	208	204	(4)	s. o.	s. o.	s. o.
Voies réservées	13	s. o.	s. o.	s. o.	449 km	449 km	0
Stationnements incitatifs	14	49	50	1	762 080 m²	661 245 m²	(100 835)
Équipements							
Voitures de métro							
MR-73	49	360	360	0	s. o.	s. o.	s. o.
AZUR	8	639	639	0	s. o.	s. o.	s. o.
Autobus							
Standards	10	3 612	3 384	(228)	s. o.	s. o.	s. o.
Standards électriques	3	66	68	2			
Articulés	9	508	487	(21)	s. o.	s. o.	s. o.
Minibus	6	162	167	5	s. o.	s. o.	s. o.
Trains							
Locomotives	19	40	45	5	s. o.	s. o.	s. o.
Voitures passagers	16	220	232	12	s. o.	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	9	1 071	1 058	(13)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres[3]	10	253	300	47	s. o.	s. o.	s. o.

1 Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2025.
2 Les structures auxiliaires correspondent aux infrastructures qui renferment les équipements électriques et mécaniques du métro.
3 La catégorie « autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatrices, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, laveuses à planchers, voiturettes électriques et nacelles.

Variation à l'inventaire

Immeubles

La diminution des actifs dans la catégorie « Abribus, abris de protection et stations tempérées » s'explique principalement par le retrait d'installations arrivées en fin de vie utile ou qui ne relèvent plus des sociétés de transport. La majorité de ces éléments ont été transférés aux municipalités. À l'inverse, la catégorie « Administratifs et services » connaît une hausse attribuable principalement à l'ajout de bâtiments par exo.

Ouvrages de génie civil

L'ajout d'un stationnement incitatif résulte de l'ajout du stationnement Gabrielle-Roy par la STO. Par ailleurs, des ajustements ont été apportés aux superficies de certains stationnements et voies ferrées à la suite d'un raffinement des données, incluant le retrait des superficies ne correspondant pas aux aires de stationnement aménagées.

Équipements

Les principales variations s'expliquent par le retrait de plusieurs autobus « Standards » et « Articulés » arrivés en fin de vie utile, qui seront graduellement remplacés par des autobus électriques. La variation du nombre de trains (locomotives et voitures passagers) découle principalement de la mise en service, par exo, de cinq nouvelles locomotives et de douze voitures passagères.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Portrait de l'état des infrastructures[1, 2]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)					
	A	**B**	**C**	**ABC**	**D**	**E**
Immeubles						
Gares	4	21	48	73	27	0
Garages et ateliers	18	22	16	56	22	22
Terminus	47	20	14	81	11	8
Administratifs et services	34	21	12	67	9	24
Abribus, abris de protection et stations tempérées	27	21	33	81	10	9
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	3	34	12	49	44	7
Tunnels	1	18	43	62	38	0
Structures auxiliaires	18	0	22	40	28	32
Trains						
Voies ferrées	0	47	45	92	8	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	45	33	11	89	5	6
Voies réservées	35	32	28	95	5	0
Stationnements incitatifs	18	32	36	86	4	10
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	0	0	0	0	100	0
AZUR	100	0	0	100	0	0
Autobus						
Standards	26	29	34	89	11	0
Standards électriques	99	1	0	100	0	0
Articulés	16	12	72	100	0	0
Minibus	3	10	46	59	40	1
Trains						
Locomotives	11	20	69	100	0	0
Voitures passagers	18	0	79	97	3	0
Véhicules d'intervention	29	21	17	67	15	18
Autres	32	31	5	68	5	27
Total – Infrastructures[3]	**15**	**22**	**22**	**59**	**32**	**9**

1 Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2025.
2 Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.
3 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

- Assurer une offre de services sécuritaire et de qualité répondant aux normes en vigueur;
- Maintenir en bon état (IEG de A, B ou C) les infrastructures par des interventions en continu de remplacement et de réfection d'équipement, de matériel roulant et d'infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Transport collectif	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 154,7	33
Remplacement	2 379,7	67
Total	**3 534,4**	**100**

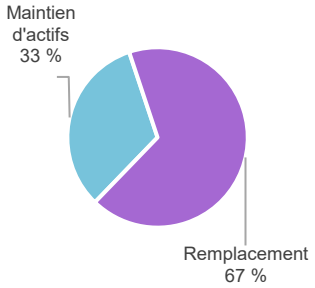

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

À l'exception des actifs de métro, soit les « Stations », et les « Structures auxiliaires » et des « Voitures de métro MR-73 », le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est majoritairement en bon état (IEG de A, B ou C). Cette situation illustre bien les efforts qui sont consentis par les sociétés, appuyés par les programmes d'aide du MTMD, pour maintenir et développer des infrastructures qui assurent un service de qualité et efficient répondant aux besoins de la population.

Conséquemment, afin d'assurer des services sécuritaires, fiables et rapides et de contrer la dégradation du parc d'infrastructures, des investissements de plus de 3,5 G$, soit une hausse de 0,5 G$ par rapport au PQI 2025-2035, sont prévus pour le maintien et le remplacement des infrastructures en fin de vie utile.

Concrètement, les principaux projets d'investissement prévus en maintien du parc visent :

- Le remplacement des équipements fixes du métro, dont les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de contrôle des trains;
- La réfection générale des composantes critiques des ouvrages de génie civil du métro, telles que les systèmes électriques, mécaniques et structuraux;
- Le remplacement de matériel roulant, dont des voitures de passagers et des locomotives du réseau de trains, des voitures de métro et des autobus.

Enfin, considérant l'état et l'importance de la valeur de remplacement des infrastructures du métro (stations, tunnels, structures auxiliaires, garages et ateliers), la réalisation de travaux de maintien d'actifs importants sera nécessaire afin de contrer leur dégradation et de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Sociétés de transport en commun						
2024-2025						
Réel	151,4	–	204,8	**356,2**	553,2	**909,4**
Prévu[1]	130,8	–	166,4	**297,2**	736,2	**1 033,4**
Écart	20,6	–	38,4	**59,0**	(183,0)	**(124,0)**
2025-2026						
Probable[2]	183,8	–	205,7	**389,5**	2 422,5	**2 812,0**
2026-2027						
Prévu	210,5	–	233,6	**444,1**	644,0	**1 088,1**

1. Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2024-2025 sont inférieurs de 124,0 M$ à ceux prévus initialement. Ce résultat est principalement attribuable à une réalisation moins rapide qu'anticipée des projets du Centre opérationnel Lebourgneuf, du Programme numérique de la mobilité de l'ARTM et du Centre Newton.

Maintien du parc

À l'égard des sommes allouées par le MTMD pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements probables en 2025-2026 et prévus en 2026-2027 totalisent respectivement 389,5 M$ et 444,1 M$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réseau de trains de banlieue d'exo, locomotives diesel – Région métropolitaine de Montréal – Remplacement;
- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
  - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
  - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant, entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies tels que des supports de rails et des barres de guidage);
- Remplacement d'autobus pour l'ensemble des sociétés de transport en commun.

Bonification du parc

Les investissements probables en 2025-2026 et prévus en 2026-2027 totalisent respectivement 2 422,5 M$ et 644,0 M$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Métro de Montréal, programme Accessibilité des stations (phase II) – Bonification;
- Centre Newton du RTC – Québec – Acquisition et reconstruction (TB 336);
- Construction du nouveau garage à Saint-Hubert (TB 633);
- Centre opérationnel Lebourgneuf du RTC – Québec – Construction (TB 630);
- Travaux préparatoires du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Construction (TB 181);
- Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou (travaux préparatoires) – Prolongement (TB 39).

Plus spécifiquement, les investissements probables de 2 422,5 M$ en 2025-2026, lesquels sont beaucoup plus importants comparativement à l'année précédente et l'année suivante, s'expliquent par le versement anticipé d'aides financières totalisant 1 730 M$ pour le projet de la ligne bleue du métro de Montréal et pour les travaux préparatoires du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec. Ces aides financières, versées par le gouvernement en 2025-2026 relativement à des travaux déjà prévus au PQI 2025-2035, permettent de rendre disponible un montant équivalent au PQI 2026-2036 pour d'autres projets.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Évolution de l'état des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles						
Gares	29	27	(2)	2	0	(2)
Garages et ateliers	22	22	0	20	22	2
Terminus	9	11	2	7	8	1
Administratifs et services	11	9	(2)	19	24	5
Abribus, abris de protection et stations tempérées	11	10	(1)	8	9	1
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	38	44	6	8	7	(1)
Tunnels	38	38	0	0	0	0
Structures auxiliaires	29	28	(1)	25	32	7
Trains						
Voies ferrées	0	8	8	0	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	6	5	(1)	6	6	0
Voies réservées	5	5	0	0	0	0
Stationnements incitatifs	0	4	4	2	10	8
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	100	100	0	0	0	0
AZUR	0	0	0	0	0	0
Autobus						
Standards	9	11	2	1	0	(1)
Standards électriques	0	0	0	0	0	0
Articulés	0	0	0	0	0	0
Minibus	44	40	(4)	2	1	(1)
Trains						
Locomotives	0	0	0	2	0	(2)
Voitures passagers	0	3	3	0	0	0
Véhicules d'intervention	16	15	(1)	13	18	5
Autres	1	5	4	30	27	(3)
Total – Infrastructures[2]	**30**	**32**	**2**	**9**	**9**	**0**

[1] Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

[2] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

L'état des infrastructures des sociétés de transport collectif se détériore légèrement notamment par une dégradation des « Stations », des « Structures auxiliaires » du métro ainsi que les « Stationnements incitatifs ».

La dégradation observée s'explique principalement par la détérioration d'éléments tels que des poutres, des dalles et d'autres composantes structurales critiques jugés en mauvais état, à la suite du rapport réalisé en 2025 sur cinq stations de métro, soit Radisson, Verdun, Namur, De Castelnau et De la Savane. Ces constats mettent en lumière l'importance d'intervenir rapidement pour assurer la fiabilité et la sécurité du réseau.

Plus de 51 % des stations de métro sont désormais classées en mauvais état (IEG de D ou E) compte tenu de la dégradation observée dans les cinq stations de métro d'importance, ce qui constitue un enjeu majeur pour la qualité et la résilience des infrastructures du réseau. Cette mise à jour permet toutefois de mieux refléter la réalité des besoins d'intervention et souligne l'importance de prioriser la remise à niveau de ces actifs essentiels selon l'urgence et les budgets disponibles. À cet effet, la STM a déployé plusieurs mesures visant à atténuer les risques, notamment par l'installation d'étaiements (structures temporaires de soutien), de grillages et d'autres dispositifs de protection, afin d'assurer la sécurité des lieux. Par ailleurs, des inspections régulières des secteurs sécurisés sont effectuées. Lorsque la sécurisation s'avère impossible ou qu'elle compromet l'exploitation du service, les lieux sont alors fermés au public. Au cours de l'année 2025, aucune station n'a été fermée.

La dégradation observée dans les structures auxiliaires du métro s'explique principalement par le fait qu'un grand nombre d'entre elles ont dépassé 125 % de leur durée de vie utile. Il convient également de préciser que la situation actuelle résulte en partie du fait que les données d'inspection n'avaient pas encore été entièrement recueillies et analysées lors du PAGI précédent. Ainsi, la dégradation constatée cette année reflète essentiellement une actualisation de l'information plutôt qu'une détérioration physique soudaine.

Dans ce contexte, les interventions de maintien d'actifs sont priorisées, particulièrement celles visant à renforcer la sécurité des structures auxiliaires du métro. À cet égard, des travaux tels que la réparation des bâtiments de ventilation, des stations de pompage et d'autres installations essentielles constituent des interventions prioritaires pour assurer la continuité de l'exploitation du réseau et contribuer directement à la sécurité et au confort des usagers.

Concernant la dégradation des voies ferrées, cela s'explique par des nouveaux constats observés lors d'inspections récentes.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable répondant aux besoins des sociétés de transport en commun

Le MTMD administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- Programme d'aide gouvernementale en transport collectif des personnes – Volet immobilisation : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales : ce programme, en vigueur depuis le 1er janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures du transport collectif : ce programme découle de la signature de l'Entente bilatérale intégrée avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

ANNEXE 1
(Suite)

Inspection et mise à jour des données

L'inventaire des infrastructures en transport collectif intègre la majorité des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit exo, la STM, le RTC, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Laval, la STO, la Société de transport de Lévis, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Sherbrooke ainsi que l'ARTM.

Le MTMD n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTMD effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des « Voies réservées » et des « Voies ferrées », qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

Immeubles et Stations de métro

La méthode de l'IVP est utilisée pour la majorité des immeubles, notamment les « Garages et ateliers », les « Terminus » ainsi que les bâtiments « Administratif et services ». Elle s'applique également aux « Stations » de métro dont la conception des infrastructures est comparable à celle des immeubles, puisqu'elles comprennent des éléments similaires tels que l'architecture, l'éclairage, les systèmes de sécurité et d'évacuation, ainsi que les espaces commerciaux.

L'IVP permet de mesurer la qualité de l'état de santé de ces immeubles en comparaison avec sa valeur de remplacement. Un seuil de référence est défini pour établir de manière qualitative les niveaux de l'IEG, qui varient de très bon (IEG de A) à très mauvais (IEG de E). Il est calculé de la façon suivante :

- IVP = (Somme des coûts des travaux de maintien des actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans / Valeur de remplacement) x 100 %.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG de la majorité des immeubles

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement 5 % à 10 % inclusivement 10 % à 15 % inclusivement	A – Très bon B – Bon C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Tunnels

Les tunnels du réseau de métro relèvent entièrement de la responsabilité de la STM. L'état des tunnels du réseau est évalué à partir de deux indicateurs. La cote de matériaux (CEM) qui mesure l'état physique de l'ouvrage, notamment la dégradation du béton, des revêtements, des éléments métalliques, la présence d'infiltrations, ainsi que tout signe d'usure ou d'impact sur les matériaux et la cote de comportement (CEC) qui évalue la performance fonctionnelle et structurale du tunnel, incluant la stabilité, le drainage, le fonctionnement des équipements, le comportement des joints et les conditions d'exploitation. Selon

l'importance de l'élément évalué, la combinaison des résultats permet d'établir une note globale qui détermine l'IEG de l'infrastructure.

Autobus, Structures auxiliaires, Voitures de métro, Véhicules d'intervention et Abribus, abris de protection et stations tempérées.

L'IEG des Autobus est déterminé en fonction de leur âge, basé sur la durée de vie utile, laquelle correspond à la période durant laquelle une infrastructure ou un composant peut assurer adéquatement les fonctions prévues. Cette méthode d'évaluation basée sur l'âge est également appliquée aux Structures auxiliaires, aux voitures de métro (MR-73 et AZUR), ainsi qu'aux abribus, abris de protection et stations tempérées, de même qu'aux véhicules d'intervention.

Table de concordance par tranche d'âge pour déterminer l'IEG

Tranche d'âge (% de durée de vie utile)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
< 1/3 de la vie utile	A – Très bon
Entre 1/3 et 2/3 de vie utile	B – Bon
Entre 2/3 et 3/3 de la vie utile	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
Entre 100 % et 125 % de la vie utile	D – Mauvais
125 % et plus de la vie utile et/ou Accidenté et/ou gravement endommagé	E – Très mauvais

De manière générale, pour les « structures auxiliaires » et les « voitures de métro » la durée de vie utile (seuil de vétusté) est de 40 ans tandis que pour la majorité des « Autobus », elle est de 16 ans. Pour les autres catégories, la durée de vie utile peut varier de manière importante selon les actifs.

Les autres types d'infrastructures présentés, notamment les gares, les ponts, les ponceaux et les murs, ainsi que les tunnels, les voies ferrées, les trains et les stationnements incitatifs sont évalués à l'aide de critères spécifiques propres à chaque société de transport. Le MTMD travaille actuellement à harmoniser ces pratiques, qui diffèrent d'une autorité organisatrice de transport à l'autre.

Pour les voies réservées, le PAGI 2026-2027 est basé sur les bilans de 2024. Ces données feront l'objet d'une révision pour le PAGI 2027-2028.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

ORIENTATION

Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants et sécuritaires.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre responsable de la Stratégie maritime, s'assure que les infrastructures dont elle est propriétaire lui permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ accorde les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations afin de répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La STQ est responsable du maintien des services de 2 dessertes et de 11 traverses[17], dont 9 sont exploitées par elle. Elles sont principalement localisées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des infrastructures qui comprennent 21 navires et embarcations (16 traversiers, 3 embarcations de passagers et 2 embarcations de travail), des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que d'autres ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès, stationnements, empierrements).

[17] Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027	
Immeubles	25	87	87	0	9 801 m²	9 801 m²	0
Ouvrages de génie civil							
Quais	41	27	27	0	67 322 m²	67 322 m²	0
Embarcadères	22	20	20	0	3 604 m²	3 604 m²	0
Autres	37	22	22	0	161 298 m²	161 298 m²	0
Équipements							
Navires	29	23	21	(2)	s. o.	s. o.	s. o.

[1] Données de novembre 2025.

Variation à l'inventaire

La quantité de navires et d'embarcations a diminué à la suite du retrait d'un remorqueur et d'un hydroglisseur. Le NM *Rivière Saint-Augustin* remplace désormais le remorqueur, tandis que l'hydroglisseur a été retiré du service à la suite de l'arrivée du VCA *Boréal*.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles	53	32	2	87	13	0	2,3	–	2,3
Ouvrages de génie civil									
Quais	18	8	26	52	48	0	129,8	–	129,8
Embarcadères	22	13	43	78	22	0	3,3	–	3,3
Autres	83	17	0	100	0	0	–	–	–
Équipements									
Navires	54	22	15	91	5	4	4,0	3,0	7,0
Total – Infrastructures	**49**	**19**	**16**	**84**	**13**	**3**	**139,4**	**3,0**	**142,4**

1 Données de novembre 2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

La STQ s'est dotée des objectifs suivants relativement à la résorption de son DMA :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultat					Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI 2026-2027	PAGI cible
Réaliser au moins 28,3 M$ de travaux visant la résorption du DMA des quais[1]	0,0 M$ / PAGI 2022-2023	s. o.	10,4 M$	19,5 M$	20,1 M$	21,2 M$	28,3 M$ / PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 34,6 M$ de travaux visant la résorption du DMA des navires et embarcations[1],	0,0 M$ / PAGI 2022-2023	s. o.	20,4 M$	30,9 M$	33,2 M$	34,6 M$	34,6 M$ / PAGI 2026-2027

1 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Atteinte des cibles

Au PAGI 2026-2027, les travaux visant à résorber 1,1 M$ de DMA au quai de Saint-Siméon ont fait passer le total du DMA pris en charge de 20,1 M$ à 21,2 M$, mais n'ont pas permis d'atteindre la cible de 28,3 M$. Ce résultat est inférieur à celui anticipé principalement en raison de délais supplémentaires relatifs à des demandes environnementales et du report du projet de lien fluvial du Bas-Saint-Laurent–Charlevoix. Toutefois, le projet de réfection des infrastructures portuaires de Saint-Siméon (TB 1047), actuellement en planification, devrait permettre de prendre en charge environ 18 M$ de DMA.

Pour les navires, ce sont principalement les travaux de réfection du système de transmission du NM *Catherine-Legardeur*, actuellement en cours, qui ont permis d'atteindre la cible de 34,6 M$. Ces travaux ont pris en charge 1,3 M$ de DMA et, lorsqu'ils seront complétés en 2026-2027, ils permettront de résorber un total de 2,0 M$.

Nouvelles cibles

De nouvelles cibles de résorption du DMA et d'amélioration des IEG seront présentées au PAGI 2027-2028.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Investissements en maintien du parc au PQI 2026-2036

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	STQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	394,9	45
Prise en charge du DMA	54,7	6
Remplacement	427,1	49
Total	**876,7**	**100**

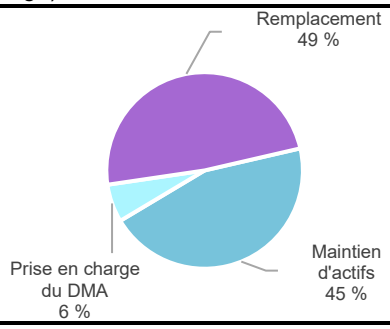

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

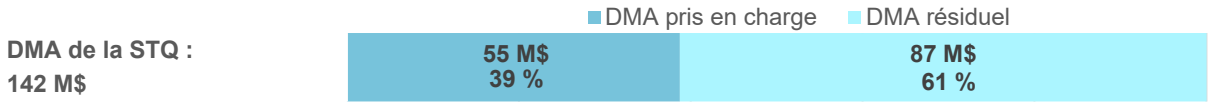

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour assurer la pérennité de ses actifs et maintenir leur performance, la STQ doit tenir à jour et mettre en œuvre ses plans d'investissement en tenant compte des principales étapes du cycle de vie : acquisition, exploitation, entretien, maintien d'actifs et disposition. Les décisions prises à tout moment durant ce cycle peuvent avoir une incidence sur la durée de vie résiduelle des actifs de la STQ. Cela est particulièrement important étant donné que plusieurs infrastructures sont vieillissantes et requièrent des investissements pour contrer leur dégradation ainsi que pour demeurer fonctionnelles.

Plus concrètement, pour le plan d'investissement des navires, il est important de planifier à long terme pour optimiser les interventions qui requièrent une mise en cale sèche et pour assurer la continuité du service. Ainsi, les travaux planifiés en fonction du cycle de vie incluent :

- La réfection et le remplacement des composantes principales en fonction de leur fin de vie respective;
- L'inspection et le maintien en profondeur de chacun des navires sur une période de cinq ans qui visent des travaux tels que :
  - La remise en état des composantes de la structure du navire;
  - La réfection des composantes mécaniques (moteurs, propulseurs), électriques (systèmes de distribution de puissance), électroniques (radars, systèmes de communication) et d'autres systèmes (détection et suppression d'incendie, équipements et systèmes de sauvetage).

Ces travaux permettent l'obtention des certifications requises pour le maintien des opérations des navires.

De plus, la stratégie de la STQ prévoit le remplacement des navires lorsque leur durée de vie est atteinte.

Par exemple, les investissements prévus au PQI incluent la réfection du NM *Catherine-Legardeur* et le remplacement du NM *Les Eaux Scintillantes*, deux navires actuellement en mauvais état (IEG de D) qui seront rétablis en bon état.

La stratégie d'investissement de la STQ consiste à prioriser des travaux de réfection ciblés sur des composantes essentielles pour les maintenir fonctionnelles et prolonger leur durée de vie utile. En procédant ainsi, la STQ dispose d'un délai supplémentaire pour planifier les projets de reconstruction de ses quais et de ses embarcadères, lesquels contribueront, dans les années à venir, à une prise en charge supérieure du DMA répertorié et répondront aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services. À titre d'exemple, le projet de maintien d'actifs aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive complétés en 2024-2025, vise à prolonger leur durée de vie utile en prévision du projet majeur actuellement à l'étude et qui, à terme, permettront de résorber leur DMA. De plus, le projet en cours au quai de Saint-Siméon permettra de prendre en charge un total 5,7 M$ du DMA, dont la résorption sera constatée dans un PAGI ultérieur une fois les travaux complétés.

Enfin, pour certaines catégories d'infrastructures, et plus particulièrement pour les navires, des interventions imprévues à la planification initiale peuvent être requises pour corriger des bris impromptus de composantes ou pour répondre à de nouvelles normes. Lorsque cela est possible, ces interventions imprévues sont réalisées au cours des périodes de maintien planifiées au plan d'investissement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société des traversiers du Québec						
2024-2025						
Réel	24,5	1,7	5,1	**31,3**	9,1	**40,4**
Prévu[1]	30,4	2,9	4,0	**37,3**	11,5	**48,8**
Écart	(5,9)	(1,2)	1,1	**(6,0)**	(2,4)	**(8,4)**
2025-2026						
Probable	19,9	2,5	11,9	**34,3**	5,2	**39,5**
2026-2027						
Prévu	45,3	3,5	32,3	**81,1**	5,9	**87,0**

[1] Prévu au PQI 2024-2034.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2024-2025 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 31,3 M$, alors que les investissements prévus étaient de 37,3 M$. Cet écart de 6,0 M$ résulte principalement de l'avancement moins rapide que prévu de projets tels que la réfection des infrastructures portuaires de Saint-Siméon (TB 1047), le réaménagement des accès à la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine (TB 266) et la reconstruction des terminaux de la traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive (TB 763) qui est toujours à l'étude.

En bonification du parc, les investissements réalisés en 2024-2025 totalisent 9,1 M$, soit 2,4 M$ de moins que ceux prévus. Cet écart s'explique principalement par une réalisation moins rapide que prévu des travaux requis sur le NM *Saaremaa I* (TB 365) à la suite de son acquisition ainsi que de l'avancement moins rapide que prévu du projet d'acquisition de navires.

Maintien du parc

Les investissements probables en maintien du parc de 34,3 M$ en 2025-2026 ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Enrochement Godbout pour protéger et maintenir le quai;
- Démarrage du projet de réhabilitation des murs de béton sur bois du quai brise-lames à Saint-Siméon;
- Démarrage du projet de réfection du quai garage de Tadoussac;
- La complétion de la construction d'un deuxième garage à Pakuashipi;
- Maintien d'actifs des moteurs électriques du NM FA Gauthier et des génératrices du NM Radisson;
- Reconstruction des infrastructures portuaires à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola (TB 207).

Les investissements prévus en 2026-2027 s'élèvent à 81,1 M$. Ces investissements permettront la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Infrastructures portuaires – Saint-Siméon – Réfection (TB 1047);
- Travaux de maintien d'actifs au quai de Godbout;
- Démarrage du projet de réparation du quai de Saint-Siméon;
- Démarrage du projet de maintien d'actifs des quais de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;
- Infrastructures portuaires – Traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola – Reconstruction (TB 207);
- Infrastructures portuaires – Lien fluvial entre le Bas-Saint-Laurent et Charlevoix – Construction et réaménagement (TB 764);
- Flotte de navires de la STQ – Maintien d'actifs préventifs sur les composantes principales (structurales, mécaniques et systèmes électriques).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2024-2025 pour des projets de bonification du parc ont atteint 9,1 M$ alors que pour 2025-2026, les investissements probables sont de 5,2 M$. Ces sommes ont permis de réaliser ou de poursuivre les projets suivants :

- Acquisition et réfection du NM *Saaremaa I* (TB 365);
- Construction d'un deuxième garage à Pakuashipi;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery.

Les investissements prévus en 2026-2027 pour des projets de bonification du parc totalisent 5,9 M$ et permettront la planification de nouveaux projets ou leur poursuite. Parmi ceux-ci, nous retrouvons :

- L'acquisition de navires pour des traverses du centre et de l'ouest du Québec :
  - Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine;
  - Saint-Joseph-de-la-Rive–L'Isle-aux-Coudres;
  - Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2025-2026	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2026-2027
	2025-2026	2026-2027		2025-2026	2026-2027						
Immeubles	5	13	8	0	0	0	–	2,3	–	–	2,3
Ouvrages de génie civil											
Quais	45	48	3	5	0	(5)	132,9	21,9	(25,0)	–	129,8
Embarcadères	22	22	0	0	0	0	3,1	0,3	–	(0,1)	3,3
Autres	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Équipements											
Navires	5	5	0	0	4	4	2,0	–	5,0	–	7,0
Total – Infrastructures	**12**	**13**	**1**	**1**	**3**	**2**	**138,0**	**24,5**	**(20,0)**	**(0,1)**	**142,4**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Au PAGI 2026-2027, la proportion des infrastructures de la STQ en mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 3 %. Cette hausse est principalement attribuable au navire NM *Radisson*, passé d'un état satisfaisant (IEG de C) à un très mauvais état (IEG de E) en raison de nouveaux besoins répertoriés. Elle provient aussi de certains immeubles (Montmagny et Rivière-du-Loup) qui ont été évalués en mauvais état à la suite d'une augmentation de la dégradation de leurs composantes ainsi que des récentes inspections qui ont révélé une dégradation inférieure à celle anticipée de certains quais.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 4,4 M$, passant de 138,0 M$ à 142,4 M$, s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation du DMA de 24,5 M$ découlant principalement de la dégradation naturelle due au vieillissement des quais. Ces infrastructures se rapprochent de leur fin de vie utile ou l'ont dépassée;
- Une diminution globale de 20,0 M$ des nouveaux constats à la suite de nouvelles inspections :
  - Observation d'une dégradation moins importante que celle anticipée nécessitant des travaux de plus faible envergure sur les quais de l'île d'Anticosti, de Lévis et de Québec (-25,0 M$);
  - Des nouveaux besoins répertoriés pour le système de transmission du NM *Catherine-Legardeur* (2,0 M$) et pour le remplacement du système de gouverne du NM Radisson (3,0 M$);
- Une résorption de 0,1 M$ à la suite de travaux mineurs de réfection aux embarcadères de Saint-Joseph-de-la-Rive et de Baie-Comeau.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels, afin de rendre le service requis. L'objectif est de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entièreté des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* ainsi que par les règlements statutaires des sociétés de classification. À la suite de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent, qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci, le cas échéant, afin d'assurer sa capacité à rendre le service jusqu'à la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

L'IEG des immeubles et des autres ouvrages de génie civil est établi en fonction de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP est calculé de la façon suivante :

- IVP = (Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans / Valeur de remplacement) x 100.

Lorsque l'IVP est supérieur à 15 %, l'infrastructure est considérée en mauvais état (IEG de D ou E).

L'IEG des embarcadères est déterminé en fonction d'une grille d'évaluation de critères tels que l'état des composantes principales, leur impact sur le maintien des services et la sécurité des usagers, la durée de vie utile ainsi que le délai d'intervention à l'intérieur duquel les travaux doivent être réalisés. Cette nouvelle méthodologie sera également appliquée à l'ensemble des quais dans les prochaines années lorsqu'ils auront tous été inspectés.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur IVP ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité. Cette méthode permet de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

Les travaux de maintien d'actifs (et leurs coûts) à inclure dans le DMA sont ceux répertoriés sur les infrastructures ayant un IEG de D ou de E et qui permettent de corriger une défectuosité qualifiée de prioritaire par la STQ.

La STQ détermine la priorité des travaux à réaliser en fonction de leur impact potentiel sur la santé et la sécurité, sur la continuité des services et sur l'accélération de la dégradation qui pourrait en résulter.

Conseil du trésor
Québec